

Université de Montréal

**Place et rôle de l'émotion en justice réparatrice : Étude du
cheminement émotionnel d'ex-contrevenants engagés dans
un processus réparateur**

par

Céline Fantini

École de Criminologie

Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Arts et des Sciences
en vue de l'obtention du grade de Maître ès Sciences (M.Sc.) en Criminologie

Décembre, 2014

© Fantini, 2014

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Place et rôle de l'émotion en justice réparatrice : Étude du cheminement
émotionnel d'ex-contrevenants engagés dans un processus
réparateur

Présenté par

Céline Fantini

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Mylène Jaccoud, directrice de recherche

Jo-Anne Wemmers, présidente rapporteuse

Claude Houssemand, membre du jury

RÉSUMÉ

La présente recherche décrit et examine le cheminement émotionnel d'ex-contrevenants engagés dans un processus de justice réparatrice. Le cheminement émotionnel est appréhendé sous l'angle de l'analyse des « trajectoires de vie ».

Nous avons rencontré quatre anciens contrevenants condamnés à une peine d'incarcération, et vivant dans la communauté au moment de nos entretiens. Afin d'établir leur trajectoire de vie émotionnelle, les entretiens ont été menés en profondeur et selon une approche non-directive. Les participants ont réalisé soit une expérience de Rencontre-Détenus-Victimes (RDV), soit une expérience de face-à-face avec une victime, ou une réparation directe avec leur victime.

L'analyse de nos données empiriques met en évidence deux périodes émotionnelles distinctes chez les ex-contrevenants. Leur cheminement est d'abord caractérisé par un état de fermeture puis d'ouverture émotionnelle. Pour chaque état émotionnel, nous présentons les différentes composantes émotionnelles qui les constituent ainsi que les changements émotionnels qui en résultent. La transition entre le passage d'un état de fermeture à un état d'ouverture émotionnelle, ainsi que l'expérience de justice réparatrice, ont été minutieusement étudiées. De ces analyses a émergé le concept de « point tournant émotionnel », apparaissant comme la clé de voûte du cheminement réparateur des anciens contrevenants. Il ressort en effet qu'un point tournant émotionnel est considéré comme un préalable nécessaire à la participation à un programme réparateur, mais aussi comme le baromètre de l'effet réparateur des expériences.

Mots clés : Justice réparatrice, émotion, contrevenant, processus réparateur, point tournant, point tournant émotionnel, trajectoire de vie, RDV, face-à-face.

ABSTRACT

This research describes and discusses the emotional path of ex-offenders involved in a process of restorative justice. The emotional path is tackled from the perspective of "lifecourse" analysis.

We met four former offenders sentenced to a prison term, and living in the community at the moment of our interviews. In order to interpret their emotional life course, the interviews were conducted in depth and in a non-directive approach. Participants performed either a Victim-Offender-Encounter (VOE), a face-to-face experience with a victim, or direct atonement with their victim.

The analysis of our empirical data shows two distinct emotional periods in ex-offenders. Their path is characterized first by a closed state, then by an emotional opening. For each emotional state, we present its various emotional components and the resulting emotional changes. The transition, that is the passage between a closed state to a state of emotional openness, and the restorative justice experience, have been thoroughly studied. From these analysis emerged the concept of "emotional turning points," appearing as the keystone of the restorative pathway of former offenders. It is clear that an emotional turning point is considered a prerequisite for taking part in a restorative program, but also as a barometer of the restorative effects of the experiences.

Keywords: Restorative justice, emotion, offender, restorative process, turning point, emotional turning point, life course, VOE, face-to-face.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Introduction.....	12
Chapitre I - Recension des écrits	16
1.1 Le concept d'émotion, une démarche épistémologique	16
1.1.1 Définition historique et étymologique	16
1.1.2 Définition psychologique.....	18
1.1.3 Définition sociologique.....	22
1.2 L'émotion au cœur du paradigme de justice réparatrice (JR)	24
1.2.1 Genèse de la rencontre de la JR avec la dimension émotionnelle	24
1.2.2 La JR : lieu privilégié de l'émotion en comparaison au système pénal traditionnel	26
1.2.3 L'émotion en JR : élément substantiel et baromètre de l'efficacité	29
1.3 L'émotion au sein des expériences de JR : outil d'évaluation et indicateur des effets réparateurs auprès des individus	31
1.3.1 Le principe	31
1.3.2 Auprès des victimes	33
1.3.3 Auprès des contrevenants	36
1.3.4 Une dynamique interactionniste : émotions exacerbées et « transformatrices »	39
1.4 La question d'un préalable émotionnel chez le contrevenant.....	41
1.5 Bilan de la recension et problématisation	46

Chapitre II - Méthodologie	50
2.1 L'objet d'étude et les objectifs de la recherche.....	50
2.1.1 L'objet d'étude	50
2.1.2 Les objectifs de la recherche.....	50
2.2 Le choix d'un double cadre théorique	51
2.3 Le choix de l'approche qualitative	53
2.4 La collecte des données	57
2.4.1 Le choix de l'entretien non-directif.....	57
2.4.2 Profil des interviewés.....	58
2.4.3 Stratégies de recrutement des participants.....	60
2.4.4 Déroulement de la collecte de données.....	61
<i>i)</i> Démarche d'entrevue	61
<i>ii)</i> Conduite des entretiens non-directives.....	62
2.5 Stratégies d'analyse.....	64
2.5.1 Procédure analytique : l'analyse thématique des entretiens non-directifs.....	64
2.5.2 Construction du cadre analytique	66
<i>i)</i> Le recours à l'approche phénoménologique	67
<i>ii)</i> Retour sur le cadre théorique pour la construction du cadre d'analyse	69
2.6 Les limites de la recherche.....	70
Chapitre III - Les composantes émotionnelles du cheminement en état de fermeture émotionnelle.....	74
3.1 Contexte émotionnel de l'enfance et de l'adolescence des participants	74
<i>i)</i> Les ressources émotionnelles fondées sur le terrain familial et relationnel	74

ii) Les ressources émotionnelles internes propres à l'individu	75
3.2 Un état de fermeture émotionnelle conséquent: « gel » émotionnel, cognitif et comportemental	76
Les différentes formes de « gel émotionnel et cognitif » utilisées par les participants	77
i) Le gel physique par le biais de substances psychotropes	78
ii) Le gel émotionnel.....	78
iii) Le gel cognitif.....	80
iv) Distanciation et emprisonnement émotionnel consécutif	81
v) Fermeture émotionnelle et rôle du contexte carcéral.....	82
3.3 D'un état de fermeture émotionnelle à un état d'ouverture émotionnelle, l'amorce du changement.....	83
3.3.1 Émergence du changement : Les éléments préalables à un cheminement émotionnel.....	83
i) Un début de dégel émotionnel.....	83
ii) Le rôle contradictoire du contexte carcéral.....	85
iii) Le rôle des relations significatives dans l'amorce du changement.....	86
iv) Un début de cheminement vécu comme un «moyen» et non comme une «fin»	86
3.3.2 Les éléments constitutifs de l'amorce du cheminement émotionnel des participants.....	87
i) Dégel émotionnel « global » et ouverture à soi.....	88
ii) L'importance d'une première relation significative, aidante et de confiance.....	90
Les changements émotionnels significatifs opérés.....	94
i) Changements émotionnels et cognitifs.....	94
ii) Une intention qui se modifie : émergence de la motivation de changer.....	95
iii) Changements comportementaux : mise en place de stratégies personnelles, participation et implication accrue.....	96
Bilan du chapitre III.....	99

Chapitre IV - Les composantes émotionnelles du cheminement en état d'ouverture émotionnelle.....	100
4.1 De l'ouverture émotionnelle à soi à l'ouverture émotionnelle à l'autre.....	100
<i>i)</i> Un cheminement en lien avec le degré d'ouverture.....	101
<i>ii)</i> Ouverture et réceptivité à une réparation qui se concentre et commence avant tout par soi.....	101
<i>iii)</i> Démarche au sein du contexte carcéral.....	102
4.2 Une Ouverture émotionnelle à la perspective et au vécu de la victime.....	104
<i>i)</i> Première sensibilisations envers la victime : amorce d'ouverture émotionnelle à la perspective et au vécu de celle-ci.....	104
<i>ii)</i> Changements émotionnels et cognitifs : éveil d'empathie, de culpabilité et une perception de soi qui se modifie.....	106
<i>iii)</i> Un changement motivationnel.....	108
4.3 Ouverture émotionnelle et expériences de JR.....	109
<i>i)</i> L'expérience de JR, une rencontre d'émotions et de perceptions.....	109
<i>ii)</i> L'expérience de JR construite sur un lien de confiance significatif.....	110
<i>iii)</i> Une expérience productrice de changements émotionnels significatifs.....	113
<i>iv)</i> L'émotion: un vecteur de « réparation » et de « transformation » au sein de l'expérience de JR.....	115
4.4 État émotionnel actuel des participants : un cheminement qui continue.....	121
<i>i)</i> Présence d'émotions divergentes.....	122
<i>ii)</i> Mise en place de stratégies personnelles : rester connecté à soi et se ressourcer.....	124
<i>iii)</i> Présence d'une forte implication des participants.....	126
<i>iv)</i> Un cheminement qui continue sur la voie du pardon.....	128
Bilan du chapitre IV.....	129

Chapitre V - Étude des « points tournants émotionnels » (PTE), clé de voûte du cheminement réparateur.....	130
5.1 Les éléments constitutifs du « processus de changement émotionnel ».....	130
<i>i)</i> Les éléments constitutifs préalables aux PTE.....	132
<i>ii)</i> Des changements émotionnels significatifs consécutifs : éléments constitutifs des PTE.....	134
5.2 PTE et réparation	137
5.2.1 PTE : indicateurs de réparation et effets réparateurs.....	138
5.2.2 PTE et empathie.....	139
5.2.3 La faculté empathique et la question d'un préalable émotionnel.....	142
Discussion conclusive.....	147
Médiagraphie.....	156
Annexes I- Formulaire de consentement	<i>i</i>
Annexe II- Fiche signalétique.....	<i>v</i>

REMERCIEMENTS

Ce mémoire a pris pour moi la forme d'un accomplissement tant personnel que professionnel. Il est le fruit d'un long cheminement, tant théorique que pratique. Cet intérêt pour la « place et le rôle de l'émotion en justice réparatrice » a émergé, il y a maintenant près de trois ans, alors que je faisais du bénévolat au sein du Centre Fédéral de Formation de Laval. Au cours de ce long parcours, j'aurais donc de nombreuses personnes à remercier, qu'elles aient participé de manière directe ou indirecte, consciente ou inconsciente, à mon cheminement de construction de projet et de rédaction. Je m'excuse donc par avance de ne pouvoir toutes les citer, auquel cas, ce mémoire prendrait la forme d'une liste de remerciement, et je préfère vous épargner cela.

Mes premières pensées vont à toi Mylène. Dans ce processus de recherche, tu as véritablement été bien plus qu'une directrice. Tu m'as amené à me surpasser, à repousser mes limites et à me remettre en question. Aussi, tu m'as permis d'affiner et de clarifier mon analyse. Tu as été d'un grand soutien moral pour moi, tout au long du processus et notamment au cours d'une certaine période difficile de ma vie. Un grand merci à toi pour ta belle implication à mon égard.

Je tiens aussi à remercier l'École de criminologie qui m'a permis de bénéficier d'une bourse de rédaction. J'ai pu dès lors octroyer tout mon temps et toute mon énergie à l'accomplissement de ce mémoire.

Ma famille malgré la distance « loin des yeux, mais toujours près du cœur », m'a fourni un appui inconditionnel. Il y a ma mère avant tout. Tu as été plus qu'une mère, tu as été ma codirectrice et mon coach mental. Tu as été la seule qui a pu véritablement m'apaiser et me guider durant mes périodes de doute. Sans toi je serai peut-être en train de suffoquer à l'agonie, quelque part, sous un monticule de papier. Il y a aussi mon beau-père qui, tel un père à mon égard, a toujours été présent et m'a toujours soutenue. Bien sûr je n'oublie pas ma grand-mère et mon grand-père, qui m'ont entouré de toute leur affection. Un énorme merci à toute ma famille.

Enfin, mes dernières pensées iront à mon « prince du cosmos ». Tu as véritablement été le « gardien » de mon équilibre mental et physique, au cours de cette épreuve de longue haleine. Ta belle présence, réconfortante et rayonnante, a réduit de manière considérable le caractère éprouvant de cette étape ô combien enrichissante, de ma vie. Merci pour ton soutien de chaque instant.

Un grand merci à vous tous et que votre lecture soit des plus agréables.

Céline Fantini,

Décembre, 2014

INTRODUCTION

Il convient de considérer le paradigme de justice réparatrice (JR) comme un modèle éclaté (Jaccoud, 2007), regroupant une pluralité de préceptes, de finalités et de pratiques. Les pratiques de JR mettent en scène une ou plusieurs victime(s) et contrevenant(s)/ex-contrevenant(s), qui échangent au sujet de l'acte criminel et de ses conséquences, dans une perspective de réparation. Des auteurs s'accordent toutefois sur le fait que *la réparation* des torts vécus par les parties impliquées, à la suite d'un acte dommageable, semble être au cœur du modèle¹ (Zehr, 1995 ; Walgrave, 1994 ; Walgrave, 1999).

Plus précisément, selon Jaccoud (2007) trois modèles de JR peuvent être recensés. Celui centré sur les finalités réparatrices, celui mettant l'accent sur le processus et celui basé sur les finalités et les processus négociés. Dans notre étude, nous nous centrons sur le modèle de JR centré sur le *processus* de réparation, mais seulement dans son rapport avec les dimensions émotionnelles qui s'y rattachent.

La JR est ainsi entendue comme étant un *processus* d'échange, de *dialogue*, de discussion visant à réparer (*matériellement* et/ou *symboliquement*), les conséquences vécues par les parties et découlant de l'acte préjudiciable (Sherman, 2003).

Mais quel lien existe-t-il entre le concept d'émotion et le paradigme de JR ?

Au cours des vingt dernières années, les pratiques juridiques et *para* juridiques ont peu à peu changé, en raison de l'influence de perspectives axées davantage sur une approche émotionnellement intelligente à régler les différends. L'influence croissante de la psychologie et notamment du concept de l'intelligence émotionnelle a conduit à une mutation dans la manière de considérer la résolution des conflits. Un tel changement de perspective se

¹ Sur cet aspect, il convient de préciser que le modèle de justice réparatrice diffère des modèles rétributifs et réhabilitatifs. Le paradigme rétributif est centré sur la peine ou la sanction punitive, celui réhabilitatif sur le traitement du délinquant.

manifeste notamment au sein du paradigme de la JR ainsi que du courant de la jurisprudence thérapeutique.

Dans l'élan de l'expansion d'un intérêt scientifique quant au rôle des émotions, certaines théories en psychologie ont cherché à relier les émotions à l'intelligence. Le travail de Peter Salovey et John Mayer a en ce sens conduit à l'émergence du concept d'intelligence émotionnelle au sein de la communauté universitaire (Mayer et Salovey, 1993). Mayer et Salovey définissent le concept d'intelligence émotionnelle comme étant un type d'intelligence sociale impliquant la compréhension et la gestion du sujet quant à ses propres émotions et celles des autres, sa capacité à utiliser l'information afin de guider ses pensées et actions, ainsi que ses habiletés à distinguer ses propres émotions de celles des autres (Mayer et Salovey, 1993)².

De nombreuses recherches attestent de l'utilité pratique du concept d'intelligence émotionnelle dans une perspective prédictive en ce qui concerne la qualité des relations sociales, les comportements prosociaux, et les comportements déviants (Zeidner et coll., 2008). Les travaux de recherche relatifs à l'intelligence émotionnelle suggèrent en effet que la perception, la compréhension et la gestion des émotions sont des processus importants dans la résolution de problèmes (King, 2009).

Dans une telle optique, la jurisprudence thérapeutique³ et la JR mettent de plus en plus l'accent sur l'importance de prendre en compte les processus de dimensions émotionnelles, tant en théorie qu'en pratique. En effet, de telles connaissances et habiletés en matière d'émotion sont réputées jouer un rôle prédominant dans l'élaboration de résolution compréhensive de conflits juridiques et *para* juridiques (King, 2009). De telles considérations impliquent que les professionnels œuvrant au sein du milieu de la justice possèdent des

²Les auteurs attribuent au concept une large portée puisque ce dernier comprend l'évaluation verbale et non-verbale, l'expression de l'émotion, sa gestion/régulation, ainsi que l'utilisation de son contenu dans la résolution de problèmes (Mayer et Salovey, 1993). Ils ont par la suite clarifié leur définition du concept en précisant que l'intelligence émotionnelle comporte quatre domaines principaux soit, la perception, la compréhension, l'utilisation et la gestion des émotions (Mayer et Salovey, 1997).

³ L'élaboration du concept est attribuée aux travaux de David Wexler et Bruce Winick (1991). La jurisprudence thérapeutique examine l'effet et l'impact que la loi (puis plus largement le système judiciaire et les institutions dans son ensemble), peut avoir sur le bien-être, y compris le bien-être émotionnel, des acteurs de justice.

compétences dans la perception, la compréhension et la gestion de leurs propres émotions, ainsi que de celles des parties impliquées.

La jurisprudence thérapeutique et la JR considèrent ainsi que des problèmes émotionnels peuvent être liés au développement d'un litige, à un comportement dommageable, et qu'une gestion adéquate des émotions doit importer dans les processus de résolution de conflits.

Dans une perspective réparatrice, les comportements préjudiciables peuvent causer des dommages de nature matérielle, ainsi que de nature émotionnelle ou psychologique, qui devraient être guéris si le conflit est résolu de manière compréhensive (Sherman, 2003). En effet, au sein des rencontres entre victime et contrevenant les émotions de chacun peuvent être exprimées et libérées à travers un dialogue entourant l'acte préjudiciable et ses effets, ainsi que les possibilités de réparation du contrevenant (Gehm, 1998).

L'ampleur d'un tel intérêt émotionnel, conduit Sherman (2003) à considérer l'avènement d'un nouveau paradigme de Justice, celui de « la Justice émotionnellement intelligente »⁴. Ce concept de Justice émotionnellement intelligente propose une nouvelle orientation pour la criminologie et le système de justice, ainsi que plus largement pour les écoles, les organismes communautaires et le domaine du travail, en ce qui a trait au processus de règlement des différends.

Face à une telle effervescence en JR, tant théoriquement qu'empiriquement vis-à-vis de la dimension émotionnelle, n'est-il point légitime de s'interroger sur la notion d'émotion, sur sa place et son rôle en JR, puis d'en considérer les éventuelles implications?

Notre projet se compose de cinq chapitres.

Dans le premier chapitre, nous présentons un portrait général du champ de l'émotion en JR. Est tout d'abord abordé le concept d'émotion, à travers une définition

⁴ Sherman, 2003, citation page 2.

historique et épistémologique puis psychologique et sociologique. Il est ensuite mis en perspective la place et le rôle de l'émotion en JR tant au sein du paradigme, qu'auprès des individus (victimes et contrevenants). Le chapitre se termine par un bilan-problématisation de la recension effectuée.

Le deuxième chapitre décrit les objectifs de la recherche et la méthodologie utilisée pour y parvenir. Après avoir justifié le recours à un double cadre théorique, ainsi que le choix de l'approche qualitative, nous présentons nos stratégies de collecte (entretiens non-directifs) et d'analyse des données. Nous terminons par un développement sur les limites de la recherche.

Les deux chapitres suivants font état des résultats de la recherche en mettant en relief les cheminements des participants en état de fermeture (troisième chapitre) puis d'ouverture émotionnelle (quatrième chapitre). Les caractéristiques émotionnelles propres à chaque état émotionnel sont exposées. Nous abordons les éléments qui ont joué un rôle dans l'émergence du changement, les composantes constituant les différents états émotionnels ainsi que les changements qui en résultent. Nous avons particulièrement examiné la transition entre le passage d'un état de fermeture à un état d'ouverture émotionnelle, ainsi que l'expérience de JR.

Enfin, dans un cinquième chapitre de discussion-analyse, nous proposons d'identifier le concept de « point tournant émotionnel » pour mieux comprendre les changements qui s'opèrent dans les trajectoires que nous avons étudiées. À la lumière des données empiriques des deux précédents chapitres, cette notion est élaborée en tant que clé de voute du cheminement réparateur. Elle est présentée comme constituant à la fois un préalable émotionnel en JR, ainsi que les effets réparateurs des expériences.

CHAPITRE I - RECENSION DES ÉCRITS

À l'orée du XXI^e siècle, ne sommes-nous pas, dans cette ère des sociétés « hyper-rationalisées », comme Weber l'affirmait (Cuin, 2001) ? Cette « hyper-rationalisation » ne constituerait-elle pas alors l'essence même, « le destin de notre temps »⁵ ? Au regard de cette tendance apparemment irréprouvable des sociétés occidentales à introduire toujours plus de rationalité dans tous les domaines de l'activité et de la vie sociale, Weber n'avait-il finalement pas raison en adoptant un point de vue pessimiste au sujet de nos sociétés ? Selon lui, les émotions sont si fortement refoulées, que les « derniers hommes » de notre civilisation seraient des « spécialistes sans vision et (des) voluptueux sans cœur »⁶. Mais avant de s'interroger sur d'éventuels enjeux relatifs à l'émotion, il convient de s'interroger sur « ce qui se cache » derrière le terme d'émotion. Qu'est-ce que l'émotion ? Le concept d'émotion étant relativement complexe, et n'étant pas l'objet de cet ouvrage, l'émotion sera définie, de manière concise, selon une approche historico-épistémologique, psychologique et sociologique. Après avoir brièvement mis en lumière comment un savoir scientifique de l'émotion s'est construit, une définition de la notion sera proposée. Cette dernière servira de cadre de référence pour la présente étude.

1.1 Le concept d'émotion, une démarche épistémologique

1.1.1 Définition historique et étymologique

Si au sein de nos sociétés contemporaines le terme « émotion » semble être l'objet d'un certain engouement scientifique et littéraire, cela ne fut pas toujours le cas. Présente durant l'antiquité sous l'appellation de « passion »⁷, étymologiquement la notion d'émotion n'apparaît au sein de la littérature française médiévale que tardivement (vers 1300).

⁵ Cuin, 2001, p.85

⁶ Cuin, 2001, p.89

⁷ Les philosophes de l'antiquité grecque sont les premiers à avoir étudié particulièrement cette notion. Cf. l'ouvrage de Platon (427-358 av. J.-C.), *La République*, et sa théorie sur la tripartition de l'âme humaine (Luminet, 2008). Il y décrit l'âme comme un ensemble se composant de trois parties : la raison (*Noos*), le courage (*Thumos*), les appétits (*Epithumia*). Les émotions correspondent aux appétits, elles relèvent du sensible, des réactions corporelles et doivent se conformer à la raison au risque sinon d'éloigner l'Homme de la connaissance.

Elle est alors présente sous différentes formes telles que « esmocion » / « esmotion » / « emotion » / « emotion »⁸. Durant cette période (1300-1500), le terme comporte principalement *trois sens*.

Tout d'abord, il est principalement employé à propos d'une communauté, d'une collectivité de personnes, dans le sens « émeute, soulèvement, mouvement populaire ». Ensuite, à côté de ce sens *collectif*, le terme était également utilisé à propos d'une personne, selon un sens individuel, mais cet emploi n'était pas majoritaire. Il signifiait alors « mouvement (sous l'action d'une chose qui frappe), excitation ». Enfin, il est également perçu comme « bouleversement, trouble *moral* »⁹. Les apparitions du terme sous le sens principalement individuel de « mouvement ou trouble moral » dateraient de 1512 ou 1538 (Rey, 1992). Ensuite, selon Rey (1992), le terme a pris le sens de malaise physiologique à partir de 1580 et plus tard celui d'un trouble suscité par l'amour (1645). Selon cet auteur, le sens affectif et individuel que l'on donne aujourd'hui à l'émotion n'apparaît qu'aux alentours de 1640. Dès le Moyen-Âge et la Renaissance, des dimensions éthiques et sociologiques du terme sont donc déjà présentes.

Cette première partie de l'histoire de l'émotion se caractérise par une connaissance exclusivement philosophique, dénuée de tout savoir et méthode scientifique. Cette ère prend fin avec la publication de l'ouvrage de Darwin en 1872, *The expression of Emotion in Man and Animals*, opérant véritablement un premier changement paradigmatique en la matière. Son œuvre est en effet considérée comme étant d'une importance majeure dans l'histoire de l'étude des émotions par les sciences humaines, puisqu'elle ouvre véritablement la voie à l'étude scientifique des émotions (Rimé, 2009 ; Blanc 2006 ; Sander et Scherer 2009).

La première approche scientifique est donc celle éthologique de Darwin (1872/2001). Elle constitue une première tentative de réflexion scientifique sur les émotions, tant sur l'aspect méthodologique que théorique. Cependant, sa théorie ne doit pas être pensée relativement à sa théorie sur l'évolution de l'espèce humaine, puisque selon lui, les émotions ne représentent aucun avantage adaptatif pour la survie de l'espèce, mais se développe au

⁸ Source: Le *Dictionnaire du Moyen Français (DMF) 1330-1500*, élaboré à Nancy au Laboratoire ATILF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française) du CNRS (Centre National de recherche scientifique) et de l'Université de Lorraine, dictionnaire électronique librement accessible par Internet. DMF 2012, cinquième version

⁹ Source, DMF, 2012

contraire indépendamment de cette dernière, traces d'habitudes anciennes. Ainsi, les mains moites associées à la peur n'auraient plus d'utilité aujourd'hui pour la survie de l'homme, si ce n'est que pour rappeler que pour nos ancêtres, cette réaction facilitait la préhension des branches des arbres pour fuir (Darwin, 1872/2001).

La recension des écrits réalisée autour du concept d'émotion, permet synthétiquement de souligner que deux phénomènes marquent la construction scientifique de la notion d'émotion. D'une part, une opposition entre les différentes approches disciplinaires est présente, à savoir, une confrontation entre les constructions psychologiques et sociales de l'émotion. D'autre part, une dualité est également présente au sein de chacune de ces disciplines, autour de la construction elle-même de la notion. Afin de faire ressortir au mieux ces particularités, les disciplines seront abordées séparément. Il convient cependant de souligner que les mêmes débats sont présents tant en psychologie qu'en sociologie en matière d'émotion.

1.1.2 Définition psychologique

La discipline psychologique est une de celles qui a particulièrement pensé l'émotion. Elle posa les prémices d'un savoir moderne et scientifique en matière d'émotion, dès l'avènement de la psychologie en tant que discipline autonome vers la fin du XIXe siècle. À côté de la question de l'universalité des émotions, à savoir si les émotions sont des manifestations universelles ou culturelles, une autre forte dualité a existé au sein de la discipline. Il s'agissait de savoir si l'émotion se composait d'une dimension « cognitive » ou seulement « comportementale », ainsi que de définir la place et le rôle de la sphère cognitive au sein de l'émotion, une fois que cette dernière fut admise.

Pendant longtemps des divergences scientifiques ont empêché de poser une définition uniforme de l'émotion. Dans un premier temps, la « première vague comportementaliste » a restreint l'étude des émotions à leurs considérations behaviorales/comportementales et physiologiques, les réduisant à des expressions corporelles (Luminet, 2008; Blanc, 2006). Une telle approche eut une influence considérable au sein du courant psychologique de l'étude des émotions, qui fut laissée pendant un certain temps aux

chercheurs physiologistes (Rimé, 2009). Ceci eut pour effet de bloquer et/ou restreindre l'évolution de l'étude « psychologique » de l'émotion, jusqu'au milieu du XXI^e siècle. Dans un second temps les travaux de Schachter (1964) et ses théories cognitivo-physiologiques ont ouvert la voie à la question de l'évaluation cognitive au sein du processus émotionnel. Cette nouvelle approche bifactorielle, bidimensionnelle de Schachter (1964), nécessitant à la fois la dimension physiologique et cognitive dans l'émergence de l'émotion, a ouvert la voie à l'étude du traitement de l'information dans le processus de l'émotion, opérant un changement paradigmatique en la matière. L'émotion n'est plus perçue comme un processus biologique aveugle aux particularités des situations extérieures entourant le sujet, mais comme le résultat d'une évaluation de la situation, de l'environnement, par l'individu (Blanc, 2006). Cet aspect cognitif a été approfondi par la « deuxième vague cognitiviste » (Arnold, 1960; Scherer, 1984; Frijda, 1986; Lazarus, 82/1991), en réaction au courant behavioriste (Rimé, 2009). La question de la présence d'une évaluation cognitive dans le processus émotionnel n'est plus aujourd'hui discutée, mais son rôle et sa place, au sein du *processus émotionnel*, sont encore débattus. Par « émotion » est alors entendu « processus émotionnel », processus tripartite, comportant trois composantes (Luminet, 2008), ou trois étapes (Oatley et Jenkins, 1996)¹⁰. Une telle définition a emporté consensus entre les auteur(e)s (Frijda, 1986 ; Stein, Trabasso et Liwag, 1993). Elle permet d'intégrer à la fois les aspects subjectifs/cognitifs et comportementaux. Comme le précise Oatley et Jenkins (1996), une émotion implique « trois questions », résumées en « trois étapes » : « qu'est-ce qui se passe », étape de *l'évaluation*¹¹ de la situation, « qu'est-ce que je peux faire », étape de la *préparation à l'action*¹², et « qu'est-ce qui va arriver », étape de la *réponse*¹³. L'évènement ou la situation à l'origine du déclenchement de ce processus émotionnel, représente le « *stimulus* ». Il convient de préciser que l'étape « évaluation » est de composition cognitive. Elle est de dimension « symbolique », « axiologique », soit elle met en lumière les valeurs/croyances qui sont propres et importantes

¹⁰ Oatley et Jenkins (1996), page 99

¹¹ «Processus d'évaluation » ou « évaluation » est traduit par « appraisal » en anglais. Il s'agit d'un aspect essentiel de la dimension dite *cognitive-expérientielle* de l'émotion. Il s'agit de l'évaluation cognitive *quasiment* instantanée d'un événement, d'une situation à laquelle est confronté le sujet. Un ensemble de critères permettent de définir ce processus (est-ce un événement nouveau, est-il contrôlable, potentiellement désagréable). (Luminet, 2008, Glossaire page 212)

¹² L'évaluation déclenche une deuxième composante de l'émotion, la « préparation à l'action », qui consiste sommairement à revoir la hiérarchie des buts, arrêter les actions en cours qui ne sont pas pertinentes au regard de la situation telle qu'elle est évaluée, et à s'apprêter à mettre en œuvre une action pertinente (Blanc, 2006, p. 29)

¹³ L'étape de la réponse constitue la troisième composante du processus émotionnel. Elle correspond aux réactions physiologiques et corporelles, aux réactions comportementales et expressives (donc même l'expression faciale) et aux réactions subjectives ou expérientielles qui correspondent à ce qui est pensé et/ou dit de l'évènement (Blanc, 2006, p.29)

pour le sujet. Une situation « X » sera considérée comme un *stimulus*, seulement si elle entraîne une réponse émotionnelle. Ceci signifie que lors de l'évaluation de la situation, il y a « écho » ou « interférence » avec les valeurs/croyances propres à l'individu, ce qui est à l'origine du déclenchement du processus émotionnel. L'émotion est donc révélatrice des croyances et valeurs propres du sujet, ces dernières possédant alors une place et un rôle fondamental au sein du processus émotionnel. Enfin, la majorité des cognitivistes considèrent que les émotions jouent un rôle important dans l'*organisation*, la *motivation* et la *poursuite de l'action* (Izard, 1977 ; Frijda 1986).

En résumé, les perspectives contemporaines de l'émotion insistent sur la présence simultanée d'un ensemble de *réponses* : physiologiques/ comportementales/ expressives et cognitive/expérientielle (Luminet, 2008).

Au cours des dernières décennies, une fois que la dimension cognitive fut majoritairement admise scientifiquement, la question se posa sur la place et le rôle de cette dernière au sein du processus émotionnel.

Pendant les années 1980, les psychologues ont fait part d'une ouverture quant à l'idée d'intelligences multiples et, en parallèle, se sont développées les recherches relatives à l'émotion ainsi que sur la manière dont cette dernière et la cognition interagissent (Mayer et coll., 2008). Certaines théories ont alors cherché à relier les émotions à l'intelligence, annonçant l'avènement du concept d'intelligence émotionnelle (Mayer et Salovey, 1993).

L'intelligence émotionnelle est un concept construit à travers différentes disciplines, telles que la psychologie et la sociologie. Ce concept est sujet à diverses conceptions et définitions (Zeidner et coll., 2008).

L'intelligence émotionnelle est liée à l'intelligence et à l'émotion tout en se distinguant de ces dernières. L'intelligence émotionnelle (IE) est la capacité de mener à bien le raisonnement précis axé sur les émotions et la capacité d'utiliser les émotions et la connaissance émotionnelle pour améliorer la pensée (Mayer et coll., 2008).

Au sein de la littérature scientifique relative à ce concept, il est possible de recenser trois approches théoriques distinctes (Zeidner et coll., 2008 ; Mayer et coll., 2008 ; King, 2009).

Pour Mayer et Salovey (1997), l'intelligence émotionnelle comprend quatre habiletés principales telles que la perception, la compréhension, l'utilisation et la gestion des émotions. Leur théorie relève des approches intégratives de l'intelligence émotionnelle, en ce qu'elles intègrent différents aspects émotionnels dans un modèle composant un ensemble cohérent (Mayer et coll., 2008 ; King, 2009).

Ensuite, les approches relatives à l'étude des habiletés émotionnelles spécifiques examinent diverses capacités mentales liées au traitement de l'information émotionnelle¹⁴ (Mayer et coll., 2008 ; King, 2009).

Enfin, les approches des modèles mixtes, lient divers attributs qui ne sont pas principalement axés sur le raisonnement émotionnel ou la connaissance émotionnelle. Il s'agit par exemple de l'affirmation de soi, du besoin de se réaliser, l'adaptabilité, l'impulsivité, la tolérance face au stress, la pensée créatrice, la flexibilité (Mayer et coll., 2008).

Plus pragmatiquement, les résultats de recherche font par exemple état de meilleures relations sociales chez les enfants et adolescents présentant une intelligence émotionnelle plus élevée. L'intelligence émotionnelle est alors positivement liée à de bonnes relations sociales, et négativement en lien avec la déviance sociale (Mayer et coll., 2008). Également, chez les adultes, une intelligence émotionnelle plus élevée conduit à une plus grande compétence sociale, une meilleure perception de ses capacités relationnelles, et à une faible utilisation de stratégies interpersonnelles destructrices. L'intelligence émotionnelle est aussi en lien avec un mieux-être psychologique, une plus grande estime de soi et satisfaction vis-à-vis de la vie (Mayer et coll., 2008).

¹⁴ Telles que la perception et l'utilisation des émotions dans la pensée et le raisonnement en lien aux émotions. Les émotions pouvant par exemple permettre de hiérarchiser la pensée, permettre aux personnes d'être de meilleurs décideurs (Mayer et coll., 2008).

1.1.3 Définition sociologique

En réaction à une construction psychologique, notamment behaviorale/physiologique de l'émotion, monopolisant pendant un certain temps le savoir en la matière, une construction sociologique de la notion d'émotion a également émergé.

Les pères de la sociologie reconnaissent déjà la place des émotions au sein de l'étude des conduites sociales (Durkheim, 1912 ; Simmel 1950 ; Weber 1964). En effet, Durkheim et Weber (Cuin, 2001) attribuent aux émotions un rôle, une fonction sociale fondamentale, quant à l'analyse de l'ordre social et notamment du changement social. Dans ses derniers ouvrages, Durkheim (Cuin, 2001) considère que les émotions font adhérer l'Homme à l'ordre social, dans le sens où cet ordre n'est possible seulement parce que l'individu y croit et qu'il y est passionnément attaché. Il dira même que les émotions collectives sont le moteur du changement social. Weber rejoint en ce sens Durkheim (Cuin, 2001) puisque tous deux estiment que l'ordre social est produit et renouvelé par des émotions collectives puissantes.

Face aux théories universalistes et innéistes, l'analyse des différences culturelles dans le langage des émotions et dans les pratiques émotionnelles a inspiré les théories d'un constructivisme social des émotions. Cette approche, plus « microsociologique », que celle des pères de la sociologie, rejette l'idée qu'il existe des réalités biologiques, naturalistes, et suggère plutôt que les états/artéfacts que sont les émotions (Lutz, 1988), sont des constructions sociales qui servent certains buts sociaux. Une telle conception amène à penser l'émotion en termes d'acquisition sociale, d'apprentissage social. En ce sens, les émotions reflètent les pratiques, les normes et les valeurs de la culture dans laquelle l'individu a été élevé. Ainsi, dans une perspective constructiviste stricte, un individu ne peut éprouver aucune émotion avant qu'il ait appris à interpréter les situations en terme de normes et d'impératifs moraux approuvés par sa culture, relativement à l'émotion en question (Armon-Jones, 1986). Par exemple, selon Lutz (1988) les émotions sont des « artéfacts culturels dont les significations

sont élaborées et apprises »¹⁵. Elle précise en ce sens que prétendre ressentir une émotion est en fait de l'ordre de la sphère morale, de l'ordre des revendications culturelles et politiques. Ses recherches se fondent sur des études de terrain, au sein du peuple de l'atoll Ifaluk des îles Carolines dans l'océan pacifique.

À côté de cette perspective constructiviste stricte, une position constructiviste plus modérée et consensuelle est également présente. James Averill (1980) définit par exemple l'émotion comme étant un rôle social transitoire, un syndrome socialement construit incluant l'évaluation de la situation par l'individu. Sa perspective fait état de plusieurs composantes de l'émotion dont, l'expérience subjective de l'individu, ses réactions expressives, comportementales, et psychologiques. Averill invoque par exemple le cas d'une tribu chasseuse de tête, qui vit aux Philippines, les *Ilongots*, où pour la survie de cette tribu, l'état émotionnel de « liget »¹⁶ est fondamental. Selon une telle perspective, une théorie strictement universaliste ou strictement constructiviste des émotions n'est pas fonctionnelle.

Des différentes définitions des perspectives historico-épistémologique, psychologie et sociologique, il semble donc ressortir particulièrement deux dimensions au sein de la conception de l'émotion. Il y aurait d'un côté une *dimension objective*, physiologique, comportementale, expressive, facilement observable et mesurable ; et de l'autre une *dimension subjective*, cognitive, symbolique et axiologique, révélatrice des valeurs et des croyances propres à l'individu plus difficilement observable et mesurable. À la lumière de ce constat, le présent projet va être construit en fonction de ces deux polarités. Nous opérons le choix de retenir principalement la perspective psychologique. L'émotion, tant son rôle et sa place en JR qu'au sein du cheminement d'ex-contrevenants, va être étudiée sous l'angle du « *processus émotionnel* ».

Cela signifie que le concept d'émotion va être exploré dans sa dimension subjective (composante cognitive : prise en compte du sens, des représentations, des valeurs et croyances que les acteurs attribuent à leurs émotions), et dans sa dimension objective (composante comportementale), présentées ci-dessus. Il convient de préciser que l'étude de la

¹⁵ Citation et traduction extraite de Lutz, 1988, quatrième de couverture : « Emotions are cultural artefacts whose meanings are developed and learned »

¹⁶ Il s'agit du caractère grisant et exaltant du moment où une tête appartenant à une autre tribu est tranchée

dimension subjective de l'émotion va être privilégiée. Nous opérons donc le choix de ne pas retenir pour cette recherche, la définition relative au concept d'intelligence émotionnelle, désirant adopter une démarche compréhensive et phénoménologique. Des précisions sont apportées sur ce point dans le chapitre II.

À ces deux dimensions nous rajoutons une « grille émotionnelle de référence », constitutives des principales émotions primaires¹⁷ et secondaires¹⁸. Cette liste servira de lunette de lecture, à titre indicatif, pour la construction de la recension des écrits qui suit.

La recherche se concentrera donc sur *trois dimensions émotionnelles principalement (cognition, comportement et émotions au sens strict)*.

La place et le rôle de l'émotion vont être ensuite considérés tant au sein du paradigme de JR en lui-même, qu'auprès des individus.

1.2 L'émotion au cœur du paradigme de JR

1.2.1 Genèse de la rencontre de la JR avec la dimension émotionnelle

Il est possible de percevoir, au sein même d'antiques formes de justice de l'histoire, la présence marquée d'une dimension réparatrice avec le champ émotionnel. Avant la mainmise des États-nations en Europe il est possible de citer l'exemple de tribus germaniques médiévales basées sur le système du *wergild*, littéralement *homme-prix* (Sherman, 2003). Ce système était fondé sur l'indication d'une tarification correspondant à l'outrage commis qui devait être payée par les familles des « offenseurs » aux familles des victimes. Une telle compensation pouvait être offerte en métaux précieux, en animaux ou tout autre bien. Une telle *monnaie d'échange* était appelée *la monnaie du sang* puisqu'elle était

¹⁷ Étudiés par Plutchik, Ekman, Izard, Tomkins. Cinq émotions sont dites de base/primaires. Elles sont communes à ces divers auteurs. Il s'agit de : *la joie, la surprise, la peur, la colère, et le dégoût* (Luminet, 2008).

¹⁸ Étudiés par Plutchik, Ekman, Izard, Tomkins, mais ne faisant pas l'objet d'un consensus entres eux. Il s'agit de : *la tristesse, le mépris, la honte, la culpabilité, l'anxiété, l'embarras, le respect, la satisfaction* (Luminet, 2008).

censée mettre un terme à d'éventuelles futures *vendettas* perpétuelles, en gérant les « émotions », la « vengeance des victimes et de leurs familles/tribus»¹⁹. En ne payant pas un tel dû à la famille de la victime, la famille de l'« offensé » devait alors s'attendre à d'éventuelles représailles (Blumenfeld, 2002). Si l'accent historique sur le principe de la tarification de l'outrage a amené à penser la JR en terme principalement de rémunération et donc de réparation matérielle, comme au sein des tribunaux civils, ces preuves historiques semblent au contraire suggérer que les *émotions*, et non les *paiements* étaient le « moteur » de cette justice ancienne. La dynamique émotionnelle véhiculée par le dialogue, rendait en ce sens la *valeur rachet* moins substantielle que la *valeur de l'expression émotionnelle*, soit la libération du sentiment de haine / vengeance pour les victimes, et des remords / excuses / regrets pour le contrevenant. Ces antiques procédures de règlement de conflits, nommées historiquement « âge d'or de la victime », correspondent à l'ère précédant les procédures inquisitoires, dont la date symbolique est 1303 (Wemmers, 2003). Cette date symbolise l'avènement des procureurs du Roi qui, en s'emparant de l'action de justice, de l'action de poursuite, rompirent alors le rapport direct existant entre la victime et l'offenseur. L'état volant l'action aux parties (Christie, 2003), les besoins et attentes de ces dernières ne furent plus considérés et satisfaits.

Historiquement et empiriquement, il convient de souligner que la redécouverte moderne de la JR a amené à de nombreuses innovations, dans le développement de pratiques, de procédures et de lois considérées comme étant *rattachées* au paradigme de justice réparatrice, principalement en matière de délinquance juvénile (Sherman, 2003). Même si l'origine théorique de ces innovations réparatrices pratiques varie, elles sont généralement rattachées à la théorie de la « *honte réintégrative* » de Braithwaite (Sherman, 2003, Rossner, 2012). Ces pratiques auraient elles-mêmes, par la suite, alimenté d'autres théories et recherches en matière ou non d'émotion. La théorie de Braithwaite aurait alors permis dans un premier temps un éveil d'intérêt quant au champ de l'émotion en JR, tant en théorie qu'en pratique, productrice d'un certain rayonnement émotionnel par la suite. Afin d'explicitier ledit « processus », il est possible de citer Sherman (2003) qui précise en ce sens que les

¹⁹ Sherman, 2003, citation page 11

criminologues, dans un effort de reconstruction de la JR, se sont récemment engagés dans un schéma cyclique. En prenant l'exemple de la JR en matière d'émotion, elle propose une théorie qui offre une illustration de la manière dont les étapes (théorie, innovation, recherche) peuvent se succéder dans ledit cycle²⁰ et pouvant expliquer la propagation et la prolifération de l'intérêt à l'égard du champ de l'émotion en JR.

Un tel intérêt émotionnel, tant théorique que pratique, conduit Sherman (2003) à considérer l'avènement d'un nouveau paradigme en JR et en criminologie, fondé sur le champ de l'émotion. Ce nouveau paradigme mènerait lui-même à l'introduction d'un nouveau paradigme de Justice, celui de « la Justice émotionnellement intelligente »²¹. Une telle réinvention de la Justice, à travers une « Justice émotionnellement intelligente », serait « la reconnaissance explicite et la gestion des effets des émotions dans l'apparition du comportement des agents (soit des policiers, juges, agents de probation) et des délinquants »²². Il s'agirait donc d'un système de Justice qui deviendrait émotionnellement intelligent dans toutes ses interactions, tant avec les suspects, les accusés, les condamnés, qu'avec les victimes, leurs familles et leurs communautés.

Si la perspective de Sherman mérite d'être considérée, il semble avant tout nécessaire de s'interroger sur la place et le rôle effectif de l'émotion au sein du système de justice. À cette fin, la JR et le système pénal traditionnel vont être comparés à travers la lunette émotionnelle.

1.2.2 La JR : lieu privilégié de l'émotion en comparaison au système pénal traditionnel

Comme Doak (2011) le précise, les émotions ont toujours joué un rôle central au sein des systèmes de justice en général. Quelle serait alors la place de l'émotion en JR, en comparaison avec le système traditionnel de justice ? Selon Daligand (2006), « le procès n'a de

²⁰ Le *cycle* est construit sur l'interrelation des ces étapes. Créer et développer des théories à la fois normatives et empiriques (théorie) ; développer et mettre en œuvre des innovations qui sont guidées par les théories (innovation) ; À travers la méthode quantitative et/ou qualitative, produire des résultats et des hypothèses afin d'informer et d'affiner les théories, et de mesurer les effets des innovations à travers l'application de théories (recherche). Sherman (2003, page 13).

²¹ Sherman, 2003, citation page 2.

²² Sherman, 2003, traduction personnelle de « the explicit recognition and management of the effects of emotions in causing the behavior of both officials and offenders », page 3.

sens qu'en relation avec la perte que subit la victime. (...) Il n'a de sens que s'il est aussi un moment d'humanité, avec les sentiments et les affects que les faits mettent en jeu. C'est toute la distance qu'il y a du Droit à la Justice »²³.

Dans le processus de JR, comparativement au système traditionnel de justice, les acteurs de justice que sont la victime et le contrevenant, peuvent s'exprimer librement et leur rôle est central. Ils sont amenés à travers leurs récits à exprimer pleinement les faits, c'est-à-dire à travers leur subjectivité, leurs ressentis et leurs émotions (de Vilette 2009 ; Rossi, 2012). Également, selon Umbreit, Coates et Vos (2002) les rencontres de médiation, permettent l'expression directe des sentiments, des besoins et des attentes réciproques relatifs à l'impact du délit.

Une telle possibilité et garantie d'expression émotionnelle semble alors différencier le processus de JR du processus traditionnel, où l'expression des faits doit se limiter à leur pure matérialité, objectivité. Les récits ne sont en effet pas mis en lumière à travers les besoins et attentes des parties, mais à travers l'impératif de découverte d'une « vérité judiciaire », et l'établissement de la culpabilité de l'auteur. Ce constat s'explique à travers la particularité des attentes et des besoins des victimes qui ne peuvent majoritairement trouver réponse, vu la philosophie et la structure punitive du système de justice actuel.

Comme le précise en effet Jaccoud (2003), la philosophie punitive défend le droit pénal sur une base de principe éthique et la peine doit exprimer le rejet de la transgression de la norme et donc confirmer la norme. Walgrave (1994) souligne en ce sens que le système pénal actuel étant de nature rétributive, ce dernier est centré sur l'acte criminel, en tant que violation de la loi, et son but est de produire un « mal », une peine, afin de rétablir un certain équilibre moral. L'objectif pénal principal serait donc rétributif, et non celui de comprendre l'acte posé, ni d'en réparer les conséquences. Les besoins et attentes de la victime et du contrevenant n'ont donc en ce sens pas vocation à être pris en considération. Ces derniers n'ont pas une place centrale au sein du processus traditionnel caractérisé par une aridité émotionnelle. Force est donc de constater que le procès pénal tel qu'il est mis en œuvre aujourd'hui, en plus de ne pas satisfaire les besoins et attentes des parties, est producteur d'un sentiment de souffrance et parfois synonyme de victimisation secondaire (de Vilette, 2009;

²³ Daligand, 2006, citation page 33.

Cario, 2010; Rossi, 2012). Walgrave (1994), en citant Bentham, dénonce en ce sens la conception instrumentaliste du droit et de la justice pénale, dont tout le processus judiciaire ne peut être qu'une suite de « maux ».

Contrairement au système traditionnel de justice, l'étude de la JR à travers la lunette émotionnelle, indique que les expériences de JR produisent un plus grand *sentiment d'équité* et de *justice* (Rossner, 2008 ; Gromet 2012 ; Strang 2002 ; Strang et Braithwaite, 2002 ; Sherman 2003 ; Walgrave, 2003), de *sécurité* et d'*estime de soi* (Doak 2011). Dans la perspective de tels sentiments, les études font alors état d'un haut niveau de *satisfaction* tant chez les victimes (Gromet, 2012, Strang 2002), que chez les contrevenants (Rossner, 2008, Gauthier 2009 ; Strang 2002). Ces derniers éprouvent un plus grand sentiment *d'autonomisation et de respect* comparativement au système traditionnel, au sein d'expériences de médiation par exemple (Gehm, 1998).

De manière générale, les approches réparatrices donnent *une voix* aux contrevenants et victimes en les incluant au processus, ce qui permet d'accroître leur perception d'un *système de justice* plus juste et équitable (Gromet, 2012). Ainsi Rossner (2008) rapporte que l'étude des émotions en JR ne serait pas caractérisée par l'étude de la *honte réintégrative*, mais par le développement du sentiment de *confiance* et de *légitimité* à l'égard du système de Justice, composante clé de la JR.

Les études empiriques précédentes mettent donc en lumière la *satisfaction* des victimes et des contrevenants, dans le sens où ces derniers perçoivent le processus comme étant juste, équitable et inclusif (Strang, 2002). L'étude de l'émotion comme pôle de comparaison, révèle alors que les effets *potentiellement bénéfiques* de la JR, ne dépendent pas seulement du rapport victime-contrevenant, mais également des sentiments de ces derniers vis-à-vis de leur traitement équitable ou non au sein du processus de justice (Rossner, 2008 ; Wemmers et Cyr, 2005). Ceci semble déconstruire l'idée prédominante qui veut que la *satisfaction* des victimes en JR, fasse majoritairement référence à une « perspective thérapeutique » et à leur guérison psychologique (Rossner, 2008).

Une telle comparaison entre les deux paradigmes de justice révèle la place fondamentale et substantielle de l'émotion tant au sein du système de justice, qu'au sein du paradigme de JR.

1.2.3 L'émotion en JR : élément substantiel et baromètre de l'efficacité

À l'inverse du traditionnel procès judiciaire qui cherche à contenir ou supprimer toute trace émotionnelle, certains auteurs mettent en lumière la place centrale et le rôle fondamental des émotions en JR (Harris, Walgrave et Braithwaite, 2004 ; Sherman, 2003 ; Rossner, 2008 ; Rossner, 2011 ; Doak, 2011 ; Rossner, 2012 ; Picard et Siltanen, 2013). Au regard de ces études, les expériences de JR seraient le lieu privilégié de l'*expression émotionnelle*. Ceci permet d'attester du caractère constitutif de l'émotion en JR. Doak (2011) précise en ce sens que les expériences de JR sont chargées d'un « haut niveau d'énergie émotionnelle »²⁴. Fiutak (2009) croit que la médiation est un processus vivant où l'expression des émotions agit comme une forme de catharsis. Picard et Siltanen (2013) soulignent que le processus d'apprentissage au cœur des rencontres de médiation est fortement lié au contenu émotionnel qui s'en dégage. L'émotion semble donc être une *composante constitutive* de la JR, tant par sa présence qu'à travers son degré d'expression. Ces caractéristiques permettent de concevoir la nature substantielle de l'émotion en JR.

Concernant la place et le rôle des émotions en JR, un autre élément semble pouvoir être soulevé. Certains auteurs abordent la question sous l'angle de l'*efficacité*. En ce sens, la *présence* et l'*expression intensive* des émotions seraient en JR, un gage d'efficacité (Sherman, 2003; Rossner, 2011; Rossner, 2012) ou tout au moins révélatrices d'une expérience « réussie » (Doak, 2011). Gromet (2012) précise en effet que « les expériences émotionnelles intégrales »²⁵, tant pour le contrevenant que pour la victime, amènent à des expériences de JR « réussies ». En plus d'être un gage d'efficacité, l'expression émotionnelle pourrait être, selon Rossner (2012), une des raisons qui pourrait expliquer ce qui se « cache finalement derrière l'efficacité de la JR »²⁶. Rossner (2012) précise en effet que les contrevenants adultes participant à des expériences de JR riches en émotions fortes, auraient significativement tendance à moins récidiver par rapport à ceux qui participent à des

²⁴ Doak, 2011, citation page 441.

²⁵ Gromet, 2012, citation page 15.

²⁶ Rossner, 2012, citation page 225.

expériences de JR moins expressives sur le plan émotionnel. La notion de l'efficacité renvoie en effet traditionnellement à celle de la récidive.

Des recherches ont tenté d'amener des pistes d'explication quant aux éventuels mécanismes émotionnels de ces expériences concluantes. Les auteurs parlent alors en termes de *processus de JR* et de *processus émotionnel* (Sherman, 2003; Rossner, 2008) afin de comprendre le *comment* de l'efficacité émotionnelle. Certains auteurs mettent en lien cette efficacité émotionnelle en JR avec les « théories narratives » (Gehm, 1998) ou les « thérapies par la parole » sous-jacentes (Doak, 2011), utilisées principalement en psychologie, pour soupeser leurs effets thérapeutiques. L'effet thérapeutique produit lors d'une expérience de JR serait lié au fait de raconter le crime et ses conséquences, son histoire et son récit de vie, à travers l'expression de fortes émotions (Gehm, 1998)²⁷, par opposition au récit matériel et à l'objectivité des faits que l'on peut rencontrer dans un procès traditionnel. Gehm (1998) précise qu'une telle libération émotionnelle à travers la parole, met en lumière l'interaction existante entre le langage, la dimension cognitive et physiologique. Ainsi, le fait de parler de récits émotionnels significatifs produirait des changements physiologiques et cognitifs importants, tels que la réduction de l'anxiété et de la peur. L'auteur établit un lien entre ce processus narrativo-émotionnel et les effets positifs des rencontres que certains résultats de recherches, en matière de programme de médiation victime-contrevenant, soulignent. De tels programmes permettraient de manière générale chez les victimes, la diminution de la peur, de l'anxiété et des risques d'être à nouveau victimisées. Ce qui permettrait aussi de manière particulière, la réduction de la peur par rapport à leurs propres contrevenants (Presser et Lowenkamp, 1999; Gromet, 2012).

Après avoir considéré la place de l'émotion au sein du paradigme de JR, il convient de s'interroger sur sa place et son rôle à l'égard des acteurs de justice, que sont la victime et le contrevenant.

²⁷ Particulièrement à travers le récit de situations concrètes et non abstraites, à travers le fait de nommer et décrire particulièrement les émotions et de leur donner un rôle dans l'évènement.

1.3 L'émotion au sein des expériences de JR : outil d'évaluation et indicateur des effets réparateurs auprès des individus

En plus d'être une composante constitutive et substantielle potentielle en JR, l'émotion apparaît comme étant le principal *outil subjectif d'évaluation*. Elle constitue en ce sens un des principaux *indicateurs de réparation*, tant auprès des victimes que des contrevenants. Cela signifie qu'elle représente un *moyen de mesurer* les effets *potentiellement* réparateurs, ou non, des expériences de JR. Nous aborderons aussi une démarche innovante où les émotions ont une place fondamentale en matière d'interaction de groupe.

1.3.1 Le principe

Deux approches sont principalement utilisées afin d'évaluer la « réussite » des expériences de JR et leurs « effets réparateurs » (Rossner, 2008).

La première approche vise à *mesurer* les *effets réparateurs* des expériences et donc leur « réussite », à travers une *mesure subjective d'évaluation* et/ou une *mesure objective d'évaluation*. Les moyens de réparation et de restitution sont les principaux indicateurs de *mesure objective* des effets réparateurs. Les émotions détiennent une place centrale en matière d'*évaluation subjective* (Rossner, 2008). Elles sont donc avant tout appréhendées tel un *outil/indicateur/moyen* pour *évaluer/mesurer* les potentiels *effets réparateurs/la réussite* de l'expérience.

Suite à la recension des études effectuée en matière d'émotion en JR, il est possible de proposer une énumération des principales émotions utilisées comme *outils/indicateurs de réparation*. Il s'agit notamment des sentiments de *honte/culpabilité/remords* et d'*empathie* (Braithwaite, 1989 ; Presser et Lowenkamp, 1999 ; Braithwaite, 2002 ; Harris, Walgrave, Braithwaite, 2004 ; Rossner, 2008 ; Jackson, 2009 ; Doak, 2011), de *respect* et d'*autonomisation* (Morris et Maxwell, 1998), *chez le contrevenant* principalement ; des sentiments de *haine/vengeance* (Strang, 2002) /*colère* (Gehm, 1998 ; Doak, 2011), de *peur/anxiété/angoisse* (Morris et Maxwell, 1998 ; Gehm, 1998 ; Presser et Lowenkamp, 1999 ;

Rossner, 2008 ; Doak, 2011 ; Gromet, 2012), *honte/culpabilité/dégoût envers soi-même* (Gehm, 1998 ; Presser et Lowenkamp, 1999 ; Doak, 2011), principalement *chez la victime* ; des sentiments de *bien-être*, de *légitimité/d'équité/de justice* (à l'égard du processus de justice) (Morris et Maxwell, 1998 ; Strang 2002 ; Strang et Braithwaite, 2002 ; Sherman 2003 ; Walgrave, 2003 ; Rossner, 2008 ; Gromet 2012), *d'estime de soi* (Doak 2011) de *satisfaction*²⁸ (Morris et Maxwell, 1998 ; Presser et Lowenkamp, 1999 ; Rossner, 2008 ; Gauthier 2009 ; Strang 2002 ; Gromet, 2012), *chez les victimes et les contrevenants*, comparativement au système de justice traditionnel. Ces éléments vont être développés par la suite.

Une deuxième approche vise à *mesurer* les *effets* de la JR non plus en termes de réparation, mais en matière de *récidive* et de *réduction des méfaits* (Rossner, 2008)²⁹.

Majoritairement, les recherches font état d'études comparatives examinant des groupes qui ont recouru à des expériences de JR avec ceux dont ce n'est pas le cas. Ces indicateurs émotionnels sont principalement évalués dans le cadre de conférences familiales et dans le cadre de programmes de médiation (Sherman2003).

Il est nécessaire de préciser qu'en plus d'apparaître comme des indicateurs émotionnels d'effets réparateurs, il ressort au sein de la littérature que les émotions constituent également, elles-mêmes, les *effets* potentiellement réparateurs des expériences. Ainsi, en plus d'être les *moyens* du processus de JR, elles en constitueraient les effets réparateurs, soit *les résultats et finalités* possibles des expériences de JR.

En général, les études insistent sur les effets réparateurs et bénéfiques des expériences de JR, tant pour la victime que le contrevenant (Gehm, 1998 ; Rossner, 2008). Les études mettent l'accent sur la *satisfaction* des acteurs. Par exemple du côté de la victime, un sentiment de satisfaction apparaît après la mise en place de mesures de réparation matérielle, de restitution, et est lié par une diminution de la peur et de l'anxiété au sein de conférences

²⁸ Qui peut elle-même porter sur l'évaluation de mesure objective de réparation

²⁹ De telles considérations ne seront pas abordées, étant étrangères au paradigme réparateur *stricto sensu*, utilisées principalement dans le cadre d'une perspective punitive / rétributive.

familiales (Morris et Maxwell, 1998 ; Presser et Lowenkamp, 1999). Du côté du contrevenant, en comparaison au processus traditionnel de justice, un sentiment de satisfaction émerge également, et il est lié à un sentiment d'équité, de respect et d'autonomisation, à l'issue de conférences familiales, par exemple (Morris et Maxwell, 1998). Cependant, les études font état d'une utilisation récurrente, voire abusive, de la notion de *satisfaction*. Cette dernière serait en effet utilisée de manière trop générale, peu concrète et nébuleuse (Doak, 2011), afin d'évaluer tant l'état subjectif des participants que les mesures matérielles de réparation employées. Une telle notion semble finalement peu porteuse de sens. Fonder une évaluation sur le critère de satisfaction semblerait peu concluant puisque la notion de *satisfaction* renvoie plutôt à un état émotionnel général de « bien-être »³⁰ et paraît en ce sens assez imprécise et générique. Il convient donc d'approfondir ces aspects émotionnels réparateurs, autrement que sous une optique de *satisfaction*, tant du côté de la victime que du contrevenant.

1.3.2 Auprès des victimes

En théorie et en pratique, un intérêt tout particulier est porté en JR quant aux potentiels effets réparateurs du côté de la victime. Les recherches parlent en ce sens en terme de « catharsis », « transformation », « transformation émotionnelle », « processus émotionnel réparateur », « réparation émotionnelle », « processus de guérison », « processus de guérison émotionnelle », « libération émotionnelle » et de « catharsis émotionnelle » (Presser et Lowenkamp, 1999 ; Rossner 2008 ; de Villette, 2009 ; Doak, 2011 ; Gromet 2012). Zehr (1995) précisait déjà qu'un tel processus de parole et de réconciliation avec le contrevenant accélérerait le processus de guérison de la victime³¹. Ainsi, particulièrement du côté de la victime, les recherches abordent les *effets réparateurs potentiels* à travers un vocabulaire essentiellement de nature thérapeutique et psychologique. La réparation devient alors synonyme de « guérison », « transformation », « tourner émotionnellement la page³² ». Une telle perspective amène même certains auteurs (Gehm, 1998) à définir la JR comme étant une justice basée sur les principes de *guérison*, tout comme d'autres (Rossner 2008 ; Rossner,

³⁰ Le terme de *satisfaction* fait référence à un/une « contentement, joie, bien-être résultant en particulier de l'accomplissement d'un désir, souhait, d'une demande, d'un besoin. Définition issue du dictionnaire français Larousse en ligne.

³¹ Zehr, 1995, citation page 165.

³² Traduction pour « emotional closure » dans Gehm, 1998, citation page 4.

2012) la définissent comme étant une *justice transformatrice*. La *justice réparatrice* semble alors devenir la *justice de la guérison*.

Concrètement, ce processus *réparateur/transformateur* à l'égard des victimes est appréhendé sous l'angle de la *victimisation*. Les expériences de JR sont principalement abordées quant à leur potentiel pour réduire les effets de la victimisation, ainsi que pour diminuer les risques d'une éventuelle revictimisation. Les victimes démontrent notamment une réduction des symptômes du trouble de stress post-traumatique (TSPT)³³, en terme de diminution des sentiments de *peur* et d'*anxiété* notamment, à l'égard de leur propre agresseur et en général, et en matière de crimes « graves, sérieux, violents » principalement (Gehm, 1998 ; Presser et Lowenkamp, 1999 ; Rossner, 2008 ; Doak, 2011 ; Gromet, 2012). Il semble se dégager un certain consensus entre ces études en matière de « crimes graves », et non en matière de crimes « moins graves ». Par exemple, concernant les délits contre les biens et la propriété, les expériences de JR semblent également avoir un impact quant à la réduction des symptômes du TSPT, en termes de réduction des sentiments de *peur* et d'*anxiété*, mais comparativement, les effets bénéfiques seraient moins conséquents qu'à l'égard des crimes « plus graves et sérieux ». Les études sont toutefois plus nuancées à ce sujet (Strang et Braithwaite, 2002).

Il convient également de souligner la place centrale que certaines études octroient au *pardon*, qui, même s'il n'est pas une émotion, possède un rôle émotionnel élevé en matière de diminution des risques de revictimisation (Gehm, 1998 ; Doak 2011). Doak (2011) précise en ce sens que le pardon n'a pas seulement un rôle expiatoire à l'égard du contrevenant, mais qu'il agit également tel « *un processus cathartique*³⁴ » pour la victime, capable en ce sens de dissiper les sentiments de *haine*, de *colère*, les ressentiments, le sentiment de *culpabilité* et de *haine/dégoût envers soi-même*, éprouvés chez de nombreuses victimes, notamment celles d'inceste et d'agressions sexuelles.

³³ Appelé aussi syndrome de stress post-traumatique (STPT)

³⁴ Doak, 2011, citation page 449.

Les comparaisons des résultats mettent en évidence les différences substantielles en matière d'avantages émotionnels, pour les victimes invitées à rencontrer leurs offenseurs et à bénéficier d'une réparation directe ou indirecte³⁵, par rapport à celles qui n'ont pas eu cette opportunité (Strang, 2002). Il convient de souligner qu'à l'égard des victimes, les recherches s'attardent majoritairement sur l'évaluation de la *réparation subjective* des individus plutôt que sur l'évaluation de la *réparation matérielle*. En ce sens, la JR semble parfois réduite à son aspect de *réparation symbolique*, abordée sous un aspect thérapeutique et psychologique de la guérison de la victime. Les potentiels « effets réparateurs » des pratiques semblent en effet majoritairement abordés sous leur dimension psychologique/thérapeutique. Les seuls indicateurs émotionnels paraissant moins colorés par cette dimension thérapeutique que par une dimension réparatrice proprement dite, semblent être ceux indiquant la diminution des sentiments de haine et de vengeance de la victime. Cette dimension réparatrice rappelle les considérations primaires et ancestrales du recours à la JR. Son avènement durant le Moyen-Âge, tel que vu précédemment, est par exemple marqué par la volonté de mettre un terme au sentiment de vengeance des victimes et aux *vendettas*, les vengeances familiales et guerres de clans perpétuelles, afin de rétablir les relations, le lien social brisé. En ce sens, Strang (2002) met en lumière la diminution du *sentiment de haine et de vengeance* que peuvent éprouver certaines victimes, essentiellement en matière de crimes violents et moins en matière de crimes contre la propriété³⁶. De plus, celles auxquelles il avait été promis une conférence familiale et qui n'en avait finalement pas bénéficié, étaient majoritairement plus satisfaites que celles qui n'avaient pas reçu une telle proposition. Les résultats mettent en évidence que la simple promesse d'expérience de JR permettrait de réduire le *désir de vengeance* des victimes à l'encontre du contrevenant, parmi les victimes de crimes violents.

Cependant, certains auteurs recommandent d'être vigilant quant à l'utilisation à outrance d'un vocabulaire ainsi que d'une perspective thérapeutique en matière de JR (Doak 2011). Sur ce point, les auteurs mettent en garde sur les potentiels effets néfastes d'une telle

³⁵ Il s'agit notamment de réparations variées telles que la restitution directe aux victimes, les dons des délinquants à des organisations caritatives désignées par les victimes, des centaines d'heures de service communautaire, les engagements des délinquants à participer à des traitements ou programmes en matière de drogue ou d'alcool. Exemples cités à la page 139, Strang (2002).

³⁶ Ces résultats quantitatifs proviennent d'entretiens effectués auprès de 232 victimes qui ont été impliquées, de manière aléatoire, dans des poursuites traditionnelles ou des mesures réparatrices. L'auteur observe que 8% des victimes assignées à une conférence familiale et y ayant effectivement participé avaient encore après, un désir et sentiment de vengeance, contre 13% pour celles qui y avaient été assignées, mais qui avaient participé à un procès traditionnel, et contre 45% qui avaient été assignées à un procès traditionnel et qui y avaient effectivement participé.

approche en JR, qui comporterait d'éventuels risques de revictimisation à l'égard des victimes (Presser et Lowenkamp, 1999). Ce risque serait présent quant aux hautes attentes de guérison présentes chez les victimes, à l'égard de l'expérience de JR. Également, les recherches précisent par exemple que si l'offenseur est « malhonnête, intimidant »³⁷, la médiation risque d'être traumatique pour la victime, et le risque de revictimisation, en matière de crimes violents notamment, serait plus conséquent (Presser et Lowenkamp, 1999). Le risque traumatique est alors aggravé si la victime participe à la médiation avec un sentiment de *honte/culpabilité* ou *d'obligation*.

Ainsi, les émotions étudiées du côté de la victime en plus d'être des *moyens/outils* thérapeutiques, apparaissent aussi comme les *effets* thérapeutiques *possibles* des expériences de JR.

1.3.3 Auprès des contrevenants

Du côté du contrevenant, les potentiels effets réparateurs apparaissent non plus en termes « thérapeutique », mais plutôt en termes de « réhabilitation, traitement ». De plus, des perspectives « victimologiques » et « rétributives », sont omniprésentes au sein des études.

La perspective « réhabilitative » semble être de prime abord la plus dominante au sein des recherches. En effet, les études comportent majoritairement un vocabulaire de type « réhabilitatif » et comprennent des termes tels que « redressement cognitif », « redressement émotionnel », « développement des habilités émotionnelles », « développement de la culpabilité, de la honte, de l'empathie », « de la sphère morale et éthique » de l'individu (Presser et Lowenkamp, 1999 ; Harris, Walgrave, Braithwaite, 2004 ; Jackson, 2009 ; Doak, 2011). En ce sens Gehm, (1998) définit par exemple la JR comme étant une justice basée sur les principes de *réintégration* du contrevenant, rejoignant une perspective *réhabilitative*. Si ces *outils/indicateurs/moyens* émotionnels pour évaluer les potentiels effets réparateurs des

³⁷ D'où le rôle de la sincérité et des remords de la part du contrevenant.

expériences, semblent être de prime abord de type réhabilitatif, ils paraissent majoritairement dominés par des considérations « victimaires » et « rétributives ».

En effet, la majorité des études, portant sur les émotions du côté du contrevenant, semblent s'intéresser principalement aux expériences de JR en matière de réduction de la récidive et en matière d'effets/de risques de revictimisation chez les victimes (Sherman, 2003 ; Rossner, 2008), même si de manière générale les auteurs affirment, comme vu précédemment, que les effets semblent être autant *réparateurs* pour la victime que pour le contrevenant. De telles perspectives semblent alors créer une asymétrie de considération, eu égard aux effets réparateurs, vis-à-vis des victimes et des contrevenants.

Du côté du contrevenant, la majorité des études s'intéressent aux indicateurs émotionnels de la honte, de la honte réintégrative ou exclusive, des remords, de la culpabilité et de l'empathie (Braithwaite, 1989 ; Harris, Walgrave, Braithwaite, 2004 ; Rossner, 2008 ; Jackson, 2009), et sont majoritairement mues par des perspectives punitives/rétributives et/ou victimaires. Par exemple, de nombreuses recherches essayent de déterminer si le développement de certaines émotions (honte, et/ou culpabilité, et/ou empathie) ou si un changement émotionnel (du déni au remord, et/ou du déni à la culpabilité, et/ou du déni à l'empathie) peut avoir un impact en matière de *réduction du crime et des méfaits* (Braithwaite 1989 ; Braithwaite, 2002, Rossner, 2008). Dans ces cas, la perspective réhabilitative/réintégrative est avant tout dominée par une finalité rétributive, soit la réduction de la récidive. D'autres études vont plutôt porter leur attention sur les effets et impacts potentiels d'un tel développement ou changement émotionnel à l'égard des victimes (Presser et Lowenkamp, 1999 ; Doak, 2011). Dans ces cas, la perspective réhabilitative/réintégrative est avant tout appréhendée par une finalité victimologique/thérapeutique.

De manière synthétique, il semble donc majoritairement ressortir des études deux perspectives d'approche à l'égard du contrevenant.

Les émotions sont tout d'abord étudiées et utilisées tels des moyens de redressement cognitif/émotionnel, par exemple avec le développement de la culpabilité, de la honte, des remords. Il s'agit en ce sens d'outils à caractère réhabilitatif utilisés essentiellement afin de développer la sphère éthique et morale du contrevenant, de susciter leur considération /respect de la loi et de réduire les risques de récidive (Braithwaite 1989 ; Braithwaite, 2002, Rossner, 2008). Majoritairement, il semble donc que ces outils à caractères thérapeutiques

sont mus par des objectifs de réduction des risques de récidive, et servent une finalité rétributive. Ainsi, les émotions étudiées chez le contrevenant sont donc à la fois envisagées sous l'angle des *moyens/outils réhabilitatifs* et des *effets possibles des expériences de JR*, et sont *orientées par une optique rétributive*. Une telle perspective étant non réparatrice, elle ne sera pas abordée en détail.

Également, de nombreuses études abordent les émotions chez le contrevenant tel des moyens de redressement cognitif/émotionnel, comme avec le développement de la culpabilité/empathie/des remords/regrets, mais seulement en fonction des impacts, des effets que ces émotions peuvent avoir sur les victimes (Presser et Lowenkamp, 1999 ; Doak, 2011). Ainsi, si de prime abord les études paraissent orientées par une perspective réhabilitative, où le développement des aptitudes et habilités du contrevenant apparaît comme le principal objectif, elles semblent finalement plus centrées sur les considérations des victimes en terme de limitation des risques de revictimisation et d'augmentation du potentiel thérapeutique/cathartique. Les études portant sur le *pardon* semblent être un bon exemple en la matière (Presser et Lowenkamp, 1999 ; Doak, 2011). Comme précisé précédemment, le pardon joue un rôle d'importance en matière émotionnelle, et occupe une place non négligeable au sein des études. Il est abordé du côté du contrevenant, avec notamment la question du rôle de la sincérité et des regrets/remords de la part de ce dernier, mais principalement en fonction de ses effets sur les victimes, en matière de diminution du risque de revictimisation et du TSPT notamment (Gehm, 1998). Ainsi, les émotions étudiées chez le contrevenant, en plus d'être les *moyens/outils* réhabilitatifs, apparaissent aussi comme les *effets possibles* des expériences de JR, régies par des perspectives victimologiques et thérapeutiques.

Majoritairement, les études investissent la place et le rôle des émotions au sein des expériences de JR, tant vis-à-vis de la victime que du contrevenant, ainsi qu'au sein de la relation victime-contrevenant. Il convient de faire état d'études innovantes qui se sont intéressées, à la place et au rôle des émotions de manière plus interactionniste en JR.

1.3.4 Une dynamique interactionniste : émotions exacerbées et « transformatrices »

Récemment, des recherches innovantes ont ouvert la voie à la considération des émotions en JR selon une approche plus *dynamique, interactionnelle* et *interactionniste* (Gehm, 1998 ; Harris, Walgrave et Braithwaite, 2004 ; Rossner, 2008 ; Kenney et Clairmont, 2009 ; Rossner 2011 ; Doak, 2011). La dimension de « groupe » a été étudiée en JR. Au sein de ce dernier sont produites des émotions qui sont le fruit d'une dynamique particulière et d'interactions propres. Dans cette perspective, l'expérience de JR est abordée d'une part tel un processus de dialogue, d'autre part tel un processus de dialogue émotionnel, potentiellement réparateur et transformateur.

La « théorie narrative » a été utilisée afin d'éclairer la particularité de cet aspect interactionniste en JR. Gehm (1998) propose de relier la perspective théorique de la « théorie narrative »³⁸, au processus de médiation. Il précise que la médiation entre victime et contrevenant est caractérisée par une dynamique narrative et interactionnelle propre, où les histoires ne peuvent produire du sens qu'à la lumière des autres histoires et dans un contexte d'interaction et non d'isolation. Selon lui, la « théorie narrative » souligne que deux niveaux sont à considérer dans une interaction. Il y aurait l'« histoire », soit le *contenu*, ainsi que le « discours »³⁹, soit le *contenant narratif*, c'est-à-dire la manière dont le contenu est communiqué. L'objectif principal de nombreux programmes de JR est en effet de fournir au délinquant, à la victime (et parfois à la communauté en général), la possibilité de s'engager dans un *dialogue potentiellement réparateur* afin de réparer/guérir les conséquences des préjudices, ou de résoudre le conflit entre les parties (Dzur, 2003). En établissant un dialogue entre la victime, le délinquant (et la collectivité), les délinquants sont informés des impacts de leurs gestes sur la victime et sur la communauté. Les victimes peuvent s'exprimer et présenter leurs sentiments de perte, ce qui peut éventuellement occasionner des réponses émotionnelles de culpabilité et/ou de honte chez le contrevenant. Un tel processus de dialogue permet aux victimes d'aller de l'avant dans leur vie et d'entamer un processus de « guérison » (Dzur, 2003; Tangney, 1991; Wemmers et Cyr 2005). Les études de Rossner (2008, 2011, 2012)

³⁸ Cette théorie rejoint les théories « de récit des faits » (*account-making*), « raconter son histoire » (*storytelling*)

³⁹ Citation, page 11.

permettent d'aller plus loin dans la compréhension des dynamiques émotionnelles de groupe, au sein d'une conférence de JR⁴⁰ notamment. Si la majorité des études émotionnelles en JR s'attardent à comprendre la production d'une émotion en particulier, chez la victime ou le contrevenant, et du rapport émotionnel entre ces deux, rares sont celles qui s'intéressent véritablement aux *interactions émotionnelles holistiques entre les participants* et au *partage collectif* des émotions. Les travaux de Rossner (2008, 2011, 2012) sont bâtis dans la lignée des théories de la sociologie des émotions, et de celles des interactionnistes. Rimé (2009) précise que le partage social des émotions assume une fonction fondamentale puisqu'elle aboutirait à l'établissement ou la consolidation des liens socioaffectifs entre les personnes impliquées. Plus l'émotion partagée est intense, plus l'auditeur va alors éprouver de l'émotion. Selon Rossner (2011), la réponse la plus typique de l'auditeur est l'intérêt et la considération pour le récit de l'épisode émotionnel auquel il est exposé. Rossner utilise notamment la théorie des interactions rituelles en chaîne de Collins⁴¹ (2004) afin de coder l'émergence progressive des interactions et de la dynamique du groupe (Rossner, 2011)⁴². Dans cette étude approfondie d'une conférence de JR, l'auteure aboutit, à travers l'analyse des interactions rituelles et des échanges émotionnels entre les participants, à la mise en place d'un modèle émotionnel-interactionniste de la conférence⁴³. Sa théorie permet de mettre en lumière l'importance de la notion de *groupe* et de son influence en matière d'émotion en JR, ainsi que l'évolution des émotions au sein d'un groupe de JR.

Le groupe agirait ainsi tel un *exacerbateur* émotionnel au sein des expériences. Son approche s'inscrit dans une perspective « transformatrice » de la JR. Selon elle, les conférences peuvent être *émotionnellement transformatrices* à l'égard du groupe et des individus. Ses résultats mettent en effet en évidence le processus sous-jacent de transformation des émotions collectives négatives (*honte, anxiété, haine, peur, hostilité*) en émotions

⁴⁰ Expérience constituée de la victime et de son mari, de l'agresseur-voleur et de sa femme.

⁴¹ Selon Collins, 2004, il y aurait quatre ingrédients principaux pour garantir le succès d'un rituel : un groupe, une barrière envers l'extérieur/les étrangers au groupe, une attention mutuelle et un partage émotionnel.

⁴² À travers notamment l'analyse des expressions du visage, du langage non verbal, et de la mise en forme du discours.

⁴³ Les principales étapes proposée par Rossner (2011, page 116) sont : l'étape de la mise en place d'une dynamique émotionnelle et d'échange, suivie de l'étape de la mise en place de l'équilibre des pouvoirs entre les participants. Ensuite, il y aurait une période caractérisée par de forts échanges émotionnels, reconnus comme tel et comme importants par les participants. Il est produit une plus forte intensité d'attention entre les participants, marquant un « point tournant » durant l'expérience. Enfin, Après que les échanges se soient caractérisés par un haut degré interactionnel et émotionnel, les participants s'engagent mutuellement dans des interactions portant un haut degré de *solidarité* et de *cohésion* (rapprochements physiques, contacts visuels appuyés). Une nouvelle identité de groupe est créée, fondée sur la cohésion et la solidarité. Il y a eu transformation.

collectives positives (*solidarité, empathie, confiance*). Pour Rossner (2008, 2011), une expérience de JR réussie est une expérience riche en interactions émotionnelles transformatives, elles-mêmes caractéristiques d'« interactions rituelles réussies ». Les expériences de JR seraient en ce sens principalement efficaces à travers la production de fortes interactions émotionnelles de groupe, et non en incitant les victimes ou contrevenants à éprouver une émotion en particulier. Concernant les interactions rituelles qui ont « échoué », Rossner (2011) précise en effet qu'elles sont caractérisées, entre autres, par l'absence de connexion émotionnelle.

1.4 La question d'un préalable émotionnel chez le contrevenant

La « JR exige chez le contrevenant son engagement émotionnel » (Bennet, 2006).

Comme nous l'avons vu, la majorité des auteurs considèrent que le dialogue et en particulier le « dialogue émotionnel » constitue une composante d'importance dans le processus de réparation des dommages commis. Dans cette optique, en dehors de considérer seulement les émotions en jeu au sein des expériences de JR *stricto sensu*, des auteurs s'interrogent sur la question d'un préalable émotionnel. Ils étudient notamment le rôle de certaines émotions qui pourraient favoriser chez le contrevenant un processus de réparation (Rossner, 2012 ; Jackson, 2009 ; Harris et coll., 2004 ; Tangney et Dearing, 2002 ; Tangney, 1991). Il ressort des études que les principales *émotions préalables* chez le contrevenant seraient la *honte* et/ou *culpabilité*, et/ou l'*empathie* (Jackson, 2009 ; Harris et coll., 2004 ; Tangney et Dearing, 2002 ; Tangney, 1991).

Selon Jackson (2009) par exemple, sans une compréhension de la manière dont les contrevenants développent ces émotions, le caractère réparateur du dialogue pourrait être compromis. Les recherches s'interrogent donc sur la place et le rôle préalables de ces trois émotions au sein du processus réparateur.

Rossner (2012), Tangney et Dearing (2002) et Tangney (1991) soulignent l'importance des caractéristiques émotionnelles des contrevenants vis-à-vis de la réponse de réparation fournie quant à l'acte, aux dommages commis, ainsi qu'au regard de la conscientisation de l'acte.

Ainsi, selon Tangney et Dearing (2002), le développement émotionnel de la *culpabilité* ou de la *honte* chez les contrevenants est important puisqu'il permettrait de générer un *dialogue de guérison/réparation*. Ils précisent toutefois que les individus qui ont des réponses émotionnelles de *culpabilité*, et non de *honte*, auraient tendance à développer et exprimer une plus grande *empathie* à l'égard de la victime, c'est-à-dire à être émotionnellement plus liés à la victime. Dans la littérature, la capacité pour le contrevenant d'établir un lien émotionnel avec la victime serait ainsi assimilée à l'émotion d'*empathie* (Tangney, 1991 ; Tangney et Dearing, 2002). Les études mettent donc en évidence que chez le contrevenant, l'émotion de culpabilité et d'empathie serait liées. Aussi, développer un tel *lien empathique* avec la victime l'inciterait à développer le *besoin de réparer* les préjudices causés (Tangney, 1991 ; Tangney et Dearing, 2002 ; Jackson, 2009). Les émotions de culpabilité et d'empathie, étant donné qu'elles incitent les contrevenants à progresser vers la réparation du dommage produit, apparaissent comme étant constitutives du processus réparateur. Selon Tangney et Dearing, 2002, les contrevenants qui présentent au contraire de la *honte*,⁴⁴ seraient moins empathiques, et auraient tendance à éviter de se confronter à l'événement à réparer, entravant le processus réparateur. Ils seraient en effet plus enclins à éviter/nier les situations les confrontant à leurs actes et à leur responsabilité.

Il existe de nombreux débats entre les auteurs autour de la conceptualisation des notions d'empathie, de honte et de culpabilité. Selon Harris et coll. (2004) par exemple, la culpabilité et la honte ne se distinguent pas et sont conceptualisées comme une composante homogène. En outre, ils soutiennent que les individus doivent d'abord développer de l'empathie pour éprouver de la « culpabilité-honte ». Cette conceptualisation est contraire à la majorité des recherches empiriques qui ont démontré que les concepts de *honte* et de *culpabilité* sont distincts et ne devraient pas être utilisés de façon interchangeable (Tangney, 1991 ; Tangney et Dearing, 2002). La littérature fait valoir à ce sujet que les individus qui expérimentent de la *culpabilité*, par rapport à ceux éprouvant de la *honte*, sont plus susceptibles de se projeter émotionnellement dans la situation de la victime, et donc de développer une réponse empathique à l'égard de celle-ci (Tangney, 1991 ; Tangney et

⁴⁴Dans leur théorie, les auteurs se basent sur la distinction entre honte et culpabilité de Helen Block Lewis's présentée dans son ouvrage *Shame and Guilt in Neurosis* (1971): «The experience of shame is directly about the *self*, which is the focus of evaluation. In guilt, [however,] the self is not the central object of negative evaluation, but rather the *thing* done is the focus », Tangney et Dearing, 2002, citation page 18.

Dearing, 2002). Des auteurs abordent aussi dans leurs résultats la *honte* comme une *évaluation négative de soi* qui serait significativement liée à l'*empathie* et à la *culpabilité* (Jackson, 2009).

En dépit de ces débats théoriques, il convient de mettre en relief le fait que les recherches font majoritairement ressortir l'importance, tant empiriquement que théoriquement, de développer une compréhension approfondie de l'impact des programmes de justice réparatrice sur l'émergence de réponses émotionnelles telles que la *honte*, et/ou la *culpabilité*, et/ou l'*empathie* chez le contrevenant (Jackson, 2009). Ces recommandations prévalent tant au sein des perspectives réhabilitatives, rétributives, réparatrices, que réhabilitatives-réparatrice et rétributive-réparatrice.

Tangney (1991) souligne également le rôle du développement de l'*empathie* au sein du processus de *réhabilitation/réadaptation* des délinquants. Les *prédispositions* de *culpabilité* et de *honte*, ont été mises en relation avec les réponses empathiques des contrevenants. Il ressort que la culpabilité est plus susceptible de favoriser une réponse empathique, laquelle est jugée nécessaire pour susciter la *réparation/guérison* des *relations* tant *intra* (relation du contrevenant avec lui-même) qu'*interpersonnelles* (relation du contrevenant avec autrui). La honte serait plus susceptible de conduire à l'évitement, empêchant ainsi la *guérison/réparation* des *relations intra et interpersonnelles*. Ces résultats font écho aux recherches portant sur le développement de l'*empathie* chez les délinquants sexuels adultes.

Une part importante des recherches est en effet présente en matière de *réhabilitation* d'agresseurs sexuels (Roseman, et coll., 2009 ; Ward et Gannon, 2006 ; Cesaroni, 2002 ; Kaden, 1998). Un tel questionnement autour d'un préalable émotionnel nécessaire chez le contrevenant, apparaît aussi en termes de réhabilitation en vue d'une expérience de JR, soit en termes de *réhabilitation-réparation* (Hagemann, 2003).

Il y aurait deux objectifs spécifiques pour le traitement des délinquants sexuels (Roseman, et coll., 2009). Le premier aurait pour but que les contrevenants comprennent et

acceptent la responsabilité de leurs actes⁴⁵. Le deuxième objectif serait de permettre au contrevenant de développer de l'empathie envers la victime, ce qui nécessite souvent pour les contrevenants de prendre conscience des dommages qu'ils ont commis. Par conséquent, le développement de l'empathie est souvent considéré comme la pierre angulaire des programmes de traitement des délinquants sexuels. En ce sens, de nombreux programmes de traitement pour les délinquants sexuels utilisent des représentations de victimes en guise d'exercices ou d'outils pédagogiques comme les lettres et histoires de victimes, des études de cas et des vidéos fictives de victimes, afin d'activer les processus cognitifs et les comportements émotionnels favorisant le développement de l'empathie (Roseman et coll., 2009). Certains auteurs soulignent également le rôle de la honte et/ou de la culpabilité dans le développement de l'empathie chez ces contrevenants, et pour la compréhension de leurs actes. Pithers (1997) considère par exemple que la honte et la culpabilité jouent un rôle fondamental dans la compréhension de l'acte suggérant que les délinquants qui n'avaient pas une compréhension de leur propres honte et culpabilité sont limités pour concevoir qu'un acte peut causer un préjudice à leur victime et à eux-mêmes.

Selon certains auteurs, ces traitements seraient de nature *réparatrice*, notamment parce qu'ils sont centrés sur la victime, la communauté et qu'ils poursuivent des objectifs orientés vers l'amélioration d'un potentiel réparateur chez le contrevenant (Hagemann, 2003). Il convient en effet de souligner la présence d'une littérature croissante sur un *modèle réparateur de la réhabilitation*.

Dans leurs travaux, Roseman et coll. (2009) ont étudié l'impact et le développement émotionnel chez des contrevenants à travers l'exposition, à divers degrés, à une victime d'abus sexuel. Ils ont particulièrement étudié le niveau d'empathie/honte/culpabilité du contrevenant à travers des interventions rappelant les expériences de JR, puisque certains contrevenants étaient amenés à rencontrer des victimes. Ces études, et celles précédemment décrites, mettent en évidence la pertinence du questionnement autour d'un *modèle réparateur de la réhabilitation*, quant à la question du développement de la honte/culpabilité/empathie (en matière de traitement des contrevenants sexuels principalement). Certaines recherches étudient en ce sens l'éventuel rapprochement théorique

⁴⁵ Cet objectif est considéré comme atteint lorsque par exemple le contrevenant admet qu'une infraction a été commise, et restreint l'utilisation de ses mécanismes de défense comme le déni ou le blâme (Roseman et coll., 2009)

et pratique du courant de JR avec la perspective *réhabilitative*, notamment avec *le Good Lives Model*, un modèle considéré comme une alternative au *Risk-Need-Responsivity Model*⁴⁶ (Coco et Corneille, 2009). Bien que les deux paradigmes diffèrent, il s'agit d'interventions psychosociales visant à (r)établir des liens sociaux par le biais de méthodes de *restauration/réparation*. D'une part le modèle réparateur vise à réparer les relations affectées par le délit, de l'autre le *Good Lives Model*⁴⁷ vise à réhabiliter le contrevenant à travers l'apprentissage d'habiletés (Coco et Corneille, 2009). Un certain débat semble émerger, au sujet de savoir s'il est préférable d'envisager une assimilation des perspectives ou une coordination des pratiques et des modèles (Ward et Langlands, 2009). Zehr (1997) avait déjà souligné la nécessité de s'orienter vers un modèle de JR pour les délinquants sexuels, en opposition aux pratiques proposées dans le cadre du modèle de punitif traditionnel, qui, par l'incarcération, retardait simplement le risque de nouvelle infraction.

Cette double perspective, réhabilitative et réparatrice, possède aussi une certaine résonance pratique. En effet, les considérations autour des caractéristiques émotionnelles des contrevenants se traduisent par la mise en place de programmes correctionnels centrés sur la représentation de la victime, sur la considération des impacts du crime sur cette dernière et son entourage. Il s'agit par exemple du « *Focus on Victims* », un programme d'entraînement visant à améliorer la prise de conscience et la compréhension des conséquences du crime sur la victime et son entourage, ainsi que le développement de l'empathie chez le contrevenant à travers l'image de la victime. Cette initiative a par exemple été mise en place au sein d'une prison « sociothérapeutique » à Hambourg en Allemagne (Hagemann, 2003)⁴⁸. Il est aussi possible de citer le « *Victim Impact Training* » (VIT), programme de JR mis en place par le département correctionnel du Missouri (Jackson, 2009)⁴⁹.

⁴⁶ Ce dernier a été développé pour le traitement des délinquants en général, par Andrews, Bonta et Hoge en 1990, usant de pratiques thérapeutiques cognitives-comportementales, et majoritairement basé sur la notion de *risque* (l'intensité et le type d'intervention doivent dépendre du niveau de risque du contrevenant) et de *besoins criminogènes* (soit les facteurs de risques de récidive, ciblés dans les programmes pour diminuer les risques de récidive), Coco et Corneille (2009).

⁴⁷ Il s'agit d'un modèle de réhabilitation des délinquants sexuels, bâti sur une approche plus holistique du contrevenant (contexte personnel, interpersonnel et social) et moins sur ses déficits individuels. La réhabilitation du délinquant est conditionnée par l'amélioration du bien-être (le but premier) plutôt que par les stratégies visant à éviter la récidive (le but second), dans l'optique de lui permettre de construire une vie plus harmonieuse (Coco et Corneille, 2009).

⁴⁸ Hagemann (2003), citation page 225

⁴⁹ Ce programme de VIT a été appelé « Impact of Crime on Victims Classes » (ICVC), et a été développé par l'Autorité de la Jeunesse en Californie. Ces objectifs sont : d'enseigner aux délinquants les effets du traumatisme de victimisation ; d'augmenter chez les délinquants une prise de conscience de l'impact négatif de leur crime sur leurs victimes et la communauté ; d'encourager les délinquants à accepter la responsabilité de leurs actes ; de fournir un forum pour les victimes et les agents de services aux victimes afin « d'éduquer » les délinquants

Enfin, est également présente la question de la motivation des contrevenants engagés dans un processus réparateur. La plupart des auteurs soulignent que les prisonniers qui sont en mesure de faire face à leurs infractions ne seront pas motivés à participer à un tel processus sitôt que leur peine est terminée (Hagemann, 2003). Les auteurs considèrent majoritairement qu'en JR la motivation des acteurs à participer aux expériences/programmes est de première importance, voire *sine qua non*. La participation des contrevenants est volontaire, à la différence du système punitif. Cet élément est parfois considéré comme un des points de différenciation entre les pratiques punitives et réparatrices. (Bazemore et Walgrave, 1999).

1.5 Bilan de la recension et Problématisation

Dans un premier temps, le concept d'émotion a été étudié à travers une perspective historico-épistémologique, psychologique et sociologique. La perspective psychologique a été retenue. La recension effectuée a permis de mettre en lumière la place et le rôle du champ émotionnel tant au sein du paradigme de JR qu'auprès des individus participants à des expériences de JR. Tout d'abord, les deux systèmes de justice, le système pénal et la JR ont été comparés sous la lunette émotionnelle. Ceci a permis de mettre en exergue la place fondamentale et substantielle de l'émotion tant au sein du système de justice qu'au sein du paradigme de JR. La JR apparaît comme le lieu privilégié de l'expression émotionnelle. Ensuite, auprès des individus, l'émotion considérée au sein des expériences de JR, apparaît essentielle sur deux aspects. Elle constitue à la fois l'outil permettant d'évaluer les effets réparateurs potentiels des expériences, ainsi que les effets réparateurs eux-mêmes, tant auprès de la victime que du contrevenant. Particulièrement chez ce dernier, des études font ressortir que la question d'un préalable émotionnel en vue de réaliser une réparation se pose. Les principales émotions considérées comme préalable à une réparation seraient la honte, l'empathie et la culpabilité. Cependant, les résultats divergent fortement, faisant parfois

vis-à-vis de leurs comportements, pour prévenir une nouvelle récidive. Ces objectifs ont pour vocation de tenter de générer chez les contrevenants des réponses émotionnelles telles que la honte, la culpabilité, les remords, l'empathie (Jackson, 2009, page 187)

ressortir une absence de consensus au sein même de la conceptualisation de certaines émotions. La recension réalisée a ainsi révélé certaines limites et lacunes à travers la manière dont est appréhendé le champ émotionnel en JR.

Il ressort tout d'abord que la notion d'émotion n'est pas abordée de manière homogène au sein des différentes études, les auteurs occultant en général d'aborder leurs études à travers une définition précise des émotions analysées, taisant parfois ce qu'ils entendent par « émotion ». L'émotion en JR est donc quelques fois abordée de manière indirecte, implicite, mais parfois de manière plus directe et explicite, comme chez certains auteurs (Sherman, 2003 ; Harris, Walgrave, Braithwaite, 2004 ; Rossner, 2008, 2012 ; Jackson, 2009 ; Roseman et coll., 2009 ; Doak, 2011). Ce constat nous amène à proposer l'étude de l'émotion en JR comme un objet en soi, et à partir d'une définition de référence de l'émotion, qui servira de fil conducteur pour la présente étude. Également, un tel constat nous amène à opérer le choix de privilégier la dimension conceptuelle subjective de l'émotion. La lumière est donc projetée sur la subjectivité des acteurs, leurs ressentis, le sens qu'ils donnent à leurs émotions, leurs croyances et valeurs, et non sur un canevas préconstruit d'émotions. En ce sens par exemple, le « pardon » est abordé, dans notre perspective, non en tant qu'émotion au sens strict, mais comme véhicule émotionnel, révélateur des croyances et valeurs des individus, permettant une meilleure appréhension des schémas émotionnels de ces derniers.

De plus, il ressort des études une certaine omniprésence de la considération de la victime. Les émotions sont principalement abordées dans l'intérêt et selon la perspective des victimes. La présente recherche a donc pour objectif de considérer le rôle des émotions en JR du côté du contrevenant.

Ensuite, il convient de souligner que les émotions sont étudiées principalement au sein des expériences *stricto sensu* de JR, occultant le cheminement qui les précèdent et souvent celui qui les succède. Or, la présence émotionnelle ne permettrait pas, à elle seule, d'expliquer l'« effectivité » des expériences en JR. Rossner (2012) précise en ce sens que si la JR fonctionne pour certains contrevenants adultes, c'est notamment parce que l'intervention s'est produite au bon moment dans leur vie afin de permettre un impact significatif. Selon l'auteur, il y aurait donc également une composante situationnelle et contextuelle à prendre en compte dans le cadre d'une expérience de JR ayant abouti.

Certaines études mettent en ce sens l'accent sur une perspective plus « processuelle » de la JR. Par exemple, à travers un récit qui retrace la trajectoire de vie de « Peter », un criminel ancré dans la délinquance, Wolf (2008) met en avant qu'une expérience de JR (une médiation), peut être vécue comme un changement radical, décisif et inattendu dans la vie du contrevenant. Si la JR a produit un changement significatif dans la vie de « Peter », c'est seulement parce que ce dernier était en quelque sorte « prêt » pour un tel changement (Rossner, 2012 ; Wolf, 2008, Wolf et Riley, 2008). De même, Miller (2011) décrit quels ont été les contextes, événements et situations qui ont permis à chaque criminel de se préparer et de se sentir prêt à engager une procédure réparatrice. Ces récits de vie mettent en lumière toute l'importance des composantes contextuelles et situationnelles dans une démarche de JR. ».

La recension des écrits a permis de souligner le rôle fondamental de l'émotion en JR, puisqu'une charge émotionnelle, exprimée de plus avec intensité, semble être nécessaire au bon déroulement et à la réussite des expériences. D'autres recherches mettent en avant le caractère processuel de la JR en tant qu'elle serait révélatrice d'un certain processus dans la vie du contrevenant, élément d'importance pour l'aboutissement des expériences.

Pourtant, si des études s'intéressent à l'étude de trajectoires de vie de criminels engagés dans un processus réparateur, aucune pour l'instant n'étudie particulièrement « les trajectoires de vie émotionnelles » de criminels engagés au sein d'un processus de JR, et ce, bien que l'expression émotionnelle au sein d'expériences de JR ait été décrite comme nécessaire, fondamentale voire comme un préalable. Une meilleure connaissance en la matière semble donc souhaitable tant théoriquement que pragmatiquement. En effet, si « la JR exige chez le contrevenant son engagement émotionnel » (Bennet, 2006) il paraît alors légitime de se demander *comment celui-ci chemine émotionnellement au sein d'un processus de JR.*

La présente étude vise à contribuer à un tel avancement de connaissance en essayant de combler certaines des lacunes présentées ci-dessus. Elle propose pour cela, dans une démarche innovante et compréhensive, d'étudier *le cheminement émotionnel d'anciens contrevenants engagés dans un processus de justice réparatrice.*

Il convient de souligner que la recherche semble également pertinente dans une perspective empirique. Une meilleure connaissance de l'émotion en JR du point de vue du contrevenant, semble pratiquement indispensable dans une optique d'amélioration des pratiques actuelles et de leur compréhension. Également, l'étude pourrait présenter une certaine portée pratique, vu qu'il n'existe pas encore de programme dans une perspective réparatrice longitudinale, fondé exclusivement sur un travail émotionnel du contrevenant. Dans une telle optique, la recherche pourrait donc ouvrir sur des pistes de réflexion et de conduites.

CHAPITRE II - MÉTHODOLOGIE

Dans un premier temps vont être abordés les objectifs de la recherche. Ensuite, les choix méthodologiques qui ont permis la réalisation de la présente étude seront présentés. Il sera enfin expliqué la procédure concernant la collecte des données et comment ces dernières ont été analysées.

2.1 L'objet d'étude et les objectifs de la recherche

2.1.1 L'objet d'étude

La présente recherche a pour objet d'étude *le cheminement émotionnel d'anciens contrevenants engagés dans un processus de justice réparatrice*.

D'une part, il convient de mettre en évidence la particularité de l'objet de l'étude, quant à sa triple dimension. Sont présents en effet les notions « trajectoire de vie », « trajectoire/structure » émotionnelle et l'aspect « matériel émotionnel », au sein des cheminements étudiés.

D'autre part, par anciens contrevenants engagés dans un « processus de justice réparatrice » il est entendu que les participants ont tous réalisé une expérience considérée, tant au sein de la littérature qu'empiriquement, comme étant « réparatrice ». Alain, Bertrand et Denis ont réalisé une expérience de *Rencontres-Détenus-Victimes* (RDV). Bertrand a également réalisé deux expériences de *face-à-face*. Marc a réalisé une réparation directe avec sa propre victime. Dans la partie relative au profil des interviewés, des précisions sont amenées concernant lesdites expériences.

2.1.2 Les objectifs de recherche

L'objectif général de l'étude est d'*explorer et décrire le cheminement émotionnel d'ex-contrevenants impliqués dans un processus de JR*. Afin de répondre à cet objectif, les objectifs spécifiques suivants sont visés :

- i) Décrire et examiner le matériel émotionnel impliqué dans la vie d'ex-contrevenants engagés dans un processus de JR. Il s'agira particulièrement de mettre en lumière la dimension émotionnelle des trajectoires, à travers l'étude de trois dimensions émotionnelles (cognition/émotions au sens strict/comportement).*
- ii) Retracer les trajectoires de vies émotionnelles étudiées, en mettant l'accent sur la « structure » émotionnelle, à savoir sur l'aspect « transitions émotionnelles » des trajectoires.*
- iii) Explorer le lien, au sein des cheminements émotionnels étudiés, entre la dimension émotionnelle et les effets réparateurs.*

2.2 Le choix d'un double cadre théorique

Afin de répondre au mieux à nos objectifs de recherche, la proposition d'un double cadre théorique semble tout indiquée, vu la particularité de notre objet d'étude. Nous avons choisi d'aborder la dimension émotionnelle sous une perspective psychologique compréhensive, et les cheminements émotionnels sous l'angle des théories sur les « points tournants ». Un tel cadre semble en effet pertinent afin d'appréhender au mieux l'aspect « trajectoire de vie »/« cheminement » émotionnel et la dimension relative à l' « émotion », au « matériel émotionnel ».

Pour explorer dans toute sa particularité le « matériel émotionnel » des trajectoires des contrevenants (premier objectif spécifique de la recherche), la perspective psychologique va être utilisée. Cette approche va permettre d'appréhender la « sphère émotionnelle » des cheminements étudiés en fonction de trois dimensions principales (cognition, comportement et émotions au sens strict). L'étude de la dimension subjective de l'émotion étant privilégiée, nous adopterons une approche phénoménologique c'est-à-dire, une perspective psychologique « compréhensive ». Seront donc principalement considérés la subjectivité des acteurs, soit les perceptions qu'ils ont de leurs émotions, le sens, les valeurs et croyances qu'ils leur attribuent.

Le concept de « points tournants » est important dans l'étude de récit de vie puisqu'il est utile à la compréhension des changements dans les comportements humains au cours de la vie, ils sont étroitement liés au rôle des transitions (Laub et Sampson, 1993). Il convient d'amener des précisions quant au concept de points tournants.

Cette notion dont l'hérédité est rattachée à la sociologie (Abbott, 2009 ; Laub et Sampson, 1993), a été principalement étudiée au sein des recherches sur les « parcours de vie »⁵⁰. Deux concepts centraux sous-tendent l'analyse des parcours de vie, il s'agit de la notion de « trajectoire » et de « transition » (Elder, 1985 ; Laub et Sampson, 1993). Un parcours de vie se structure ainsi en « trajectoires » et en « transitions ». Les trajectoires constituent un ensemble de séquences interreliées et interdépendantes d'évènements (transitions) dans différentes sphères de la vie (Elder, 1985 ; Laub et Sampson, 1993). Les transitions sont des évènements à l'intérieur de trajectoires régulières, parfois constitutifs de changements radicaux. À travers de tels changements, certains évènements peuvent être considérés comme des « points tournants » de la vie dans le sens où ils réorientent la trajectoire de la vie (Elder, 1985). Abbott (2009) définit les points tournants comme étant des « transitions rares qui font passer d'un régime de probabilité à un autre⁵¹ ». L'idée sous-jacente principale étant que les points tournants interrompent des trajectoires régulières à travers les changements qu'ils opèrent. Dans leur théorie sur les points tournants, Sampson et Laub (1993) avancent que deux évènements en particulier (mariage et emploi) à travers le gain en « capital social » qu'ils procurent⁵², jouent un rôle central quant à l'engagement ou le désistement de contrevenants au sein de trajectoires criminelles.

Laub et Sampson (1993), dans une perspective développementale, ont adopté une stratégie axée sur la personne afin d'explorer les schémas, la configuration de caractéristiques personnelles en lien au changement. Selon les auteurs, même si la réalisation du changement dépend de chaque individu, la possibilité qu'il se produise peut se prévoir à travers l'élaboration de structures du changement. Laub et Sampson (1993) appuient en ce sens la nécessité de conceptualiser les éléments objectifs et subjectifs qui constituent les points

⁵⁰ Les théories sur les « parcours de vie » sont elles-mêmes constitutives d'un paradigme multidisciplinaire. En tant que concept, un « parcours de vie » peut se définir comme « une séquence d'évènements et de rôles socialement définis que l'individu édicte au fil du temps » (Elder et Giele, 1998, p. 22)

⁵¹ Abbott, 2009, citation page 194.

⁵² Pour le mariage, l'« attachement affectif » qu'il procure jouerait un rôle quant au désistement de contrevenants au sein de trajectoires criminelles.

tournants, structure du changement. Les auteurs dans leur approche mettent l'accent sur le sens du changement ainsi que sur la manière dont il se produit.

Ainsi, le recours à la perspective des points tournants de Laub et Sampson (1993) nous paraît pertinent pour répondre à nos objectifs de recherche, et en particulier pour éclairer l'aspect « trajectoire » émotionnelle des cheminements étudiés. Nous ne nous intéressons pas au désistement criminel, mais nous opérons le choix de retenir cette théorie dans l'optique de l'élaboration de structures du changement, en fonction d'éléments émotionnels subjectifs (cognitifs/émotionnels) et objectifs (comportementaux). Le concept de point tournant est ainsi adapté à la sphère émotionnelle à l'étude, particulièrement aux trois dimensions émotionnelles qui intéressent la recherche. Il est entendu que l'accent sera porté sur la dimension subjective de l'émotion. Ainsi, à la manière de Laub et Sampson (1993), à travers une approche fondée sur la personne, nous allons particulièrement nous intéresser au sens que représente le changement émotionnel pour les participants, et à la manière dont il survient.

La notion de point tournant paraît en ce sens adéquate afin d'appréhender au mieux, soit de décrire et de comprendre, tant le « cheminement » émotionnel d'ex-contrevenants engagés dans un processus réparateur, que le « matériel émotionnel » qui le compose.

2.3 Le choix de l'approche qualitative

L'étude du champ émotionnel en JR, de par la particularité de son objet, présente certains enjeux méthodologiques. Ces enjeux ne sont pas sans rappeler un traditionnel débat méthodologique, entourant le concept d'émotion et le choix de la démarche scientifique qu'il est préférable d'adopter afin d'appréhender au mieux l'étude de cette dernière.

Tant au sein de la discipline psychologique que sociologique, les chercheurs ont longtemps été partagés par la question de savoir si les émotions pouvaient être étudiées comme des phénomènes objectifs, « mesurables de l'extérieur », selon une approche quantitative, ou bien au contraire si les émotions devaient être appréhendées telles des

expériences subjectives, à partir de « l'intérieur du sujet », selon une approche qualitative (Montandon, 1992).

En matière d'émotion, les psychologues et certains sociologues s'inscrivent majoritairement dans la lignée des sciences positivistes, et ont traditionnellement recours à une approche quantitative (Montandon, 1992).

Concrètement en psychologie, les instruments méthodologiques utilisés dans l'étude des émotions chez le contrevenant, sont majoritairement de nature quantitative, tant au niveau de la collecte de données qu'à celui de leur analyse. Il est parfois favorisé la technique de la reconstitution artificielle d'émotions en laboratoire (Roseman et coll., 2009). Par exemple, au sein d'études chez les agresseurs sexuels, des émotions sont créées chez les sujets à travers des moyens tels que des films, des récits d'histoires de victimes. Pour la collecte de données des émotions, les chercheurs ont recours à des tests construits à partir d'échelles cliniques et/ou à partir de questionnaires directifs, constitués de différents items. Ces outils permettent d'établir une mesure « objective » de la présence et de l'intensité de certaines émotions. Par exemple les niveaux d'empathie peuvent être mesurés par le BEES⁵³ (Balanced Emotional Empathy Scale) de Mehrabian (Favre et coll., 2005) ou par le PTQ-2 (Personal Feelings Questionnaire-2) de Harder et Zalma pour la mesure des niveaux personnels de la honte et de la culpabilité (Roseman et coll., 2009).

Seulement, sont mises en évidences les possibles lacunes vis-à-vis de l'interprétation des résultats. Cette dernière peut apparaître comme incomplète avec de telles méthodes, de par le manque d'aspects compréhensifs et subjectifs qui les caractérisent (Favre et coll., 2005). Les résultats de certaines recherches mettent aussi en lumière un besoin sous-jacent de poursuivre les recherches sur les constructions individuelles de la honte, de la culpabilité, et le développement de l'empathie chez les contrevenants (Roseman et coll., 2009).

Toutefois, en sociologie la démarche est plus nuancée. Certains s'inscrivent dans une perspective qui n'est pas sans rappeler le sillon de Durkheim pour qui les faits sociaux correspondent à une réalité objective, pouvant être objectivement étudiés et mesurés. Selon une telle approche, il est par exemple nécessaire d'opérer des mesures quantifiables des émotions et d'en faire émerger les différents facteurs. Il s'agit notamment de l'optique de

⁵³Il s'agit de la troisième et dernière version d'un premier test de l'empathie, instrument visant à mesurer l'empathie, et initié en 1972 par Mehrabian & Epstein, 1972. Ce teste comporte 30 items.

Kemper (1978). D'autres sont davantage orientés vers une démarche plus phénoménologique et compréhensive dans la lignée des travaux de Weber (Denzin, 1984 ; Hoshschild, 1975). Par exemple, dans la tradition de l'interactionnisme symbolique, les émotions seraient des phénomènes non quantifiables, ne pouvant être appréhendés qu'à travers la perspective du sujet. MacKinnon (1994) résume cette dualité épistémologique et méthodologique en disant que « les constructionnistes mettent l'accent sur la gestion des émotions alors que les positivistes s'intéressent d'avantage à leur production »⁵⁴.

Malgré cette dualité méthodologique apparente, il semblerait que cette dichotomie puisse être transcendée eu égard à la nature de l'intérêt porté à l'émotion. Ainsi ceux qui préconisent qu'il est possible et souhaitable de recourir à une analyse objective des émotions, par le biais de méthodes quantitatives, vont majoritairement mesurer leur intensité, leur expression, porter leur attention sur des éléments essentiellement quantifiables et descriptifs (Smith-Lovin, 1998). Alors que ceux qui privilégient l'approche qualitative, vont considérer l'étude de la gestion des émotions, de leurs processus subjectifs, du sens, des valeurs et principes sous-tendant ces dernières (Hoshschild, 1975 ; Thoits, 1985).

Notre projet porte sur l'étude du cheminement émotionnel d'ex-contrevenants impliqués dans un processus de JR, selon leur perspective et le sens, la signification qu'ils attribuent à leurs expériences. Il est nécessaire de déterminer quelle est l'approche méthodologique qui permettra au mieux de rendre compte de leur perspective et de la particularité axiologique de l'objet émotionnel, comme précisé ci-dessus. Rappelons qu'il a été théoriquement mis en exergue toute la particularité de l'objet de l'étude, quant à sa double dimension, « trajectoire de vie » et « matériel émotionnel ». Il est donc nécessaire de se questionner sur la nature de la méthodologie qui permettra de faire empiriquement ressortir, au mieux, toute la particularité de l'étude.

Le choix est porté sur la méthode qualitative. En effet, cette dernière paraît particulièrement adaptée au projet, tout d'abord quant à la nature du processus/cheminement émotionnel étudié. Ce dernier est en effet abordé tel un *phénomène* non mesurable où l'accent

⁵⁴ MacKinnon 1994, p.126

est porté sur les croyances, valeurs, représentations, stratégies et procédures de décision prises par les individus (Paillé et Mucchielli, 2003).

Également et en toute logique avec la dimension subjective étudiée, la démarche se veut interprétative et compréhensive. Cela signifie qu'elle tend à donner une interprétation « en compréhension » de l'ensemble étudié, soit qu'elle met en « interrelation systémique l'ensemble des significations du niveau phénoménal »⁵⁵. L'étude est ainsi réalisée en fonction de la réalité subjective des acteurs, soit à travers leur point de vue et les significations qu'ils portent à leur propre réalité (Paillé & Mucchielli, 2003, Anadon, 2006). Cette méthode paraît donc cohérente vis-à-vis de notre recherche portant sur l'étude de cheminements émotionnels selon une perspective psychologique compréhensive, bâtie sur l'approche phénoménologique. Une telle méthode permet ainsi de comprendre en profondeur toute la complexité des différents systèmes de valeurs, croyances et représentation des acteurs (Groulx, 1997).

En outre, des auteurs ont également mis l'accent sur le fait que l'approche qualitative permet de rendre compte du phénomène à l'étude dans sa globalité, soit de permettre une vision plus holistique de ce dernier (Groulx, 1997). Or, un tel aspect holistique est particulièrement pertinent pour le présent projet, puisque ce dernier traite du cheminement, processus émotionnel au sein de trajectoires de vie de contrevenants impliqués dans une démarche de JR, duquel ressort donc une perspective globale et longitudinale indéniable.

Enfin, certaines études portant sur le développement des émotions de la honte, la culpabilité et l'empathie chez les agresseurs sexuels, soulèvent certaines limites méthodologiques de l'approche quantitative. Elles suggèrent notamment d'incorporer des entrevues qualitatives systématiques (Roseman et coll., 2009). Selon leurs résultats et perspectives, la recherche qualitative permettrait d'accéder à des informations importantes inaccessibles par des moyens quantitatifs.

Pour toutes ces raisons, l'approche qualitative apparaît comme particulièrement pertinente au regard de la singularité de notre objet d'étude et des objectifs de la recherche.

⁵⁵ Paillé & Mucchielli, 2003, P20.

2.4 La collecte des données

2.4.1 Le choix de l'entretien non-directif

Le recueil des données dans le cadre d'une méthodologie qualitative est possible par le biais de plusieurs techniques, dont l'entretien, l'observation et l'analyse documentaire (Punch, 1994). Si l'approche qualitative permet une exploration détaillée des perceptions des acteurs ainsi que de leurs expériences, l'entretien, en particulier, est considéré comme un moyen pour permettre de rendre compte du point de vue des acteurs, de comprendre et d'interpréter leur réalité (Denzin & Lincoln, 1994). Le choix de la présente étude se porte sur l'utilisation d'entretiens non-directifs. Il convient d'apporter quelques précisions concernant le choix d'entretiens de type non-directifs.

Bien qu'un entretien semi-directif aurait également pu permettre une mise en évidence des valeurs/perspectives ainsi que des cheminements émotionnels des sujets étudiés, il semblerait que dans l'idéal, la réalisation d'entretiens non-directifs soit préférable. En effet, comme le précise Lazarsfeld (1970), l'entretien « non-directif favorise et vise à rendre compte des systèmes de valeurs, de normes, de représentations, de symboles propres à une culture ou une sous-culture, à un groupe de personne ou à une personne. »⁵⁶ Il précise que les entretiens libres permettent d'accéder à des réalités non directement accessibles. Par le biais d'entretiens non-directifs, il serait donc plus facile d'accéder à la signification latente du discours, afin de reconstituer le système sous-jacent régissant l'organisation du discours manifeste. L'émotion est avant tout révélatrice de valeurs/croyances propres à chaque individu et révèle un processus, un mécanisme psychique et comportemental, caractéristiques à chacun. Ainsi, le recours à des entretiens non-directifs semble se justifier.

Il convient de souligner qu'une telle approche permet d'atteindre une certaine subtilité d'analyse. En ne s'articulant pas autour de thématiques préétablies, les entretiens non-directifs permettent une mise en exergue du langage verbal, du langage non-verbal, du langage « trans-verbal ». Ils permettent également de mettre en perspective et en relation ces différents modes de langage, et surtout de ne pas s'arrêter à « l'étiquette des mots », à « l'étiquette des

⁵⁶ Lazarsfeld (1970), citation extraite du chapitre "Quelques fonctions de l'analyse qualitative en sociologie" pages 318-360, citation page 328

thèmes » qui peuvent souvent être trompeurs, déformateurs du sens véritable que le sujet leur donne voire orienter ce dernier dans sa réponse. Il s'agit donc véritablement d'une démarche qui se veut être la plus proche, fidèle et respectueuse des points de vues et perceptions des interviewés (Duchesne, 2000).

2.4.2 Profil des interviewés

Les différentes recherches utilisées pour bâtir notre recension des écrits au sein du précédent chapitre, portaient principalement sur l'étude de « contrevenants » ayant réalisé une expérience de JR. Vis-à-vis du profil des participants interrogés, il convient d'apporter une précision à ce sujet. Dans une perspective légale, il est possible de dire que notre échantillon se compose à la fois de deux « contrevenants » (en libération conditionnelle) et de deux « ex-contrevenants » (en libération totale). Toutefois les participants n'étant plus détenus au moment de nos entrevues, nous aborderons les deux profils indistinctement sous le terme d' « ex-contrevenant ».

Il convient de souligner que les prénoms utilisés dans la présente recherche sont fictifs, afin de maintenir l'anonymat des participants.

Des stratégies d'échantillonnage ont été utilisées au sein de cette étude. Au regard de notre objet d'étude abordant le cheminement émotionnel d'ex-contrevenants engagés dans un processus réparateur, nous avons tout d'abord privilégié une sélection de candidats qui a permis la mise en place d'un échantillon homogène. Tous nos participants devaient être des hommes qui avaient été condamnés à une peine criminelle et qui avaient tous réalisé une expérience de JR depuis au moins un an. En l'espèce, notre échantillon se compose de quatre hommes âgés de 47 à 57 ans. Il s'agit d'ex-contrevenants condamnés à une peine criminelle, ayant purgé en tout ou partie cette dernière et vivant en communauté (en libération conditionnelle ou en libération totale). Ils sont de citoyenneté canadienne, Denis est détenteur de la double nationalité franco-canadienne.

Cependant, une diversification interne de l'échantillon n'a pas pu être élaborée, vu les difficultés pour pouvoir accéder à la population visée et le nombre limité de

participants. Néanmoins une certaine diversité interne de l'échantillon et des résultats est présente. Elle s'exprime d'une part, quant au type de crime commis par les participants et d'autre part, quant à la nature de l'expérience de JR réalisée.

En l'espèce, trois des quatre participants ont réalisé une expérience de RDV. Il s'agit d'une expérience de JR dispensée par le Centre de Services de Justice Réparatrice de Montréal. Un RDV permet de faire se rencontrer et de réunir autour d'un dialogue se voulant « réparateur », des victimes et des criminels de crimes « apparentés ». Cela signifie qu'ils sont liés à un crime de même nature, mais qu'ils ne se connaissent pas avant l'expérience réalisée. Les RDV se déroulent généralement au sein d'un pénitencier (Centre Fédéral de Formation de Laval et La Montée Saint-François en l'espèce). Il s'agit d'une suite de rencontres (sept à huit) durant chacune trois heures environ, et réunissant de trois à quatre victimes et de trois à quatre criminels. L'expérience est encadrée par deux animateurs du Centre de Services de Justice Réparatrice de Montréal. Deux représentants de la communauté prennent également part à l'expérience. L'objectif de ces rencontres est de favoriser une réparation plutôt « symbolique » des torts vécus par les victimes. Il s'agit d'un espace de parole où les participants peuvent s'exprimer librement et visant à favoriser la prise de conscience de l'impact du crime et la responsabilisation des contrevenants, ainsi qu'une libération des émotions chez les participants.

Les face-à-face réalisés par Bertrand sont aussi dispensés par le Centre de Services de Justice Réparatrice de Montréal. Il s'agit d'une rencontre réunissant un contrevenant et une victime de crime apparenté, ainsi que deux animateurs et un membre de la communauté. Elle a lieu au sein d'un local de l'organisme et dure deux heures environ.

Alain a été condamné à une sentence-vie pour un double homicide. Il a réalisé un « RDV-tous crimes ». Il s'agissait d'un RDV où étaient présentes des victimes d'homicide et des victimes de vol par effraction. Il connaissait très peu ses victimes rencontrées trois semaines auparavant dans un bar. Il a aussi été condamné pour vol par effraction, fraude, vol avec violence, vol d'automobile et tentative de meurtre.

Bertrand a été condamné pour avoir commis des actes incestueux sur sa fille. Il a réalisé un RDV-inceste et deux face-à-face.

Denis a été condamné pour gangstérisme, trafic de drogue et complot de meurtre. Anciennement affilié au crime organisé, il a participé à un RDV-crime organisé/motards. Il a également purgé d'autres peines pour vol de banque et trafic de drogue.

Marc a été condamné à une sentence-vie pour le meurtre de son beau père. Il a réalisé une réparation directe avec sa demi-soeur, fille de la victime.

Il convient de souligner l'intérêt de notre étude au regard du type d'expérience réalisé par les participants. La revue de littérature scientifique a en effet mis en évidence qu'il n'y a pas, à notre connaissance, de recherche explorant particulièrement la dimension émotionnelle au sein de RDV ou de face-à-face.

2.4.3 Stratégies de recrutement des participants

Le recrutement a été effectué par la chercheuse. De précédentes activités bénévoles et professionnelles au sein de réseau de JR à Montréal, lui ont permis de rentrer en contact avec deux contrevenants qui avaient réalisé un RDV. Le carnet de contacts (téléphoniques et courriels) qui avait été constitué les années précédentes, a été mis à profit dans le cadre de la présente recherche. Les deux autres participants ont été contactés via le Centre de Services de Justice réparatrice de Montréal qui dispense les RDV.

Toutefois, il convient de préciser que le nombre restreint de participants met en évidence des difficultés pratiques concernant le recrutement. La stratégie mise en place pour recruter les participants ne semble pas en cause. Seulement au Québec, le taux de participation de criminels adultes à des expériences de JR est assez faible. De plus, une fois que ces derniers ont réalisé ladite expérience et purgé leur peine, ils sont pour la majorité difficilement joignables, désireux de « tourner la page » sur cette période carcérale de leur vie. Enfin, deux anciens contrevenants n'ont pas pu être interrogés, eu égard des problèmes de santé trop conséquents.

Une première prise de contact a été réalisée par courriel, au sein duquel était présentée une brève description de la recherche. Ce descriptif mentionnait le profil universitaire de la chercheuse, l'objet d'étude du projet, le caractère volontaire de l'étude, la nature de la participation des interviewés, l'aspect éthique de la recherche et la confidentialité

des données recueillies. Des précisions ont ensuite été apportées par téléphone et/ou courriels, pour les modalités pratiques (date, heure, durée et lieu de l'entrevue).

2.4.4 Déroulement de la collecte de données

i) Démarche d'entrevue

Préalablement à l'entrevue, la chercheuse a vérifié que les participants avaient une bonne connaissance de la nature de leur participation, de leur droit de retrait et du caractère confidentiel de la recherche ; ainsi que du but, des avantages, des risques et des inconvénients de l'étude. Elle s'est assurée d'avoir répondu au meilleur de sa connaissance aux questions posées. Le consentement des interviewés a été obtenu par écrit, par la signature du formulaire de consentement, dont il est fourni un exemple en annexe.

Les entrevues ont été réalisées entre juin et septembre 2014. Elles se sont majoritairement déroulées dans un local réservé à cet effet, au sein de la bibliothèque des lettres et des sciences humaines de l'Université de Montréal. Une entrevue a été réalisée sur le lieu de travail d'un des participants, au sein d'un centre de jour accueillant d'anciens contrevenants.

Les entretiens ont tous été d'une durée comprise entre une heure trente et deux heures et ont été enregistrés. Il a été privilégié le recours à un petit nombre d'entrevues, menées en profondeur, dans le but d'atteindre un certain degré d'analyse. Les enregistrements sonores ont été utilisés uniquement à des fins de retranscription et connus seulement de la chercheuse. Ils demeurent confidentiels et sont conservés en lieu sûr. À chaque participant, il a été attribué un numéro et seule la chercheuse a eu accès à leur identité.

Durant les entretiens, un lien de confiance et une certaine proximité se sont établis entre la chercheuse et les interviewés. Toutes les entrevues se sont déroulées dans un climat agréable et convivial. Les rencontres se sont conclues par un moment laissé aux participants, afin qu'ils puissent remplir une fiche signalétique, dont il est fourni un exemple en annexe.

ii) Conduite des entrevues non-directives

Pour la conduite des entrevues, afin de faire ressortir au mieux et dans toute sa particularité le « matériel émotionnel » des trajectoires émotionnelles des contrevenants, l'approche psychologique humaniste, non-directive et centrée sur la personne de la *relation d'aide* a été privilégiée. Le recours au cadre théorique et pratique de la relation d'aide (Portelance 2009 ; Egan, 2005 ; Rogers, 1968) pour conduire les entrevues a été pertinent pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, cette perspective s'accorde avec le choix opéré en l'espèce, d'une méthode qualitative et du recours à des entretiens non-directifs. En effet, il s'agit d'une approche de par sa non-directivité, respectueuse de l'individu, de ses représentations mentales et interprétations. Un lien existerait entre le degré de liberté laissé à l'interviewé et le niveau de profondeur des informations qu'il fournit (Michelat, 1975). Au cours des entretiens, une telle approche a permis de favoriser l'émergence et la compréhension des trajectoires émotionnelles selon la perspective des sujets, et non depuis un cadre de référence préétabli. À travers le respect des silences, une présence et une écoute empathique et compréhensive, l'usage de reflets empathiques, de relances non-directives et de questions exploratoires, il a été favorisé un discours des participants à la fois émotionnel et portant sur les émotions. Au cours des entrevues, une attention particulière a été portée au choix et à l'utilisation des termes employés, afin de ne pas influencer les participants.

Ensuite, l'approche de la relation d'aide est cohérente avec nos objectifs d'études et notre cadre théorique.

Elle a permis d'aborder les entretiens, en toute non-directivité, en fonction des trois dimensions émotionnelles (émotion/cognition/comportement) qui intéressent plus particulièrement cette étude. Dans un premier temps, le recours à des reflets empathiques et/ou à des questions exploratoires a permis de faire ressurgir et de clarifier, les émotions/perceptions/comportements qui avaient été vécues et ressenties par les participants tout au long de leur cheminement au sein de diverses situations. Ainsi, lorsque la personne interrogée semblait accorder une certaine importance à une ou plusieurs dimensions émotionnelles, ces dernières étaient accueillies et approfondies en toute non-directivité. Dans un deuxième temps, les reflets empathiques et/ou questions exploratoires amenaient les

interviewés à explorer d'éventuels liens entre les aspects cognitifs, émotionnels et comportementaux qui avaient été abordés.

Également, l'approche de la relation d'aide en ce qu'elle met l'accent sur le « processus de changement » des individus (Egan, 2005), a permis de faire ressortir un certain aspect changement/structurel émotionnel, et de faire ainsi émerger les « points tournants » au sein du cheminement des participants.

Aussi, l'aspect « trajectoire » émotionnelle a pu ressortir par le biais de l'utilisation d'une « grille temporelle » qui a été établie avant de débiter les entrevues. Cette dernière se composait de quatre moments, considérés comme des « moments clés » au sein d'un processus réparateur.⁵⁷ Durant l'entrevue le cheminement émotionnel des participants a été abordé en fonction de ces quatre périodes temporelles, ce qui a dicté, d'une certaine manière la dynamique de l'entretien. Toutefois, ces « périodes émotionnelles » n'étaient évoquées et approfondies qu'une fois que le participant en avait fait part une première fois, respectant une approche non-directive.

Nous avons choisi une question de départ relativement précise, abordant le moment de la décision de participer à une expérience, afin d'orienter un minimum les participants, compte tenu du caractère libre et non-directif de l'entrevue par la suite. Les entretiens ont débuté par la consigne de départ suivante :

« Comme tu le sais, si nous sommes réunis ensemble ici, c'est pour parler de ton parcours de vie et de ton expérience en justice réparatrice, notamment (pour Marc : de réparation directe avec ta victime) au sein des Rencontres Détenus-Victimes dispensés par le Centre de Services de Justice Réparatrice de Montréal. Mais tout d'abord, j'aimerais commencer par un point en particulier. J'aimerais que tu me racontes qu'est-ce qui t'as amené à réaliser ces Rencontres Détenus-Victimes là (cette réparation là, pour Marc), comment est-ce que ça s'est passé pour toi au début ? »

Afin de réaliser des entrevues en toute non-directivité, un travail préalable théorique et pratique a été effectué par la chercheuse, visant à améliorer ses techniques et habilités de conduite d'entretien. La chercheuse s'est confectionné son propre guide de communication de base et avancée, inspiré d'ouvrages de relation d'aide (Portelance 2009 ;

⁵⁷ Il s'agissait de la période précédant l'expérience de JR, du moment de la prise de décision de participer à ladite expérience, du moment de la participation à l'expérience et de la période postérieure à l'expérience. Ces périodes sont relativement imprécises, permettant d'orienter sans toutefois diriger l'interviewé.

Egan, 2005 ; Egan et Forest, 1987 ; Rogers, 1968). Ce guide a été travaillé et pratiqué préalablement à chaque entrevue.

2.5 Stratégies d'analyse

Il convient de rappeler que l'analyse de contenu est « une lecture exogène informée par les objectifs de l'analyste. Elle ignore en ce sens la cohérence explicite du texte (...) et comporte une part d'interprétation » (Blanchet et Gotman, 1992)⁵⁸. Ainsi, il est cohérent de percevoir le choix du type d'analyse de contenu, tout comme le choix du type de collecte, comme étant subordonnée aux objectifs de la recherche ainsi qu'au double cadre théorique proposé. La construction du savoir qui résulte de l'étude dépend inéluctablement de la méthode utilisée. Blanchet et Gotman (1992) précisent que « l'analyse de contenu n'est pas neutre. En tant qu'opération de production des résultats, elle représente l'ultime étape de la construction de l'objet. Les différentes analyses de contenu sont donc envisagées sous l'angle de leurs présupposés théoriques et dans leur cadre d'utilisation spécifique»⁵⁹.

Afin d'analyser le matériel recueilli, une certaine procédure d'analyse a été élaborée dans le but de construire notre cadre analytique. Le recours à une analyse thématique des entrevues a été privilégié. Si la procédure analytique et la construction du cadre analytique ont été menées de manière conjointe, elles sont cependant introduites séparément pour faciliter la compréhension.

2.5.1 Procédure analytique : l'analyse thématique des entretiens non-directifs

Nous avons procédé à une analyse de données selon une démarche thématique. Il a tout d'abord été effectuée une analyse thématique entretien par entretien, suivie d'une analyse transversale de l'ensemble des entrevues.

Selon Michelat (1975), une analyse thématique semble nécessaire en matière d'entretiens non-directifs en science humaine. Les lectures répétées permettent au chercheur de s'imprégner de ses données, favorisant l'interprétation de ces dernières. Selon l'auteur, une

⁵⁸ Citation page 92.

⁵⁹ Citation page 94.

attention particulière doit être portée à la « singularité » de chaque entretien, mais également à la mise en relation des entretiens entre eux. Cette démarche conduit alors le chercheur à combiner une lecture des entretiens à la fois *verticale*, soit « en gardant la logique propre à chacun », et *horizontale*, afin « d'établir la relation avec les autres entretiens »⁶⁰.

Blanchet et Gotman (1992) précisent qu'il s'agit de « rendre compte pour chaque entretien de la logique du monde référentiel décrit par rapport aux hypothèses »⁶¹. Le recours à ce procédé d'analyse paraît pertinent, au sein de la présente étude, au regard des objectifs de recherche qui présentent un aspect « trajectoires de vie », « cheminement » émotionnel et une dimension « matériel émotionnel ».

En effet, Blanchet et Gotman (1992) ajoutent que « l'analyse par entretien repose sur l'hypothèse que chaque singularité est porteuse du *processus* (...) sociologique que l'on veut analyser. L'analyse par entretien se justifie donc lorsqu'on étudie des processus, des modes d'organisation individuels, en tant qu'ils sont révélateurs (...) d'une théorie du mode de production de l'existence (récit de vie) »⁶².

Concrètement, chaque entretien a été retranscrit en verbatim. Dans un premier temps, chaque interview a été travaillée, à la lumière des objectifs de la recherche, de manière individuelle, afin de faire ressortir de manière inductive les différentes émotions clés, thèmes émotionnels, et sous-thèmes, dynamiques et systèmes de valeurs et de représentations propres à chaque cheminement. L'analyse verticale a ainsi permis un passage en revue des différents thèmes abordés par chaque sujet, pris séparément dans un but premier de synthèse. Dans un deuxième temps, un travail plus approfondi a été réalisé sur le verbatim apparaissant le plus riche. Ensuite, une analyse horizontale des entretiens a été effectuée.

Blanchet et Gotman (1992)⁶³ précisent que l'analyse thématique « défait en quelque sorte la singularité du discours et découpe transversalement ce qui, d'un entretien à l'autre, se réfère au même thème » et « est donc cohérente avec la mise en œuvre de modèles explicatifs de pratiques ou de représentations, et non d'actions »⁶⁴.

⁶⁰ Michelat, G., 1975, citation p242.

⁶¹ Citation pages 94-95

⁶² Citation page 96.

⁶³ Blanchet et Gotman (1992), citation page 99.

⁶⁴ Citation page 98.

Nous avons recherché une cohérence thématique, à la lumière du double cadre théorique proposé. Les unités thématiques n'ont pas été définies de manière préalable, mais ont été construites par un procédé d'« itération entre hypothèses et corpus ». L'analyse horizontale a permis de relever les différentes formes sous lesquelles est apparu le même thème d'un sujet à l'autre. Ceci a permis de mettre en évidence tant les contrastes, les similitudes que l'atypique présente au sein de chaque expérience.

Les analyses des entretiens terminées, les résultats obtenus ont été considérés à la lumière de la recension des écrits et des résultats d'autres recherches.

Il convient cependant de souligner qu'une analyse seulement thématique, utilisée généralement pour l'analyse des contenus textuels n'apparaît pas, vu la particularité de notre objet d'étude, comme la plus judicieuse. Par exemple, le principe de fréquence qui sous-tend parfois la production de thèmes ou toute autre unité de codage (Duchesne, 2000), semble peu adéquat au sein d'une analyse du matériel émotionnel. Une simple approche par thème ou unité de codage paraît effectivement peu propice à la prise en compte des mécanismes de blocage, de censure au niveau de l'expression, et des éléments qui n'apparaissent que de façon fugitive ou masquée, mais qui peuvent cependant être de toute importance. L'analyse thématique proposée paraissant insuffisante pour notre recherche, il convient de la compléter avec d'autres stratégies d'analyse qui semblent plus adéquates compte tenu la singularité de notre objet d'étude, comme le recours à une perspective phénoménologique.

2.5.2 Construction du cadre analytique

Le choix a été porté sur l'approche phénoménologique. Il est nécessaire de présenter en quoi une telle approche permet de mieux cerner les objectifs de l'étude en fonction du cadre proposé. Également, il sera opéré un retour sur le cadre théorique pour la construction de notre cadre analytique.

i) Le recours à l'approche phénoménologique

La justification du recours à des entretiens non-directifs, ne conduit-elle pas inéluctablement à proposer une stratégie d'analyse des entretiens non basée essentiellement sur leur contenu textuel ? Une analyse d'entretien principalement basée sur le contenu textuel manifeste ne semble pas être en effet la méthode la plus appropriée pour étudier le matériel émotionnel ainsi que pour appréhender ce qui importe véritablement pour le sujet. Un tel constat semble alors rejoindre les critiques qui avaient été exprimées par certains chercheurs à propos des méthodes d'analyse de contenu manifeste. Ces méthodes sont en effet appliquées aux entretiens non-directifs et permettent peu la mise en lumière des systèmes de valeurs, de représentations et de symboles propres aux sujets étudiés (Duchesne, 2000).

Afin de prévenir un tel biais, il semble pertinent de soumettre la démarche de l'analyse de données à une approche permettant d'aller au-delà de l'étiquette des mots et d'appréhender pleinement les représentations, croyances, symboles et valeurs quant aux cheminements émotionnels des sujets étudiés.

En ce sens, le recours à une approche phénoménologique semble être adéquat. En effet, cette dernière paraît être la plus indiquée pour rendre compte, le plus fidèlement possible, des systèmes de valeurs et de représentations présents au sein du matériel émotionnel des trajectoires de vie.

Pires (1997) souligne l'importance des choix de la méthode et de la perspective épistémologique de recherche en la matière. Partant de la prémisse que l'objet de toute recherche est un objet méthodologiquement construit, il propose des modèles de « quête de vérité » en sciences sociales⁶⁵. Il suggère d'adopter le modèle de la « valorisation de la neutralité et de l'observation de l'extérieur⁶⁶ », ainsi que le modèle de la « valorisation de la neutralité et de l'observation de l'intérieur⁶⁷ » qui renvoie, sans la nommer directement, à l'approche phénoménologique. Cette dernière permet en effet de mettre en exergue « le point

⁶⁵ Citation page 48.

⁶⁶ Ibid

⁶⁷ Ibid

de vue interne, c'est-à-dire le sens que les acteurs donnent à leurs conduites ou à leur vie, est alors matière à observation »⁶⁸.

Également, Anadon (2006) précise que « ce qui différencie cette approche des autres approches qualitatives est qu'elle met l'accent sur le vécu de l'individu et sur l'expérience subjective », et que « la phénoménologie est la recherche systématique de la subjectivité »⁶⁹. L'accent est porté sur les « significations », soit « l'explicitation du sens de l'expérience et du vécu des acteurs »⁷⁰.

En effet, la subjectivité revêt une importance capitale pour la compréhension, l'interprétation et l'explication scientifique des conduites humaines des acteurs de l'étude.

En ce sens, il est possible de dire que les acteurs construisent et interprètent leur monde à travers de nombreuses pré-constructions de la vie quotidienne que « ce sont ces objets de pensée qui déterminent leur comportement, définissent le but de leur action, et les moyens utiles pour les mener à bien ⁷¹» (Pires, 1997).

L'approche phénoménologique est donc fondamentalement cohérente avec la présente étude, les objectifs de la recherche, puisqu'il s'agit bien d'analyser du matériel émotionnel, pris en tant qu'objet de pensée qui détermine les comportements, les choix et les actions des contrevenants.

Ainsi, la perspective phénoménologique permet d'appréhender l'essence même du phénomène émotionnel de l'étude, à travers la mise en lumière des structures significatives internes du sujet.

De plus, selon Anadon (2006), certains critères méthodologiques de rigueur au sein de l'approche phénoménologique pourraient être établis. En ce sens, elle souligne notamment le rôle de l'empathie du chercheur, quant aux sujets et aux stratégies utilisées dans la reconstruction du phénomène vécu. Il convient de souligner que le présent projet s'inscrit dans une telle démarche, en favorisant notamment l'attitude empathique du chercheur.

Enfin, il convient de préciser la pertinence de cette approche avec le recours, au sein de cette étude, à l'entretien non-directif. En effet, ce dernier tout comme la perspective

⁶⁸ Ibid

⁶⁹ Anadon, 2006, citation page 19.

⁷⁰ Anadon, 2006, citation page 18.

⁷¹ Citation page 48.

phénoménologique, permet d'accorder une place d'importance au sujet et à sa singularité.

ii) Retour sur le cadre théorique pour la construction du cadre d'analyse

Le choix opéré initialement d'aborder l'émotion sous une perspective psychologique compréhensive, s'est traduit en pratique par le recours à l'approche de la *relation d'aide* (Portelance 2009 ; Egan, 2005 ; Rogers, 1968), qui a également aidé à la construction de notre cadre analytique. Le cadre de la relation d'aide a en effet permis, à travers un canevas thématique psychologique souple, d'apporter un éclairage quant à la particularité du matériel émotionnel étudié, notamment selon les trois dimensions (cognition/émotion/comportement) qui nous intéressent particulièrement. Ainsi, il a pu être mis en évidence la dimension comportementale de l'émotion, grâce à l'étude des « éléments déclencheurs » émotionnels⁷² (Portelance, 2009). Il a aussi pu être mis en lumière la dimension cognitive moins observable, par le biais du concept de « mécanisme de défense » qui fait par exemple référence au déni, à l'évitement (Portelance, 2009 ; Luminet, 2008). Également, avec cette approche a pu être abordé un aspect « processuel du changement émotionnel », à travers les différentes dimensions entourant ledit processus telles que : la « motivation au changement », la « prise de conscience », la « responsabilisation », le « passage à l'action créatrice » (Portelance, 2009). Il convient ici de souligner la cohérence de cette approche avec l'initiale définition de l'émotion, choisie et proposée, qui avait mis l'accent sur la notion de « stimulus émotionnel », et sur l'aspect multidimensionnel de l'émotion.

Le cadre théorique des points tournants/trajectoires de vie criminelles, à travers l'élaboration d'un canevas thématique sur le concept de « point tournants »/« changement »/« processus de changement » (Edler, 1985 ; Hareven et Masaoka, 1988 ; Sampson et Laub, 1993 ; Abott, 2009), a aidé à construire notre cadre analytique. La « grille temporelle » utilisée pour la conduite de nos entretiens a aussi été utilisée à cette fin. Les « trajectoires émotionnelles » ont été analysées à la lumière de ce découpage temporel.

⁷² C'est-à-dire tout élément (situation, événement, personne) décrit comme étant le déclencheur d'émotion(s) par les acteurs, soit le *stimulus* émotionnel.

2.6 Les limites de la recherche

Au regard de l'approche proposée, il convient de souligner certaines limites quant à la méthode et à l'analyse adoptées dans notre étude.

Tout d'abord, le choix d'une méthodologie qualitative peut être remis en question, puisque le choix d'une méthodologie mixte pourrait apparaître comme plus pertinent. Certains auteurs en effet (Montandon, 1992), considèrent que l'étude et la compréhension des émotions ne peuvent être améliorées que si l'on tient compte en même temps de leurs caractéristiques objectives et du sens subjectif que leur donnent les individus. Selon l'auteure, il serait plus judicieux d'avoir recours de manière conjointe et complémentaire aux méthodes qualitatives et quantitatives.

Ensuite, il semblerait qu'une limite à l'étude existe intrinsèquement au regard de la nature éminemment subjective de l'objet d'étude, l'émotion. En effet, n'y a-t-il pas une contradiction originelle qui sous-tend la tentative, d'appréhension et d'étude de cet objet ? Est-il possible d'ériger un savoir qui se veut scientifique, sur un objet de nature éminemment subjective ? Comment dès lors l'appréhender, sans risquer de perdre son potentiel subjectif, à travers la confection d'outils de recherche/de méthode, dont la nature formelle révèle de prime abord une certaine conception paradigmatique ? Également, comment l'appréhender sans que la subjectivité du chercheur ne biaise ou ne transforme le matériel émotionnel ? L'étude de l'émotion ne semblant être finalement que l'approche subjective (celle du chercheur) d'une subjectivité (celle du sujet). Comment dès lors aspirer à une certaine distance, objectivité scientifique ? Deux risques de « contamination » par la recherche se profilent donc. Celle de la potentielle « sur-objectivité » scientifique d'où résulterait la perte du matériel émotionnel, et celle de la « sur-subjectivité » scientifique qui transformerait ledit matériel. En effet, il a parfois pu paraître difficile d'interpréter le matériel émotionnel de cette recherche. La démarche d'analyse a dû être menée avec prudence afin de ne pas risquer de « sur-interpréter » ou mal interpréter les résultats.

De plus, eu égard l'utilisation de la méthode qualitative, de la particulière subjectivité de l'objet d'étude, et du nombre restreint de participants, des limites semblent pouvoir être soulevées concernant la validité externe de l'étude, la fiabilité, la généralisation et la reproductibilité des résultats. Laperrière (1997), précise en ce sens que la validité externe a trait au degré de généralisation des résultats d'une recherche à d'autres populations, lieux, périodes et temps, ayant les mêmes caractéristiques. À ce sujet l'auteure précise qu'il est toutefois possible d'atténuer les limites quant à un manque de validité externe d'une étude, à travers le recours par exemple d'un échantillonnage théorique « systématique et extensif »⁷³ ayant pour objectif de couvrir le plus possible de variations du phénomène à l'étude, et donc d'accroître son degré de généralisation et reproductibilité. Il s'agirait donc de recourir à une diversification de l'échantillon, soit de diversifier les cas étudiés, de manière à inclure la plus grande variété possible (Michelat, 1975)⁷⁴. En ce sens, Michelat précise qu'il est surtout important de choisir des individus aux profils les plus divers possible. L'échantillon est alors constitué à partir de critères de diversification en fonction de variables qui, par hypothèse, sont stratégiques pour obtenir des exemples de la plus grande diversité des attitudes supposées à l'égard du thème de l'étude (Michelat, 1975)⁷⁵. En l'espèce, une telle diversification interne de l'échantillon n'a pas pu être envisagée compte tenu des limites d'accès relatives à notre population, et du nombre restreint de participants. Toutefois, une certaine diversité interne se retrouve au sein de nos résultats, les profils criminels des participants étant très divergents et ces derniers ayant réalisé des expériences de justice réparatrice différentes. Cependant, il n'est pas certain que la collecte de données effectuée ait permis véritablement d'atteindre un seuil de saturation théorique et empirique des données, vu le nombre restreint d'entrevues. Également, des réserves pourraient être émises quant à la fiabilité des résultats obtenus. Il semblerait que de telles critiques peuvent être relativisées au regard de la démarche phénoménologique adoptée à l'étude. En effet, ce qui importe pour ledit projet, ce n'est pas tant la description empirique détaillée et précise d'un phénomène que la compréhension de ce dernier à travers le sens de l'expérience et du vécu des acteurs.

⁷³ Laperrière, 1997, citation page 380.

⁷⁴ Michelat, 1975, citation page 236.

⁷⁵ Michelat, 1975, citation page 236.

Rappelons que l'objectif principal de cette étude est de retracer le cheminement émotionnel d'ex-contrevenants engagés dans un processus de justice réparatrice. Afin d'y répondre, cette dernière s'appuie sur le cadre théorique et analytique des récits de vie, sur les théories des points tournants (Abott, 2009 ; Hareven et Masaoka, 1988 ; Elder, 1985), et particulièrement sur celle de Laub et Sampson (1993). L'approche épistémologique utilisée est la phénoménologie, afin d'appréhender toute la subjectivité et le vécu des participants au sein de leur cheminement émotionnel.

Il convient de préciser que le terme de « cheminement » sera de préférence utilisé dans cette étude, en référence au champ lexical employé par les participants qui révèle l'omniprésence du choix et de l'utilisation dudit terme. Et ce, y compris et notamment pour décrire la dimension émotionnelle vécue : « *j'ai commencé à cheminer sur l'empathie en prison, (...) le premier chemin de l'empathie.* » (Denis) Il s'agit d'une première disparité vis-à-vis du cadre théorique des récits de vies au sein duquel les termes de « parcours de vie » ou « *life course* » (Rossner 2012 ; Laub et Sampson, 1993) ou de « trajectoires de vie » (Miller 2011 ; Woolf et Ridley, 2008 ; Laub et Sampson, 1993), sont par exemple préférés.

La méthodologie employée ainsi que l'analyse des résultats, visent à faire ressortir la forme processuelle, c'est-à-dire dynamique et évolutive du cheminement des participants. D'après le grand dictionnaire de la psychologie (2013)⁷⁶, un processus est « une succession d'événements conduisant un objet, un organisme à *changer* de forme ou d'*état* selon une *évolution* où diverses *étapes* peuvent généralement être repérées. » La présente étude va tenter en ce sens de faire ressortir au mieux les différents changements d'états émotionnels présents au sein du cheminement des participants.

Il ressort au sein des entrevues et du champ lexical utilisé par l'ensemble des participants que leur cheminement est caractérisé par deux états émotionnels principaux, à

⁷⁶ Citation page 677

savoir un état de « fermeture » émotionnelle et un état d' « ouverture » émotionnelle. Le chapitre 3 présente le cheminement des ex-contrevenants en état de fermeture émotionnelle, et le chapitre 4 celui en état d'ouverture émotionnelle. Au sein de chaque chapitre, pour chaque état émotionnel, il est rigoureusement décrit les différentes composantes émotionnelles qui les constituent ainsi que les changements émotionnels qui en résultent. L'accent est porté sur les trois composantes de la sphère émotionnelle (dimension *perception / cognition*, dimension *comportementale*, dimension *émotion* au sens strict, soit l'étude des principales émotions en présence). Ces trois dimensions constituent la composition de base de chaque état émotionnel analysé. Au sein de la dimension *perception* est appréhendé, lorsque cela était opportun, le rapport à soi, aux autres (victimes et autres), et aux agissements criminels. Ces trois aspects sont intrinsèquement liés.

Dans les prochains chapitres, nous nous interrogeons sur toute la signification et la portée de ces différents états émotionnels, tels que perçus et vécus par les participants au sein de leur cheminement.

CHAPITRE III - LES COMPOSANTES ÉMOTIONNELLES DU CHEMINEMENT EN ÉTAT DE FERMETURE ÉMOTIONNELLE

Ce premier chapitre de présentation des résultats analyse le cheminement des ex-contrevenants en état de « fermeture » émotionnelle. Par « fermeture » émotionnelle est tout d'abord entendue une fermeture émotionnelle vis-à-vis des participants eux-mêmes. « *J'étais enfermé dans ma tête, (...) je me sentais pogné même quand j'étais dehors, (...) pas capable de vivre une émotion.* » (Alain)

Également, est entendue une fermeture émotionnelle au regard de leurs agissements criminels et des autres, de leurs proches, de leur victime.

« Les deux objets que j'avais identifiés à ma première rencontre de justice réparatrice c'était un miroir et une fermeture éclair. (...) Parce que par rapport à l'inceste, c'est beaucoup un problème qui se commet dans le secret, le silence. Le mien puis celui de la famille. » (Bertrand)

3.1 Contexte émotionnel de l'enfance et de l'adolescence des participants

La présentation du contexte émotionnel de l'enfance et de l'adolescence des participants constitue le point de départ de la prise en compte de leur cheminement. Un tel choix est directement en lien avec la volonté des participants, d'avoir fait débiter leur cheminement au sein desdites périodes. Cette partie permet de mettre en lumière les racines de la sphère émotionnelle des participants. À ce stade, le contexte émotionnel des participants est caractérisé par deux types de « bagages émotionnels », soit les ressources héritées de la sphère familiale et relationnelle, et celles qui leur sont propres.

i) Les ressources émotionnelles fondées sur le terrain familial et relationnel

Chez tous les participants, il ressort une certaine dysfonction du schéma familial et relationnel, vécu durant l'enfance et l'adolescence.

Chez trois participants, il ressort un schéma familial vécu de manière « dysfonctionnelle », caractérisé par de la violence physique et/ou verbale/mentale. Marc dira même à ce sujet :

« ...j'ai vécu en prison pendant dix-sept ans, des petits garçons et des petites filles qui ont eu des vies normales et de bons parents, en prison j'en ai pas rencontré beaucoup. La plupart viennent de milieux dysfonctionnels et c'est la souffrance qui engendre la souffrance. »

Ce schéma familial est notamment constitué de relations « fonctionnelles », signifiant qu'il n'y avait pas ou peu de place pour l'expression des émotions et de la sensibilité de chacun.

« J'ai pris conscience que les seules relations que j'avais, c'était des relations fonctionnelles. Faqu'on fonctionne très bien dans la famille pour travailler, mais à part ça ben y avait aucune discussion dans la famille sur comment je me sens. (...) À l'âge de 14-15 ans je me suis refermé comme une huître, aucune émotion qui transpirait. » (Bertrand)

Deux autres participants sont issus d'un milieu familial plutôt marginal et/ou délinquant, porteur de valeurs antisociales auxquelles ils se sont identifiés par la suite.

« Ma mère elle était marginale. Pas criminelle, marginale. Elle était révoltée face à la société telle qu'elle était. Faque j'ai été élevé par des gens marginaux, tsé, de la marginalité je suis passé à délinquance puis à la criminalité. » (Denis)

Également, chez Alain, ses ressources émotionnelles sont caractérisées par l'influence de sa sphère relationnelle/amicale, qu'il considère comme étant marginale et antisociale. *« Quand j'étais jeune et quand je me sentais rejeté, avec qui est-ce que je me tenais ? Avec du monde accidenté de la vie, des personnes marginalisées. J'ai grandi dans un monde parallèle avec d'autres valeurs. » (Alain)*

ii) Les ressources émotionnelles internes propres à l'individu

Tous les participants disent avoir eu recours à l'expression d'un nombre restreint d'émotions, de nature majoritairement négatives, et utilisées selon eux de manière « inadéquate ». Il s'agit de l'expression de la colère et/ou de l'impulsivité, et/ou de la honte, et/ou de l'angoisse et de l'anxiété, et/ou d'un sentiment de rejet et d'infériorité. *« ...moi j'avais deux émotions, j'avais honte ou j'avais peur, pis je réactais pour tout aussi, j'étais*

rendu violent. » (Alain) ; « *Avant je trainais un poids, une poche qui était extrêmement pesante là.* » (Marc à propos de son angoisse et de son anxiété)

Chez la moitié des participants, est très tôt présent un système de valeurs qu'ils considèrent comme étant « antisociales-délinquantes », et qui est coordonné par des comportements de même nature. Chez Denis, sa consommation de drogue puis la voie délinquante qu'il a choisie sont par exemple l'expression directe de ses valeurs antisociales, de ne « *pas faire partie de cette société-là* » ; tandis que chez Alain si sa consommation de drogues rejoint ses croyances antisociales, elle a d'abord débuté pour lui permettre d'être « *capable de vivre la réalité* », de « *s'enfuir dans sa tête* », afin de fuir les émotions négatives de honte et de rejet qu'il vivait.

Il semble ressortir de la succincte étude des racines émotionnelles des participants, la présence d'un certain terrain émotionnel favorable à l'émergence progressive d'un état de fermeture émotionnelle.

3.2 Un état de fermeture émotionnelle conséquent: « gel » émotionnel, cognitif et comportemental

Cette partie correspond à une « photographie » de l'état émotionnel entourant les agissements criminels des participants. Il est difficile d'apporter plus de précisions temporelles, puisqu'il s'agit avant tout d'un processus évolutif.

Cet état est caractérisé par une de fermeture émotionnelle conséquente. En effet, il se traduit par un blocage tant émotionnel, cognitif que comportemental. Les trois dimensions étudiées de la sphère émotionnelle sont donc affectées par ledit blocage. Chez les participants un tel blocage est présent sous l'appellation de « gel » émotionnel, ce terme sera donc utilisé et privilégié.

Cet état de fermeture se manifeste tant vis-à-vis des participants eux-mêmes que vis-à-vis des autres au sens large, de leur victime, de leur crime et de ses conséquences.

Dans la littérature, ce blocage émotionnel fait référence aux « mécanismes de défense ». Il s'agit de styles affectifs et cognitifs très complexes que le cerveau utilise pour modifier les réalités conflictuelles internes et externes » (Chabrol et Callahan, 2013)⁷⁷. Relativement aux composantes des mécanismes de défense, cette définition est retenue dans le cadre de la présente étude puisqu'elle propose une considération égale et unifiée des aspects cognitif et affectif. Ce n'est pas le cas chez tous les auteurs, certains mettant l'accent sur la composante cognitive d'autre sur celle affective. Comme pour la notion d'émotion, cette présente étude ne dissocie pas ces deux dimensions. Nous adoptons la perspective de Chabrol et Callahan (2013) qui précisent que « les défenses centrées sur les cognitions agissent finalement directement sur les émotions, puisque les cognitions influencent fortement les émotions.» Par ailleurs, les « défenses centrées sur l'émotion peuvent recourir à des processus cognitifs.»⁷⁸

Chez les interviewés, ce « gel émotionnel-cognitif » revêt différentes formes et significations.

Les différentes formes de « gel émotionnel et cognitif » chez les participants

Ce blocage émotionnel ou « gel émotionnel-cognitif » apparaît comme le résultat de la mise en place de stratégies de la part des participants, afin de ne pas ressentir en partie ou totalement leurs émotions/cognitions qui sont perçues et vécues comme désagréables. « *Je suis pas capable de vivre une émotion. Parce qu'aussitôt que j'ai une émotion bonne ou mauvaise j'étouffe, pis là c'est comme, je suis pas capable de gérer ça ou à peu près aucune émotion.* » (Alain)

Il ressort que ces émotions désagréables et les stratégies de blocage qui en découlent sont, pour la plupart, en lien avec leurs agissements criminels.

L'analyse des résultats révèle trois types de stratégies usitées par les participants, soit trois différents moyens dont ont recours les participants afin de geler

⁷⁷ Citation page 23

⁷⁸ Citation page 23.

certaines émotions et cognitions. Les stratégies et les conséquences sur la sphère émotionnelle des participants qui en découlent, sont abordées ci-dessous.

i) Le gel physique par le biais de substances psychotropes

Cette forme de gel émotionnel est caractérisée par un gel de prime abord physique, soit par l'absorption de drogues et/ou d'alcool. Elle est présente de manière conséquente chez la majorité des participants, afin de geler leurs émotions et leurs pensées. « *Lorsque j'ai comme tombé dans l'étape où est-ce que j'allais hyper mal, la séparation avec ma femme puis tout, je me suis retrouvé seul, beaucoup de consommation d'alcool, puis ma fille qui était à côté.* » (Bertrand)

Le gel physique peut révéler un comportement autodestructeur coordonné à un sentiment d'auto-rejet et d'autopunition, comme ce fut le cas pour Alain.

Une importante consommation de psychotropes utilisée dans l'optique de fuir pensées et émotions en lien avec leur réalité criminelle, peut aussi avoir pour conséquence, comme chez Alain, de faire émerger et de renforcer anxiété et angoisse.

Le gel physique facilite le passage à l'acte criminel ainsi que sa réitération, chez trois participants. Il permet également de bloquer les pensées négatives, désagréables et culpabilisantes en lien aux agissements criminels commis. Chez les participants, un état de fuite et de déni cognitif par rapport à leurs actes est ainsi engendré et/ou renforcé.

ii) Le gel émotionnel

Il s'agit du gel de certaines émotions par le biais d'autres émotions. Les participants vivent exclusivement et automatiquement certaines émotions à la place des émotions vécues et ressenties. « *Oui les émotions, ça gèle aussi.* » (Alain)

Concrètement, ce gel se traduit chez les interviewés, par une absence de vécu et de ressenti émotionnel adaptés à la situation. Cela signifie que les participants ne sont pas en mesure d'exprimer l'émotion vécue sur le moment, cette dernière est occultée. Cette expression émotionnelle inadaptée peut causer chez les participants un « emmagasinement »

émotionnel. « ...parce que j'emmagasinais, parce que je vivais pas mes affaires. Pis à un moment donné ben il arrivait une petite affaire pis estie tout sortait tout en même temps. Pis ça sortait en colère. » (Alain)

Ce gel se traduit alors par le recours à l'extériorisation systématique de certaines émotions. Chez les interviewés, différents registres d'émotion sont utilisés en guise de réponse émotionnelle automatique. Il y a la colère et la haine, présentes chez Marc et Alain. Ce dernier décrit très bien ce mécanisme.

« ..que ça soit la peine, ou même de la joie, je les vivais pas...Après ça quand je vivais quelque chose de déstabilisant ou qui faisait pas mon affaire, là c'était pow! Je pouvais péter ma coche, pis pourtant j'étais pas nécessairement en masse en colère, mais parce que j'avais emmagasiné, mettons la peine ou une autre émotion pis je l'avais pas exprimé. Fait que ça se transférait dans une autre émotion qui était plus facile pour moi à sortir, dans l'impulsivité. Fait que ça sortait en colère. Ma peine sortait en colère, ma frustration sortait en colère, mes blessures sortaient en colère, tout sortait en colère. » (Alain)

Il y a également le dénigrement et le sentiment d'infériorité qui, non-exprimés, se traduisent chez Bertrand en besoin de contrôle/pouvoir, alors que chez Alain ils se manifestent en expression de colère. Ce mécanisme de gel émotionnel explique, en partie, selon Bertrand, son passage à l'acte incestueux.

« ...étant donné que je m'aimais pas, j'avais pas le pouvoir sur moi-même en tant qu'agresseur. Fait que je me rattachais au besoin de contrôle sur toute ma vie, c'était du mauvais pouvoir. Je prenais le pouvoir sur moi-même en prenant le pouvoir sur les autres, pis le pouvoir sur ma fille. » (Bertrand)

Enfin, il y a aussi le registre des émotions relatives à l'angoisse et à l'anxiété. Par exemple chez Alain, une fois que ses crises d'angoisse sont déclenchées, elles sont exprimées en priorité sur les autres émotions, créant une « prison émotionnelle » tant cognitive que comportementale. « J'ai été diagnostiqué trouble anxieux. J'étouffais stie, j'étais pas capable de vivre ça 5minutes. J'étais enfermé. Enfermé en dedans de moi. J'étais fucké ben raide. » (Alain)

iii) Le gel cognitif

Il s'agit de procédés cognitifs qui ont pour effet de produire un gel émotionnel puis comportemental, vis-à-vis de la réalité vécue par les participants en lien avec leur(s) agissement(s).

Tout d'abord, l'ensemble des participants a recours à une attitude égocentrique au sein de laquelle ils ne perçoivent que leur propre réalité, leur propre vécu et/ou leurs propres souffrances. Une telle perception les amène à minimiser, banaliser voire à totalement occulter la souffrance et la réalité de l'autre, de la victime. Cette attitude se caractérise alors par une absence d'empathie, de culpabilité et de remords envers leurs agissements criminels et leur(s) victime(s). *« J'étais pas ouvert à l'entente des victimes. C'était moi le mal chanceux dans la vie, c'était pas eux. Ben moi j'ai tué c'est plate, mais regarde-moi ma vie là. »* (Alain)

Ensuite, chez tous les participants, il s'agit principalement du recours à la rationalisation/justification de leurs agissements criminels et/ou de leurs conséquences. Encore ici, un tel mécanisme va avoir pour conséquence de banaliser voire remettre en cause l'existence même de victime, de minimiser, banaliser voire dénier leur responsabilité vis-à-vis de leurs comportements criminels et de leurs conséquences. Cet aspect est parfaitement illustré par les propos de Denis.

« Je me suis aperçu que je n'avais pas d'empathie du tout. Ce que je pensais c'est que chacun est responsable de ce qu'il fait. La personne qui se drogue c'est pas moi qui suis responsable. La personne qui s'implique dans le crime c'est pas moi qui l'entraîne dans le crime. Fait que j'avais aucune empathie pour eux, même pour les gens qui font pas partie du crime organisé. Ben écoute c'est la vie, des accidents il peut en arriver n'importe quand, si quelqu'un est victime du crime organisé, c'est pas elle qui était visée, c'est des choses qui peuvent arriver, c'est les choses de la vie. »

Également, il convient de souligner que sont présentes la rationalisation/justification ou banalisation d'un mode de vie criminel, l'idéalisation d'un système de valeurs criminelles, antisociales chez Alain, et liées à l'honneur/intégrité pour Denis. Une telle perception a pour conséquence d'entretenir et de renforcer les agissements criminels ainsi que l'état de fermeture émotionnelle des participants. *« Tout était calculé. Fallait que la sentence à laquelle je pouvais être condamné vaille la peine par rapport à ce*

que je pouvais gagner. Ça faisait partie des probabilités, je calculais mes probabilités. »
(Denis)

Enfin, Bertrand et Denis, expriment leur besoin d'être en contrôle total sur tous les domaines prédominants de leur vie. Cette perception a pour conséquence de les amener à occulter leur sphère émotionnelle : *« Y avait aucune émotion qui transpirait, j'étais en contrôle total sur tout ce qui se passait dans ma vie. Y avait personne dans mon cercle de relation incluant moi-même. Faque je prenais pas le temps de m'écouter non plus. »*
(Bertrand)

iv) Distanciation et emprisonnement émotionnel consécutif

Conséquemment aux différents « gels émotionnels » des participants, il ressort un état de « blocage émotionnel » qui se traduit concrètement par une mise à distance de leurs émotions avec eux-mêmes, une absence de ressenti émotionnel et donc une absence/défaut de connaissance et de compréhension de leurs propres émotions. *« Je le sais pas ce que je vis là, mes émotions, je connais pas ben ben ça. Je sais que je suis enragé, je sais que je vais pas ben pis que la vie c'est juste de la marde, pis c'est tout. »* (Marc)

Ces « gels émotionnels » plongent les participants dans une sorte de prison émotionnelle, un cercle vicieux d'émotions vécues comme négatives, dans lesquelles ils restent enfermés. Ceci engendre chez eux une connaissance et un vécu émotionnel restreints.

« Je croyais pas à ça moi être heureux parce que je l'avais jamais vécu, fait que je pouvais pas...J'ai aucun barème pour c'est quoi être heureux, je sais pas c'est quoi moi. Je suis fondamentalement malheureux pis je veux l'être aussi. Parce que c'est ça que j'ai pratiqué, la honte, la culpabilité pis toute sorte de pensées noires. » (Alain)

Les différents types de gels émotionnels décrits maintiennent donc l'emprisonnement des participants au sein d'une structure de défense émotionnelle-cognitive-comportementale rigide. Ce schéma crée et entretient déni, fuite au regard de la réalité des agissements criminels et de ses conséquences. *« ...c'est pour ça que je l'appelle ma fuite là, elle m'a toujours permis de pas toucher à ces émotions qui me faisaient mal. »* (Bertrand) ; *« Je m'étais tellement mis de barrières pour contrer mes peurs pis pour pas voir ce que j'avais fait, j'étais enfermé. »* (Alain)

Ceci engendre absence d'empathie, de culpabilité et de remords envers autrui et leur victime. En conséquence, Alain, Bertrand et Denis persistent dans leurs agissements criminels/délinquants.

v) Fermeture émotionnelle et rôle du contexte carcéral

Chez les participants à ce stade de fermeture émotionnelle, il ressort majoritairement que le contexte carcéral a eu une influence néfaste, favorisant et entretenant un tel état.

Alain précisera avoir manqué de soutien de la part du service correctionnel, ce qui a aggravé selon lui son état émotionnel :

« Je me sentais pas aidé parce que là quand je lui disais que j'étouffais, il m'envoyait chier le gardien. C'était comme « oh t'étouffe parce que tu veux pas t'en sortir pis blabla ». Fait qu'ils m'ont vraiment pas aidé, faque le traumatisme il a augmenté. »

Également, ne pas être connecté à ses émotions est en prison une question de survie, vu la dureté du milieu, ce qui interfère avec la possibilité de cheminer : *« ...t'es dans un milieu où est ce que tu dois garder une certaine dureté, où est-ce que tu dois éloigner l'empathie de ce qui se passe autour de toi » ; « ...tu peux pas cheminer, c'est difficile de cheminer en prison à moins quasiment de t'isoler. »* (Denis)

Denis et Alain précisent que vivre en milieu carcéral est difficile notamment parce qu'ils estiment que le crime est banalisé, un tel contexte les rendant alors plus insensibles. Leur milieu de vie est perçu comme entretenant, favorisant un état de fermeture émotionnelle. *« Entre nous autres en prison t'entends, « oh t'as tué... »* (dit sur un ton de banalisation) *« Faque à un moment donné tu deviens insensible, t'entends pis t'es insensible. »* (Alain)

3.3 D'un état de fermeture émotionnelle à un état d'ouverture émotionnelle, l'amorce du changement

Comment les participants cheminent-ils d'un état de fermeture émotionnelle à un état d'ouverture émotionnelle ?

À ce stade émotionnel, tous les participants sont donc gelés et fermés émotionnellement, en pleine fuite/déni émotionnel. Pourtant, certains éléments vont leur permettre peu à peu de sortir de cet état de fermeture et d'amorcer véritablement un cheminement émotionnel, les conduisant à s'ouvrir minimalement sur eux-mêmes et les autres.

« Si on change rien ben on a les mêmes résultats. » (Alain)

3.3.1 Émergence du changement : Les éléments préalables à un cheminement émotionnel

Certains éléments préalables à un tel cheminement sont présents chez les participants. Il s'agit d'un début de dégel émotionnel progressif des participants et du rôle de relations significatives dans la mise en place d'actions. Ces éléments sont intrinsèquement liés.

i) Un début de dégel émotionnel

Si la progression du dégel émotionnel est propre aux participants et peut prendre différentes formes, il ressort tout de même une structure de cheminement commune à chacun d'eux.

Tout d'abord, auprès de l'ensemble des participants, une première forme de dégel émotionnel préalable et *a minima* est présente. Chez Alain et Bertrand, le premier pas de leur cheminement est caractérisé par l'arrêt de drogues et d'alcool.

« J'étais pas là pantoute. Ça a duré de même longtemps. À un moment donné j'ai arrêté de prendre de la drogue. C'est sûr qu'en arrêtant de me geler on m'a transféré dans un établissement médium à un moment donné. Faque ça a été un peu moins pire. » (Alain)

Chez Denis, il s'agit d'un dégel de prime abord cognitif faisant suite à son arrestation.

« Faque je suis rentré en prison, pis petit à petit je me suis aperçu que je m'étais beaucoup éloigné de ce que je pouvais croire, que j'avais perdu le contrôle sur ce qui se passait. Avant je pensais que le milieu criminel c'était un milieu d'honneur, qu'il y avait des règles, que les gens étaient différents, propres... Faque je pouvais plus m'identifier à ça, pis c'est important de pouvoir s'identifier à ce que tu fais dans la vie. » (Denis)

Ce premier dégel constitue une première ouverture *a minima* vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres. Cela leur permet d'être plus réceptifs à leur propre réalité intérieure. Également, cela leur permet d'être plus réceptif quant à leur environnement extérieur, relationnel : *« C'était la première fois on dirait que je me sentais entendu, ça a fait criss y a quelqu'un qui va m'aider. »* (Alain à propos d'un gardien)

Un tel dégel physique ou cognitif ne sous-entend pas immédiatement un dégel émotionnel global. Par exemple chez Alain, cela a pris des années après son dégel physique, avant que ses émotions ne dégèlent également. Ce processus de dégel est long, il prend du temps. D'autres éléments semblent favoriser ce processus de dégel émotionnel et seront analysés par la suite. Il s'agit donc à ce stade d'un premier dégel *a minima*, mais qui n'est pas considéré comme conséquent. En effet, il ne permet pas d'amener les participants à des changements émotionnels significatifs (tant cognitifs, comportementaux qu'émotionnels au sens strict).

Il convient aussi de souligner le rôle fondamental de la dimension *comportement* au sein de l'amorce dudit changement. Ce dernier avant d'être cognitif et émotionnel, a d'abord été strictement comportemental (arrêt de drogues/alcool, emprisonnement). Cette première forme de dégel résulte donc d'une modification dans le comportement des participants.

Précisons enfin que ce premier dégel chez les interviewés, précède (Bertrand) est concomitant (Denis) ou postérieur (Alain et Marc) à leur arrestation. Toutefois, le contexte carcéral joue un rôle contradictoire à ce stade de leur cheminement.

ii) Le rôle contradictoire du contexte carcéral

Au départ, le contexte carcéral apparaît chez la majorité des participants comme un « arrêt » involontaire : « *si tu m'avais dit veux-tu aller en prison pour que ça change, je t'aurais dit non* » (Denis), ces derniers le percevant par la suite tel un « arrêt nécessaire ».

Également, il apparaît pour les participants comme une condition facilitant une confrontation avec eux-mêmes, confrontation perçue comme indispensable, durant ce moment-là de leur vie.

« Le plus gros ça a été un petit peu en prison ce que j'ai eu à faire, c'est le principe de la pelure d'oignon. Comme à chaque fois, la thérapie était à chaque jour, c'était assez condensé, on avait beaucoup d'heures de thérapie, beaucoup de préparation, beaucoup d'heures de réflexion qui venaient avec. Apprendre à être à l'écoute de moi, j'ai appris à le faire juste quand j'ai été confronté à moi-même, avant ça jamais mieux pas voir. » (Bertrand)

Un tel « arrêt » / « répit » carcéral et les différents programmes thérapeutiques proposés inscrivent donc les participants dans un début de changement comportemental.

Pourtant, Denis déplore :

« À un moment donné y eu des programmes qui ont été établis, je les ai fait mais c'est tellement, en fait, les programmes sont faits pour les personnes les plus affectées sur les valeurs humaines. (...) Il faudrait un programme pour chaque personne quasiment. (...) T'es mis dans un cadre. »

Un univers carcéral normalisant, et des programmes perçus parfois comme inadéquats apparaissent comme un frein au changement des participants.

Également, il convient de souligner que chez tous les participants est présente l'idée que les relations établies avec le personnel correctionnel ne sont pas perçues comme véritablement aidantes et dignes de confiance. Il s'agirait plutôt de rapports de surveillance, vécus comme contrôlants. Les participants étant émotionnellement fermés, de tels rapports ne les incitent pas à changer émotionnellement.

« Si tu rencontres un psychologue parce que tu en as besoin ou parce que tu en as envie, pour pouvoir discuter, tout ce que tu vas dire va pouvoir être retenu contre toi, marqué à l'intérieur de ton dossier, la même chose quand tu vois ton agent. Y a pas une parole qui se dit qui n'est pas interprétée à bon ou à mauvais escient. Faque c'est difficile d'avoir des liens de confiance avec tous ces gens-là. » (Denis)

iii) Le rôle des relations significatives dans l'amorce du changement

À ce stade évolutif des participants, il ressort que certains liens, certaines relations affectivement significatives, ou perçues comme significatives, permettent aux participants de poser certaines actions. Ceci est constitutif d'un début de cheminement caractérisé dans un premier temps par un changement exclusivement comportemental.

Chez trois participants, il s'agit de relations affectives de nature familiale. Denis et Bertrand commencent à cheminer pour leurs proches et particulièrement pour leur fille. Par exemple, Bertrand ira se dénoncer aux services de police parce que sa fille le lui a demandé.

Chez Alain, il s'agit d'un lien perçu comme significatif avec un gardien : *« C'était la première fois on dirait que je me sentais entendu. Ca a fait comme criss y a quelqu'un qui va m'aider. Pis ce transfert là ça m'a carrément sauvé la vie. » (Alain)*

Ce cheminement est toutefois dénué de l'intention de changer pour soi, de travailler sur soi, et il ne produit aucun changement significatif. En effet, hormis un changement essentiellement comportemental, il n'y a peu de changement au sein des deux autres dimensions de la sphère émotionnelle des participants.

iv) Un début de cheminement vécu comme un « moyen » et non comme une « fin »

Le début dudit cheminement est constitué de motivations qui révèlent que les participants considèrent plutôt les changements comportementaux réalisés comme des « moyens » stratégiques et utilitaires, et non comme une « finalité » de changement en soi. Il ressort l'idée d'un cheminement orienté vers des rapports et des intentions « peu authentiques envers eux-mêmes et les autres », orientés plus vers « le paraître » que « l'être » (Bertrand).

Par exemple, deux participants ont précisé avoir au départ une motivation intéressée : *« j'étais pas là pas pour aller au meeting, pas pour changer, j'ai été là parce qu'au début, la première fois, vais aller voir si peut être je pouvais en retirer de quoi de lui. »* (Alain, en parlant d'un aumônier en charge du groupe A.A-N.A au sein d'un pénitencier) ; *« Au départ, les raisons pour lesquelles je voulais faire tout ce cheminement, je pense, étaient pour réduire ma peine. »* (Bertrand)

Deux participants expliquent avoir voulu au départ cheminer avant tout pour leurs proches et non pour eux directement. Ils estiment ne pas avoir voulu cheminer au départ pour de « bonnes raisons », ou pour des raisons peu « authentiques ».

Cependant, indépendamment des motivations initiales qui ont amené les participants à amorcer un cheminement d'abord comportemental, elles les ont finalement conduit à commencer un cheminement émotionnel. Un tel cheminement n'aurait peut-être pas été possible pour certains, en l'absence d'un cheminement vécu d'abord comme un « moyen ». *« Tu sais l'avoir su d'aller, d'avoir été là, que je serai aussi heureux après, je pense que dans ce temps j'y serai jamais retourné. Parce qu'à partir de là ma vie elle a complètement changé. »* (Alain)

Ainsi, même si le changement chez les participants ne concerne au départ que la sphère comportementale, il semble toutefois être pour les interviewés un préalable nécessaire puisqu'il s'est transformé par la suite en un cheminement émotionnel plus global. L'amorce de cheminement caractérisé par un changement comportemental a pu ouvrir la voie à un cheminement émotionnel.

3.3.2 Les éléments constitutifs de l'amorce du cheminement émotionnel des participants

Chez les participants, l'amorce d'un cheminement émotionnel est constitutive d'un point tournant au sein de leur vie. À travers l'analyse des résultats, il semble être favorisé par certains éléments comme un dégel émotionnel global et une ouverture, une réceptivité à soi significative, suivie de l'établissement d'une relation aidante de confiance.

i) Dégel émotionnel « global » et ouverture à soi

Il ressort chez les interviewés que l'ensemble des éléments et des changements précédemment décrits finissent par déstabiliser voire rendre inopérant la structure de défense émotionnelle-cognitive-comportementale qu'ils s'étaient forgée. Deux éléments semblent en effet avoir joué un rôle vis-à-vis de l'émergence d'un tel dégel. Il transparaît chez tous les participants l'importance du rôle des relations avec les proches ou de toute autre relation significative ou perçue comme telle, ainsi que le caractère notable d'une première forme préalable de dégel émotionnel. Ces deux éléments ont été précédemment décrits.

Il s'ensuit alors un dégel émotionnel conséquent puisqu'il va provoquer des changements émotionnels significatifs, tant cognitifs, comportementaux qu'émotionnels au sens strict. Il s'agit d'un dégel émotionnel que nous qualifions de « global ».

Il apparaît en ce sens que la présence de ressources relationnelles, personnelles et l'enclenchement d'un premier dégel émotionnel, ont pu favoriser l'émergence de changements émotionnels significatifs.

Tout d'abord, chez les participants, ce dégel émotionnel « global » se traduit par un déblocage des émotions enfouies et/ou occultées, qu'elles soient négatives ou positives. Ils ressentent les émotions qu'ils ne ressentaient pas/plus auparavant. « *Je pouvais avoir mille émotions en même temps.* » (Alain, conséquemment à ce qu'il décrit comme étant son dégel émotionnel)

Ensuite, chez trois interviewés, il ressort explicitement de leurs propos que dégel émotionnel et (re)connexion à soi, à la « réalité », sont intrinsèquement liés. « *Ça fait mal de dégeler. C'est beau cheminer mais au début là quand j'ai eu le réveil dans ma cellule, j'étais en vie là. Je suis comme retombé dans la réalité. Je sentais la vie, je suis né là, c'est vraiment une renaissance.* » (Alain)

Il s'agit d'un déblocage émotionnel caractérisé par une (re)connexion à soi, c'est-à-dire principalement par une prise de conscience des émotions négatives et désagréables vécues, tant vis-à-vis d'eux-mêmes que de leurs agissements criminels. « *Du mois de février au mois de juin j'étais sobre, pis à un moment donné tout ce que j'ai fait il est remonté, il était*

présent. Pis dans ma tête c'était, si jamais ça fait surface je me tue. » (Bertrand) ; « ...mais en même temps OUTCH ! Ostie là je le vois le mal que j'ai fait, live là. Je l'ai tellement caché longtemps. Je l'ai tellement rationalisé pis intellectualisé que je le ressentais pas le mal que j'avais fait. » (Alain)

Les exemples d'Alain et de Bertrand mettent en évidence qu'une (re)connexion à eux-mêmes, à leurs émotions, engendre une prise de conscience de leurs émotions en général. Cette prise de conscience concerne particulièrement les émotions en lien avec leurs agissements criminels et sont vécues de manière désagréable. Il s'agirait donc d'une première prise de conscience pour les participants de leurs agissements criminels, à travers le vecteur émotionnel. Ils disent sortir de leur fuite et déni émotionnel.

Il convient de préciser que si Alain et Bertrand vivent leur dégel émotionnel telle une « libération » éprouvante et brutale, ce n'est pas le cas pour les deux autres participants. Chez ces derniers, le dégel émotionnel est présent sous une forme plus progressive et moins douloureuse.

Au regard de l'état de fermeture émotionnelle initiale des participants, une hypothèse semble pouvoir être amenée afin d'expliquer une telle différence de vécu. L'état initial de fermeture émotionnelle paraît pour certains subjectivement plus conséquent que pour d'autres. Par exemple, Alain et Bertrand en plus d'un gel cognitif et émotionnel, présentent un gel physique assez conséquent, ce qui n'était pas le cas pour Denis et Marc.

Il semblerait donc y avoir un lien entre le degré initial de fermeture/gel des participants, et le degré d'intensité émotionnelle de dégel, de prise de conscience, et d'ouverture à soi, vécues par la suite.

Également, cette prise de conscience, ouverture émotionnelle à soi, s'accompagne chez tous les participants par un changement de perception. Ce changement de perception est relatif à la conscientisation du crime et du « mal » engendré. Est alors présente une perception de soi très dénigrante et négative, associée à une émotion de culpabilité/remords en liens avec les actes commis. Elle semble émerger au sein de ce stade émotionnel de prise de conscience, et sera présente tout au long du cheminement des participants, jusqu'au moment où nous rencontrons les participants. « *J'ai eu une libération,*

mais j'ai pleuré beaucoup, ça a fait comme tabarnak suis pas une bonne personne pis j'ai tué du monde. » (Alain) ; « Apprendre à être à l'écoute de moi, (...) ça a été d'accepter que j'étais faible, pis pas bon. » (Bertrand)

Chez certains participants, cette émotion de culpabilité est parfois retournée contre eux-mêmes et prend la forme d'une autopunition. *« ...on parle d'être heureux...Hey écoute tu comprends pas là, j'ai tué du monde, je fais une sentence vie, alors viens pas me parler de bonheur pis d'être heureux. (...) Je suis fondamentalement malheureux pis je veux l'être aussi. » (Alain)*

Toutefois, des sentiments positifs peuvent aussi jaillir en eux, comme l'espoir de pouvoir changer : *« ...je me suis complètement abandonné là, je suis parti à pleurer pis ça a fait dans ma tête, ostie y a peut-être d'autres choses dans la vie, peut être que moi aussi je peux changer » (Alain).*

Il semble donc qu'un tel dégel émotionnel soit caractérisé par une ouverture émotionnelle conséquente de la part des participants. Cette ouverture est caractérisée par un changement tant sur le plan cognitif, émotionnel que comportemental. Un changement émotionnel significatif chez les participants est présent. Cependant, un autre élément doit être considéré vis-à-vis de cette amorce de changement émotionnel, soit la présence d'une première relation significative aidante et de confiance.

ii) L'importance d'une première relation significative, aidante et de confiance

Chez tous les participants est présent un lien entre début de cheminement émotionnel et établissement d'une première relation de confiance. L'établissement d'une telle relation est le fruit d'un certain processus. *« Pour réussir à cheminer il a fallu que je m'abandonne et pis que je demande de l'aide. Donc ça a été de ME faire confiance ET faire confiance, mais c'est depuis que je me fais confiance que je fais confiance aux autres. » (Bertrand) ; « ...ces personnes-là elles m'ont vraiment aidé là, parce que là j'étais ouvert à me*

montrer tel que j'étais. J'étais capable de me montrer vulnérable, avec mes faiblesses, pis oui j'ai peur, mais j'y vais pareil ». (Alain)

Tout d'abord, la nuance apportée par Bertrand, Alain et Denis est d'importance. Elle met en perspective qu'au sein d'une relation vécue de manière significative, une ouverture émotionnelle minimale à soi et à l'autre est une composante préalable et nécessaire au regard de tout autre élément.

Il ressort en effet concrètement chez les participants, que toute relation quelle qu'elle soit, n'a pas eu d'impact significatif en matière de cheminement et de changement, si le contrevenant n'était pas un *minimum* sensible à lui-même.

Chez Alain, Denis et Bertrand, une telle ouverture permet, à travers l'expression de leur propre réceptivité, d'être réceptif à l'autre et à son aide éventuelle.

Ainsi, il semble ressortir qu'avant de pouvoir changer et d'accueillir l'aide d'autrui, le contrevenant doit pouvoir accueillir ses propres émotions. En ce sens, le dégel émotionnel précédemment décrit apparaît comme un préalable nécessaire permettant aux contrevenants de faire émerger une telle sensibilité vis-à-vis d'eux-mêmes.

Bertrand commence par exemple à cheminer au moment de sa propre dénonciation aux forces de police. Cependant, il ne va « *vraiment commencer à cheminer* » que six mois après sa dénonciation, au cours d'une séance avec son thérapeute privé, au sein de laquelle il va, pour la première fois, véritablement commencer à « *lâcher prise* » émotionnellement et à « *vraiment demander de l'aide* ».

L'exemple d'Alain est aussi représentatif. Il semble qu'une relation de confiance se soit établie entre Alain et un gardien, seulement l'interviewé dira : « *j'étais enfermé dans ma tête, (...) même quand j'étais dehors* », (en prison) « *je me sentais pogné.* » Alain ne soulignera pas de changements émotionnels significatifs suite à une telle relation.

D'après les résultats, il convient de souligner que l'instauration d'un tel lien de confiance, amenant à un changement significatif, est indépendante de la nature et du contexte de la relation. Pour Alain il s'agit du lien avec les A.A-N.A⁷⁹, pour Bertrand, de son premier

⁷⁹ Alcooliques Anonymes – Narcotiques Anonymes

thérapeute privé, pour Denis, de son agent correctionnel, pour Marc, d'une psychologue en milieu carcéral. Toutes ces relations s'inscrivent dans un registre de relation d'aide.

Ce qui importe en effet pour les participants, c'est que la relation soit avant tout *perçue comme potentiellement de confiance*. « *Ça a été un parcours où est-ce que je me suis laissé guidé par les professionnels qui étaient là, pis faire confiance, pour moi ça a joué beaucoup.* » (Bertrand) Il ressort que certains éléments ont favorisé la perception et l'établissement d'une relation de confiance. Les participants ont reporté éprouver un sentiment de confiance lorsqu'ils discernaient des partages « sincères », de « cœur à cœur », « authentiques », « sans jugement », constitués « d'écoute », « d'empathie », d'un « sentiment de liberté d'adhésion ».

Par exemple, une telle relation peut se caractériser par un rapport et un sentiment d'authenticité, qui passe par un sentiment de non-jugement : « *Ce bonhomme-là m'a comme complètement accueilli comme que j'étais, avec ce que j'ai dit.* » (Alain) ; par la perception d'une écoute et d'une réelle empathie :

« ...y a des gens qui ont été importants dans le cheminement que j'ai eu, pis y a une personne entre autres qui a été extrêmement importante dans les débuts de mon cheminement, et c'est une personne qui m'a pas beaucoup parlé. C'était une psychologue qui avait une technique où elle parlait pas, elle écoutait. Mais ce silence là m'a beaucoup apporté, parce que là c'était un espace pour moi où je pouvais dire des choses, où je sentais qu'il y avait pas de filtre, où est-ce que je sentais que je pouvais y aller avec toute ma hargne et tout ce que j'avais en dedans. »
(Marc)

Également, un tel sentiment d'authenticité/de confiance, peut être favorisé par le sentiment d'une réelle identification à un groupe de travail (VISA⁸⁰, A.A-N.A) ou à un professionnel avec qui le lien est instauré :

« On avait probablement les mêmes défenses, quelqu'un qui était rejeté pis un inférieur lui aussi. Fait qu'il m'a dit ces éléments-là sers toi s'en pour rester connecter à toi, comme un indicateur. Fait qu'aujourd'hui c'est un petit peu mon indicateur, y a quelque chose qui va pas ben si je me sens...Ça me permet de me reconnecter. Il m'a

⁸⁰ VISA, pour Violence Interdite Sur Autrui. Il s'agit d'un ancien programme correctionnel conçu pour des hommes ayant commis des actes incestueux, prenant la forme d'un petit groupe de travail.

appris à m'auto-observer. Mais je pense la relation que j'ai eu avec lui c'était particulier, c'était particulier. » (Bertrand, à propos de son premier thérapeute privé)

Enfin, un tel sentiment d'authenticité peut être influencé par un sentiment de liberté, soit de liberté d'agir et d'être soi-même : « *La liberté d'aller là. Je suis pas obligé de parler, j'ai pas un plan d'intervention en 40 pages que j'ai mille affaires à changer. Je peux vraiment être comme moi-même.* » (Alain, à propos du groupe des A.A-N.A)

Or, il convient de rappeler que même si tous les éléments caractérisant une relation de confiance sont présents, si les contrevenants ne sont pas *a minima* ouverts émotionnellement, une telle relation aura un impact moindre. Bertrand par exemple précise à propos de son actuelle conjointe : « *ça a été ma première relation à vie où est-ce que j'avais de l'authenticité avec un adulte* ». Or, une telle relation n'est pas caractérisée par le départ de son cheminement émotionnel, celui-ci étant « *toujours dans le contrôle* », « *dans le plaisir* », « *n'ayant pas encore lâché prise.* »

Il semble qu'il s'agisse surtout de leur perception qui ait changé lors de leur ouverture émotionnelle. Il ressort de l'analyse que grâce à cette ouverture ils ont pu, par la suite, percevoir une relation comme étant de confiance. Cet élément semble éclairer pourquoi la mise en place d'une première relation de confiance est apparue particulièrement difficile chez tous les participants. Leurs réticences peuvent désormais être expliquées. Elles semblent liées à l'état émotionnel des interviewés, qui en état de fermeture ou d'ouverture émotionnelle trop peu conséquente, n'étaient pas capables de percevoir une relation (avec le personnel correctionnel ou autre) comme potentiellement de confiance.

Ainsi, il importerait plus le moment durant lequel la potentielle relation de confiance se présente (en fonction de l'état émotionnel des participants), plutôt que sa nature ou même le milieu (carcéral ou non) dans lequel elle s'inscrit.

La relation aidante et de confiance apparaît comme l'élément déclencheur du cheminement émotionnel des participants. En effet, ce début de cheminement émotionnel est caractérisé par la réalisation de changements émotionnels significatifs chez les participants. De tels changements paraissent révéler chez eux la présence d'un point tournant émotionnel. Ces derniers vont être abordés par la suite.

Il apparaît donc exister un lien entre l'instauration d'un lien de confiance significatif, l'ouverture émotionnelle des participants et le départ de leur cheminement émotionnel.

Les changements émotionnels significatifs opérés

Cette première relation aidante et de confiance est productive chez tous les participants de changements émotionnels, cognitifs, motivationnels et comportementaux conséquents, révélateurs du départ du cheminement émotionnel des participants.

i) Changements émotionnels et cognitifs

Une telle relation amène les participants à véritablement commencer à décoder, comprendre et exprimer leur vécu émotionnel.

«...j'ai aimé ça le concept qu'on écrivait aussi, on écrivait sur différentes émotions, le ressentiment, la colère pis tout ça, parce que moi je connaissais pas ben ça. (...) J'avais des mots pour mettre sur mes émotions, pour les comprendre aussi et m'exprimer sur ce que je vivais. » (Alain)

La première thérapie à l'extérieur de Bertrand lui a permis d'amorcer un changement quant à sa perception vis-à-vis de lui-même, envers son rôle de père et d'ainsi changer sa manière d'agir :

« Faque c'était le début de mon rôle de père, ça a commencé après ma première thérapie. J'ai commencé à être mieux sans tout comprendre, on avait travaillé sur pleins d'aspects qui m'amenaient déjà à changer. Je trouve que j'avais pas encore toutes mes réponses, mais j'avais commencé à prendre soin de moi, ce qui était déjà un grand pas. » (Bertrand)

Également, elle les conduit à changer leur perspective vis-à-vis de leur propre souffrance et à prendre du recul vis-à-vis de cette dernière.

« Le meeting à quelque part, ça a aussi pas mal changé mon discours en dedans. Pis j'ai vu que j'étais ben plus en prison en dedans de moi qu'en prison là. Parce que mes prisons intérieures m'ont amené à avoir ce chemin de vie là et tout le temps à avoir eu les mêmes conséquences. » (Alain)

Elle les incite parfois, comme pour Denis, à réellement amorcer un travail sur leur faculté empathique. « *C'est sur les conseils d'un agent que j'ai accepté que j'avais pas d'empathie et j'ai commencé à travailler dessus.* » (Denis)

Enfin, il ressort des propos des participants qu'elle leur permettrait de ressentir de la confiance, ce qui ouvrirait la voie et favoriserait l'instauration d'autres relations de confiance. « *Fait qu'après je lui ai fait confiance là à la psychologue. Là j'ai fait confiance à tout le monde quand j'ai arrêté d'étouffer là. Ça a fait moi je suis ben en dedans pis le reste je m'en câlisse.* » (Alain)

Une fois ouverts et après l'établissement d'une première relation de confiance, les participants paraissent capables de percevoir et d'établir plus facilement d'autres relations de confiance, ce qui a favorisé leur cheminement émotionnel.

ii) Une intention qui se modifie : émergence de la motivation à changer

Il est également présent chez tous les participants un changement notable au sein de la nature de leur motivation vis-à-vis de leur cheminement.

Auparavant par exemple, Bertrand estime qu'il était surtout dans le « paraître » et qu'il agissait surtout « pour plaire », « répondre aux attentes des autres » et donc dans une forme de « manipulation ». Il caractérise ainsi son cheminement initial. Il précise qu'il n'avait donc pas commencé à « cheminer pour lui-même », mais pour les autres, et non dans le désir de changer. Il considère que ses intentions se modifient par la suite, devenant plus centrées sur « l'être ».

Chez les participants, ce changement d'intention peut prendre différentes formes, comme un sentiment de « lâcher prise », « d'abandon en toute confiance pour la première fois », une « demande d'aide sincère » : « *J'avais un agent de libération (...) je lui ai dit j'ai besoin d'aide, j'ai besoin d'aide, je suis plus capable.* » (Alain)

Également, elle peut prendre la forme d'un désir de comprendre, de trouver des réponses à ses questions, de travailler vis-à-vis de son passé, soit d'un désir de cheminer pour soi. « *J'ai commencé à être déjà mieux, sans tout comprendre, mais déjà j'ai travaillé sur*

l'enfance, sur plein d'aspects qui m'amenaient à l'époque à changer. J'avais pas encore toutes mes réponses, mais déjà j'avais commencé à prendre soin de moi. » (Bertrand)

Chez Alain émerge l'espoir de pouvoir « changer » : *« Je me suis complètement abandonné là (dégel émotionnel), je suis parti à pleurer pis ça a fait dans ma tête, ostie y a peut-être d'autres choses dans la vie, peut être que moi aussi je peux changer » (Alain).*

Il convient de souligner que chez trois participants, un tel changement d'intention, en lien à une certaine ouverture à soi, apparaît concrètement à travers la présence et l'établissement de relations aidantes de confiances et significatives. Ces trois dimensions paraissent intrinsèquement liées, ce qui est bien explicité par Alain :

« Tout après ça (après son dégel émotionnel), tout s'est enchaîné. L'agent de classement qu'avant je parlais pas parce que c'était une ostie de vache, la psychologue que je voulais pas aller voir parce qu'elle voulait me chercher des bibittes. (...) Ben ces personnes-là ils m'ont vraiment aidé, parce que là j'étais ouvert à me montrer tel que j'étais. J'étais capable de me montrer vulnérable, avec mes faiblesses. »

Il semblerait que la question relative à l'aspect motivationnel soit fondamentale puisqu'un tel changement apparaît comme un indicateur du début du cheminement émotionnel des participants. Pratiquement, l'émergence de telles motivations se traduit chez les participants par la mise en place progressive de stratégies émotionnelles personnelles adaptées, ainsi que par la participation accrue à des programmes.

iii) Changements comportementaux : mise en place de stratégies personnelles, participation et implication accrue

«...tout ce temps de criminalité, c'est beaucoup d'années, c'est des choses introduites à l'intérieur de toi, et pour pouvoir te donner une voie différente, le cheminement que tu fais, ça se fait pas comme ça. C'est pas en faisant juste une chose, en faisant des réflexions, faut faire des actes. » (Denis)

À ce stade de leur cheminement, un profil actif émerge chez les participants. Ils démontrent une participation accrue, volontaire et motivée à des programmes carcéraux, ainsi qu'à un suivi auprès des professionnels du milieu carcéral. *« J'embarquais dans toutes les activités de ressourcement. Toutes les affaires qui pouvaient m'amener à me connaître plus pis à vivre d'autres expériences de l'établissement, faque j'embarquais. »* (Alain)

Concrètement deux participant à des groupes comme Visa, A.A-N.A, ce qui leur donne notamment des outils pour mieux comprendre, gérer et exprimer leurs émotions et mettre en place des stratégies pour s'auto-observer.

« ...j'ai aimé ça le concept qu'on écrivait aussi, on écrivait sur différentes émotions, le ressentiment, la colère pis tout ça, parce que moi je connaissais pas ben ça. (...) J'avais des mots pour mettre sur mes émotions, pour les comprendre aussi et m'exprimer sur ce que je vivais. » (Alain)

Un autre, Denis, va par exemple cheminer avec son agent correctionnel et un psychologue sur son manque d'empathie, ce qui va lui permettre de *« bien (le) comprendre et de bien (l') analyser »*.

Deux participants soulignent l'importance du groupe dans leur cheminement dans le sens où ce dernier a répondu à leurs besoins d'identification, de reconnaissance, d'être entendu et compris sans jugement. Un tel rapport de confiance et de partage les a véritablement aidé à voir et à comprendre à travers le discours et le vécu des autres, leur propre vécu et ressenti émotionnel.

« ...c'est vite devenu comme un refuge, j'ai entendu des affaires là-bas, je me suis identifié. J'ai vu que j'étais pas tout seul à vivre ça. (...) Je savais c'était quoi les étapes A.A-N.A, mais je savais pas ce que ça pouvait faire dans la vie, pis c'était quoi qu'il fallait faire là. » (Alain)

« Faque le côté groupe est vraiment très important je pense pour un bon cheminement. De voir les cheminements souffrants des autres ça aide beaucoup, ça m'a permis de travailler sur tout mon côté inférieur, ça a créé beaucoup de liens. (...) Et c'est un peu avec eux que j'ai commencé à me faire confiance puis à parler quand ça va pas, pis de le dire quand y a des choses qui sont là. » (Bertrand)

Également en marge des programmes et en réponse au contexte carcéral difficile duquel il résulte une difficulté pour s'isoler et cheminer, chacun des participants met en place des stratégies personnelles les aidant à travailler sur leurs émotions. « *Il faut trouver des moyens pour se libérer de nos choses* ». (Marc)

Ces derniers ont par exemple recours, chacun à leur manière, en fonction de leur subjectivité, à des techniques, des moyens d'expression pour se recentrer et rester connecté à eux-mêmes. Il s'agit notamment de la lecture qui est présente chez tous et particulièrement celle en lien avec leur rétablissement/ressourcement ; de l'écriture chez la majorité, d'une discipline sportive assidue chez Denis, de la pratique de la méditation chez Alain.

Deux participants précisent que continuer leurs études les aide à cheminer sur eux-mêmes :

« ...quand j'ai commencé à faire mes études collégiales, la philosophie pis tout ça, tu réfléchis à certaines choses, pis là tu te poses des questions, pis là tu regardes, tu te dis oups peut-être que je suis à côté de la plaque, pis tu te positionnes autrement, tu chemines. » (Marc)

De plus, il convient de souligner que tous entament parallèlement un cheminement spirituel que cela soit avant, pendant ou après leur expérience de JR. Pour la plupart, il s'agit plus d'une quête envers eux-mêmes que d'une question de croyance, comme le précise deux d'entre eux. Trois débutent un tel cheminement auprès de l'aumônerie. « *J'ai eu un autre cheminement en parallèle qui était avec l'aumônerie.* » (Bertrand) Ils vont alors chacun travailler sur des thématiques particulières, à savoir un sur sa propre spiritualité, un sur son manque d'empathie et son caractère antisocial et deux sur leur propre pardon : « *Je me suis impliqué dans l'aumônerie, pis j'ai commencé à faire un autre type de cheminement qui m'a amené dans des réflexions de pardon par rapport à moi-même pis par rapport aussi à ma mère pis à mon père.* » (Bertrand)

Toutes ces actions sont révélatrices d'un changement d'attitude et comportemental conséquent, présent chez tous les participants. Ainsi, leur début de cheminement émotionnel se concrétise à la fois par un travail personnel et un engagement dans les programmes dispensés par le SCC.

BILAN DU CHAPITRE III

Au sein du troisième chapitre, nous avons décrit et examiné la manière dont les participants ont vécu la période précédant leur début cheminement émotionnel et celle constitutive du déclenchement de ce dernier.

Il ressort que l'état émotionnel initial des participants est caractérisé par une fermeture émotionnelle conséquente. Ils sont fermés tant vis-à-vis d'eux, des autres (victimes et entourage) qu'au regard de leurs agissements criminels. Les participants font état d'un « gel émotionnel » important (cognitif/émotionnel/comportemental). Certains éléments sont cependant constitutifs d'un début de changement chez eux, restreints toutefois à la dimension comportementale, et non constitutive de changements émotionnels significatifs.

Nous avons ensuite étudié la période transitoire entre leur état de fermeture et d'ouverture émotionnelle. Ce passage a été vécu par les participants tel un point tournant, il marque le début de leur cheminement émotionnel. Il résulte que certains éléments préalables, en favorisant l'émergence de changements émotionnels significatifs, ont permis d'enclencher ce cheminement. Il s'agit de la présence d'une première forme de dégel émotionnel, de ressources personnelles (dégel émotionnel global/ouverture à soi) et relationnelles (établissement d'une première relation significative, aidante et de confiance). Ces trois aspects apparaissent intrinsèquement liés.

Leur début de cheminement est marqué par des changements émotionnels significatifs d'ordre cognitif et émotionnel. Les participants s'ouvrent à eux-mêmes, à leurs propres souffrances et émotions, ainsi qu'à autrui à travers la faculté de pouvoir percevoir une relation comme potentiellement de confiance. Ces changements se traduisent dans leurs comportements (travail sur eux-mêmes et engagement dans les programmes dispensés par le SCC). Leur motivation se modifie également, à travers l'émergence d'une intention de changer.

CHAPITRE IV - LES COMPOSANTES ÉMOTIONNELLES DU CHEMINEMENT EN ÉTAT D'OUVERTURE ÉMOTIONNELLE

Dans ce chapitre, nous abordons l'analyse du cheminement des ex-contrevenants en état d' « ouverture » émotionnelle.

Il s'agit tout d'abord d'un état d'« ouverture» vis-à-vis d'eux-mêmes, au sein de leur propre sphère émotionnelle. *« ...ces années-là, j'embarquais dans tout ce qui avait (...) toutes les affaires qui pouvaient comme m'amener à me connaître plus, pis à vivre d'autres expériences de l'établissement, j'étais ouvert, faque j'embarquais. »* (Alain)

Également, cette ouverture se caractérise par une ouverture émotionnelle vis-à-vis de leurs agissements criminels et de leur(s) victime(s). *« C'est difficile d'exprimer vraiment pourquoi, mais il reste que je vois plus ma fille de la même façon que je la voyais à l'époque, pis l'explication c'est peut-être parce que je me suis ouvert. »* (Bertrand)

Il s'agit aussi d'une ouverture émotionnelle vis-à-vis de leurs agissements criminels, des autres et de leurs proches.

« ...le silence dans ma famille (...) pis j'ai tout ouvert au complet (...) L'ouverture, les discussions, pis de parler des vraies choses...On était dans le paraître et on commence à être sur l'être. Dans ma famille, cette ouverture-là, cette ouverture éclair, elle mène à des relations totalement différentes. » (Bertrand)

4.1 De l'ouverture émotionnelle à soi à l'ouverture émotionnelle à l'autre

À ce stade du processus, les participants déjà émotionnellement ouverts vont petit à petit cheminer pour, dans un premier temps, s'ouvrir davantage vis-à-vis d'eux-mêmes et des gestes qu'ils ont posés. Cette progression les amène peu à peu à s'ouvrir à une considération pour la victime.

« La première étape c'est d'être conscient du mal que l'on a fait puis de l'assumer, (...) après ça on peut passer à une autre étape, où on va avoir une ouverture à la souffrance de l'autre, qu'on regarde plus nous autres même notre petit nombril, mais qu'on regarde l'autre qui souffre. » (Marc)

i) Un cheminement en lien avec le degré d'ouverture

Grâce aux changements opérés précédemment, les participants sont beaucoup plus ouverts et réceptifs à leur environnement intérieur et extérieur, ce qui se révèle au sein de leurs attitudes, perceptions et actions. « *Quand j'ai commencé à cheminer on dirait que tout est arrivé, les évènements, les rencontres, les personnes* ». (Alain)

« Il faut rester ouvert à tout ce que l'on peut accueillir sur nos routes, parce qu'il y a plein de gens. Et des fois c'est des rencontres fortuites, pis on se dit oh mon Dieu, il s'est passé quelque chose, y a quelque chose qui a changé. Des fois on sait pas c'est quoi, pis des fois ça prend longtemps avant de comprendre ce que c'est. »
(Marc)

Les propos de Marc permettent semble révéler qu'état d'ouverture et dynamique de cheminement sont intrinsèquement liés, de sorte que plus les participants sont ouverts, plus ils cheminent. Les agissements posés en ce sens, les amènent à rester ouverts et à s'ouvrir de plus en plus, tel un cercle vertueux qui les incite à cheminer plus rapidement et à poser beaucoup plus d'actions. « *Ben celle du CFF* » (une psychologue) « *un coup je me suis ouvert, ben là j'ai été la voir et j'ai vraiment cheminé avec elle, je me suis ouvert. (...) C'est sûr que plus j'ai été en cheminement, plus j'ai osé m'ouvrir aux intervenants* ». (Alain)

ii) Ouverture et réceptivité à une réparation qui se concentre et commence avant tout par soi

Durant cette partie de leur cheminement, les participants sont surtout focalisés sur eux, et notamment sur leur propre situation carcérale. « *...ils sont dans une étape de leur vie où c'est eux autres qui les préoccupent, parce qu'ils se trouvent en prison pour de longues périodes, pis qu'est-ce qu'ils vont faire avec ça, comment ils vont gérer ça ?* » (Marc)

Aussi, ils sont concentrés sur leur propre souffrance et leur propre « guérison ». Ils sont motivés à cheminer, à travailler sur eux afin de se réparer et de comprendre ce qui les a amené à agir ainsi. « *Dans les programmes j'ai compris pourquoi j'ai commis le crime, j'ai réussi à trouver mes réponses, c'est quand même un long cheminement.* » (Bertrand)

Il ressort chez tous les participants, l'idée que la réparation débute avant tout à travers leur propre réparation, un travail sur leurs émotions et souffrances. Il s'agit d'une nécessité dont ils sont eux-mêmes responsables. « ...c'est la réparation que je dois me faire à moi-même. C'est une nécessité, parce que si je me répare pas, c'est comme une voiture qu'on répare pas et qu'il faut envoyer à la scrap. Je veux me réparer. » (Denis)

Il résulte ainsi de l'analyse, qu'une telle attitude autocentrée chez les interviewés est une étape préalable nécessaire. Avant de pouvoir accueillir la souffrance de l'autre, de la victime, ils se doivent d'accueillir leur propre souffrance. L'ouverture à soi constitue donc un préalable requis chez les participants, afin qu'ils puissent être ouverts à la victime :

« Pour être capable d'être à l'écoute d'une victime, je pense qu'il faut en premier que je sois à l'écoute de moi. L'ancien moi n'aurait pas été capable d'être à l'écoute. Car faut que je sois à l'écoute de moi, pour être capable de ressentir les émotions de la victime. Parce que ben ça passe par ma propre émotion, au moment où est-ce que je me sens touché, faut que j'accueille tout ce qui se passe en dedans. » (Bertrand)

En ce sens, le cheminement émotionnel des participants se concentre donc, dans un premier temps, sur leur propre réparation.

iii) Démarche au sein du contexte carcéral

À ce stade évolutif émotionnel, le contexte carcéral ne paraît plus entraver le cheminement émotionnel des contrevenants.

« N'importe où, où est-ce que tu es, tu peux acquérir des choses, te cultiver, que tu sois en prison où autre. (...) Si tu veux apprendre tu vas toujours apprendre, pis si tu veux analyser tu vas analyser. Y a des gens qui veulent, y en a d'autres ça les intéresse pas. » (Denis)

Au contraire, il ressort pour certains que la prison est perçue comme un environnement tellement difficile et fermé, qu'un tel contexte les incite à cheminer sur eux-mêmes. « C'est quand même pas beau en prison, fait que j'étais mieux avec mes bibittes qu'à voir les bibittes autour. Faque c'est un petit peu pourquoi ça m'a favorisé moi à continuer mon cheminement. » (Bertrand)

Un tel travail de par la confrontation à eux-mêmes qu'il suscite, amène certains participants à véritablement comprendre les raisons de leurs agissements, à trouver « leurs vraies réponses ».

« ...le vrai cheminement, les vraies réponses sont venues en prison, c'est là que j'étais le plus face à moi-même, où est-ce que j'ai pu trouver mes vraies réponses. Je cherchais beaucoup à comprendre pourquoi j'ai commis ce geste-là sur ma fille, pis j'ai compris cet aspect-là, je pense grâce au milieu carcéral, parce que j'avais pas moyen de ME fuir, j'étais obligé de rester avec moi. » (Bertrand)

Aussi, le milieu carcéral n'est plus perçu comme un lieu entravant leur liberté intérieure et leur bien-être. À ce degré de cheminement, il transparaît explicitement auprès de trois participants de tels sentiments, certains ressentant même du bonheur.

« Au cours de ces années de prison, je me suis aperçu que t'as des gens ils vont passer toute une vie et puis ils seront jamais libres, et t'en as d'autres ils vont passer toute une vie en prison et puis ils vont être libres. C'est vraiment quelque chose d'intérieur, tu peux être libre, c'est vraiment comment tu te sens toi. C'est pas le fait d'être enfermé ou qu'on réduise tes mouvements, on peut pas réduire tes pensées, ça fait partie de toi. » (Denis)

Ces sentiments apparaissent chez les participants après leur dégel émotionnel, une fois libérés de leur « prison intérieure » (Alain), une fois leur cheminement émotionnel également commencé. Ce sentiment intérieur de liberté, semble alors en lien avec leur degré de cheminement émotionnel. *« J'ai vu que j'étais ben plus en prison en dedans de moi qu'en prison là. Parce que mes prisons intérieures m'ont amené à avoir ce chemin de vie là et tout le temps à avoir les mêmes conséquences. » (Alain)*

Il convient toutefois de souligner que si les programmes carcéraux permettent aux contrevenants de travailler sur eux-mêmes, pour la majorité des participants, ils ne semblent pas répondre à l'ensemble de leurs besoins et attentes, en ce qui concerne notamment la question de la réparation et des victimes. *« Dans les programmes j'ai compris pourquoi j'ai commis le crime, j'ai réussi à trouver mes réponses, (...), mais il manquait quand même le bout avec la victime. » (Bertrand)*

Or, au cours de leur cheminement, il transparaît chez tous les participants, la volonté de cheminer dans l'optique d'une réparation envers les victimes. Chez les participants,

cette volonté apparaît plus expressément suite à une forte sensibilisation personnelle, qui a émergée à la suite d'un « rapport direct ou indirect » avec des victimes.

4.2 Une Ouverture émotionnelle à la perspective et au vécu de la victime

Chez tous les participants, une ouverture émotionnelle plus conséquente vis-à-vis de la victime s'amorce, après une première sensibilisation à son égard.

- i)* Premières sensibilisations envers la victime : amorce d'ouverture émotionnelle à la perspective et au vécu de celle-ci

Par sensibilisation est entendu : « action qui consiste à déclencher une réaction suite à l'exposition à une substance ou à tout autre stimulus »⁸¹. En l'espèce, les participants ont tous été « exposés » à une/leur(s) victimes soit directement (par contact direct), et/ou indirectement (à travers l'image de la victime au sein de thérapies).

À ce stade émotionnel de leur cheminement, deux participants ont expérimenté un contact direct, mais involontaire avec leur(s)/une victime(s). Bertrand dans le cadre de son programme correctionnel VISA, a rencontré lors de sa dernière séance une victime venue témoigner au sein du groupe. Alain lors de son audience de révision judiciaire a revu la mère et la sœur d'une de ses victimes.

Le fait de rencontrer et « d'entendre directement par les personnes » les conséquences de l'acte subi, a un fort « impact » sur Bertrand et Alain, qui le décrivent ainsi.

En effet, dans le discours d'Alain et de Bertrand il ressort qu'un contact émotionnel direct et intense avec une victime, est pour eux générateur d'une sensibilité et d'une réceptivité au vécu et à la réalité de l'autre.

«...ça a été comme de voir qu'après 16 ans que j'étais en dedans, de voir toute la souffrance qu'elles avaient pis toutes les conséquences liées à mes gestes. Ça faisait 16 ans et c'était encore présent. Des conséquences ils l'ont dit pendant une heure de temps. Faque ça a été beaucoup d'émotions. En même temps j'étais là stie pourquoi j'ai été en révision judiciaire aller refaire vivre ça à ces personnes-là. » (Alain)

⁸¹ Définition extraite du dictionnaire de français Larousse en ligne.

Il semble également que plus la rencontre a été émotionnellement riche, et plus elle a été marquante pour les participants. « *C'est particulier le contact avec la victime, parce que t'as l'émotion, d'émotion en émotion. De tout ce que j'ai vu auparavant en mot, là on le vit en réel. (...) C'est vrai pis authentique, ce qui se vit dans la souffrance, l'émotion, le vécu.* » (Bertrand)

De telles rencontres directes ont déclenché chez Alain et Bertrand des changements émotionnels d'importance, soit une « réelle » prise de conscience du vécu de la victime et des conséquences subies. En effet, ils précisent que cette prise de conscience était auparavant « théorique et abstraite », mais qu'avec la rencontre, elle est devenue plus « réelle et concrète ». Il ressort de leurs discours qu'une telle sensibilisation et de tels changements significatifs ont été favorisés par l'intensité émotionnelle de l'échange. Ces changements vont être abordés dans la partie suivante.

Marc et Denis ont eu un cheminement plus indirect, n'ayant pas préalablement rencontré de victime avant leur expérience de JR. Ces derniers ont toutefois travaillé avec des professionnels du SCC sur le développement de leurs aptitudes empathique, de respect, d'écoute et de considération de l'autre, de la victime. Un tel travail les conduit à une certaine ouverture émotionnelle à la perspective des victimes.

Denis précise de plus avoir travaillé sur son manque d'empathie directement avec des membres de sa famille. Il les perçoit comme des victimes indirectes de ses agissements criminels. Le travail réalisé par Denis au sein de sa famille, l'amène à s'ouvrir et à considérer leurs perspectives et leur vécu : « *... j'ai compris qu'ils ont tous fait de la prison, en me visitant je parle.* » (Denis)

Denis et Bertrand ont bénéficié en même temps d'une relation d'aide et de confiance. Bertrand chemine au sein du groupe VISA et Denis auprès de son thérapeute. Mais ce n'est pas cette relation qui va être un élément déclencheur des plus importants changements émotionnels et cognitifs, mais le contact avec leur(s)/une victime(s).

ii) Changements émotionnels et cognitifs : éveil d'empathie, de culpabilité et une perception de soi qui se modifie

Cette ouverture émotionnelle à la perspective et au vécu de la victime quant aux conséquences criminelles subies, s'accompagne chez les participants d'un changement émotionnel-cognitif. Il s'agit notamment de l'émergence, ou d'une présence plus forte et pesante, d'empathie et de culpabilité.

Chez Denis par exemple, l'émergence de son empathie lui permet d'entrevoir le caractère égoïste de ses agissements criminels.

« Le cheminement il s'est fait pour les gens proches autour de moi en premier, ce que je voyais tous les jours et ce que j'ai finalement compris c'est que c'était très égoïste les choix que j'avais fait, pis ils vivaient tous ça. Faque ça a été les premiers pas de l'empathie, après ça s'est étendu à des gens qui ont pas de lien direct avec moi. » (Denis)

Comme pour Denis, un tel éveil émotionnel engendre chez les participants un changement de perception vis-à-vis d'eux-mêmes.

Ce changement de perception peut prendre la forme d'un sentiment contradictoire qui émerge à l'égard d'eux-mêmes, très présent chez Marc et Alain. À ce stade émotionnel, il ressort en effet que les participants vivent mieux avec eux-mêmes, ils s'acceptent davantage. Il émerge une perception un peu plus positive d'eux-mêmes et ils sont capables de voir certains de leurs bons côtés : *« voir ce que je voyais comme des faiblesses, les voir comme des forces »* (Bertrand), faisant naître un certain espoir et bien-être. À côté de telles émotions positives sont présentes des émotions plus négatives telle que la culpabilité. Cette culpabilité prend expressément la forme d'une conduite autopunitive⁸² chez Marc et Alain.

Chez Alain par exemple, le sentiment « d'aller bien dans sa vie » fait émerger un sentiment d'injustice, une culpabilité, qui prend la forme d'une autopunition au regard des gestes commis.

⁸² Il s'agit d'une « punition infligée à soi-même, pour une faute réelle ou imaginaire, dont on se sent responsable et généralement dictée par un puissant sentiment de culpabilité. Elle est infligée à soi-même afin d'atténuer une telle culpabilité. » Définition du dictionnaire en ligne de la psychiatrie des éditions du CLIF.

« J'étais là stie pourquoi j'ai été en révision judiciaire aller faire revivre ça à ces personnes-là. Fait que j'ai pas le droit de ben aller. Stie eux autres ils souffrent encore. J'aurais aimé mieux mourir moi que eux autres, j'aurais aimé mieux pas avoir fait ça ; ça serait injuste que j'ai le sourire pendant que des victimes, eux, ils souffrent encore. C'est tu juste envers les gestes que j'ai posé d'essayer de cheminer ? » (Alain)

Cette attitude semble être révélatrice chez ce dernier d'une réelle prise de conscience au regard du poids des conséquences humaines entourant son acte. Il semble s'agir d'une forme de prise de conscience de responsabilité.

Ainsi, l'éveil et le développement d'*empathie* et de *culpabilité* chez les participants semblent véhiculer un *changement de perception* à l'égard de la victime, mais également vis-à-vis d'eux-mêmes. Un lien paraît alors exister entre un changement de perception à l'égard de la victime avec un changement de perception vis-à-vis de soi, chez les interviewés.

De plus, il ressort chez les participants que le développement de leur empathie semble être également en lien avec l'éveil de leur culpabilité. Cette hypothèse rejoint les résultants de certaines études, mettant en évidence un lien entre éveil et développement de l'empathie et de la culpabilité chez le contrevenant, quant à la question d'un préalable émotionnel dans l'optique d'une réparation (Jackson, 2009 ; Tangney et Dearing, 2002 ; Tangney, 1991).

Enfin, les exemples d'Alain et de Bertrand, qui ont rencontrés une/leur victime, mettent en évidence que le développement d'empathie et de culpabilité, semble être révélateurs d'un sentiment de responsabilisation du contrevenant envers leurs agissements criminels. À la lumière de ces propos, il est émis l'hypothèse que l'éveil et le développement d'empathie/de culpabilité chez le contrevenant pourrait être en lien avec l'apparition d'un sentiment de responsabilisation de sa part.

iii) Un changement motivationnel

Chez Bertrand et Alain, cette première rencontre directe avec une victime, les incite à vouloir cheminer plus loin dans ce sens, notamment à vouloir réaliser une expérience de JR.

« Fait que là à un moment donné ben ça m'a amené à la révision judiciaire pis après ça, j'étais ouvert à justice réparatrice, j'étais vraiment ouvert » ; « Faque moi ma préparation elle était déjà là. Tu sais dans l'intérêt pour justice réparatrice, pour tout ça, j'étais ouvert à ça. Faque ça a été facile pour moi d'aller donner mon nom tout ça. » (Alain)

« J'ai suivi un programme en milieu carcéral, à la conclusion on avait rencontré une victime qui était venue partager dans le groupe de thérapie auquel je participais. (...) Fait que c'est là où est-ce que j'ai décidé que je voulais aller plus loin après mon cheminement dans le programme que je suivais. » (Bertrand)

Particulièrement, une telle rencontre est révélatrice d'une double motivation chez Bertrand qui tient à réaliser une expérience de JR dans l'optique de son cheminement avec sa victime, mais également pour son propre cheminement.

« Dans les programmes j'ai compris pourquoi j'ai commis le crime (...), mais il manquait quand même le bout avec la victime, c'est pour ça j'avais besoin d'aller plus loin, en justice réparatrice. (...) Je voulais être plus adéquat lorsque j'allais rencontrer ma fille. » ; « ...je l'ai fait avant tout pour moi cette première rencontre. » (Bertrand)

Une telle motivation est également présente chez Denis, puisque ce dernier éprouvant de la difficulté à être empathique précise que c'est particulièrement cette faculté qu'il cherche à acquérir au travers de la JR.

Il semble donc que ce(s) premier(s) contact(s) après leurs agissements criminels avec leur(s)/une victime(s), engendrent des changements émotionnels significatifs chez les participants. Ces derniers ne sont plus exclusivement centrés sur leur souffrance. À ce sujet Marc précise :

« Il faut que la souffrance de la personne incarcérée, par rapport à sa propre souffrance, pis de sentence, pis tout ça, soit pas guérie, mais en voie de guérison pour qu'on puisse passer à l'autre étape. Parce que c'est sûr qu'on va rouvrir une plaie ». (Marc parlant de JR)

Ils s'ouvrent à la souffrance de la victime et prennent conscience des conséquences subies en lien avec leurs agissements criminels. Ceci révèle chez eux un changement d'état émotionnel caractérisé par une plus grande ouverture émotionnelle.

À ce stade émotionnel, les participants semblent donc ouverts et motivés pour pousser plus loin leur cheminement personnel en direction de la, des victime(s). Ils paraissent « prêts » à réaliser une expérience de JR : « Je pense qu'il faut qu'il y ait des étapes, ça doit se faire par étape la justice réparatrice. Ça doit se faire quand la personne est prête à ça. » (Marc)

4.3 Ouverture émotionnelle et expériences de JR

i) L'expérience de JR, une rencontre d'émotions et de perceptions

Avant de commencer l'expérience, Alain, Denis et Bertrand précisent que des sentiments d'incertitude, d'anxiété et de stress, étaient présents chez eux, y compris chez les victimes. Un sentiment d'inquiétude et d'insécurité anime les contrevenants à l'égard des victimes et vice-versa. Avant même l'expérience, ils sont déjà sensibles et réceptifs au vécu émotionnel des victimes, « *ils avaient peur d'être en contact avec les agresseurs* » (Alain, à propos de l'inquiétude des victimes). Également, il précise qu'il a perçu des préjugés de la part des victimes et des barrières invisibles : « *nous autres ont est les agresseurs et vous autres vous êtes les victimes.* » Marc, Bertrand et Alain, précise qu'ils sont arrivés en JR en gardant tout le temps en tête les gestes qu'ils avaient posés, avec la volonté d'assumer. Une forme de responsabilisation vis-à-vis de leurs gestes est donc présente.

Les participants ont tous souligné le sentiment d'avoir vécu une expérience particulière. Ils l'expliquent notamment par le fait que celle-ci est construite sur la base d'émotions. « *...C'est particulier le contact avec la victime, écouter les victimes, c'est à chaque fois quelque chose de particulier, parce que t'as l'émotion. C'est difficile de le décrire en mots, c'est une rencontre d'émotions.* » (Bertrand)

Aussi selon les participants, une telle rencontre émotionnelle ne ment pas, elle est toujours authentique : « *C'est vrai pis authentique ce qui se vit dans la souffrance, l'émotion, le vécu.* » (Bertrand, à propos de ses expériences de JR)

Si un échange d'émotions et de perceptions est présent tout au long des expériences, les participants ont particulièrement mis l'accent sur le début de l'expérience, riche en émotions fortes, voire intenses. Même s'ils éprouvent des difficultés à décrire « en mots » une telle intensité, ils dépeignent les échanges comme « intenses et profonds », « bouleversants » sans être « éprouvants » (Denis, à propos de la première rencontre de RDV).

Le contact direct avec les victimes, entouré d'une telle intensité émotionnelle, est de plus producteur d'un fort impact émotionnel chez les participants : « ...ça venait toucher beaucoup les émotions, ça retourne » (Denis) ; « ...de l'entendre d'une personne qui l'a vécu, là, ça va plus creux, ça a touché de quoi là, que ça l'avait jamais touché. » (Alain)

Denis, Bertrand et Alain lient la présence d'une intensité émotionnelle à la création de liens profonds et forts entre les participants, rapidement établis : « Il se passe quelque chose d'intense, il s'est vite créé un lien, quelque chose de profond, où est-ce que tu crées des liens forts. » (Denis)

Les échanges émotionnellement intenses, paraissent donc favoriser la création d'un lien significatif entre les participants. Il convient d'étudier plus en détail la composition d'un tel lien considéré comme significatif par les participants.

ii) L'expérience de JR construite sur un lien de confiance significatif

Il ressort des résultats que l'expérience de JR est bâtie sur un lien de confiance perçu comme significatif par l'ensemble des interviewés : « ...t'as l'impression de connaître ces gens-là depuis toujours quand tu finis tes rencontres. » (Denis, à propos des rencontres de RDV)

La perception et la sensibilité propre à chacun des participants éclairent sur les différents éléments qui composent, selon eux, la création d'un tel lien de confiance significatif.

Certains mettent en lumière qu'un tel échange doit être bâti sur une *volonté* de partage et d'*échanges réciproques* : « ...*faut que tu viennes chercher quelque chose et donner quelque chose, il faut être prêt à échanger.* » (Denis)

De plus, une telle rencontre est pour certains construite sur une authenticité d'*intention* et de *parole*: « *Tu créés des liens forts, où y a pas de mensonges, faut que tu ailles au fond de toi-même. De toute façon, tu peux pas participer à la justice réparatrice si tu viens pas sincère, y a pas de mensonge possible, y a pas de jeu.* » (Denis)

Il ressort chez la majorité des participants qu'un tel lien au sein de l'expérience, ne peut (et ne doit) être bâti que sur une *volonté* et des *intentions* « authentiques et sincères ». Une telle motivation est alors perçue chez les interviewés comme une condition préalable à l'établissement d'un lien de confiance, ainsi qu'un prérequis à l'expérience. Les résultats mettent en évidence le caractère essentiel des dimensions « authenticité avec soi-même » et « authenticité avec la victime », par extension. « Pour être en rencontre avec une victime, je pense qu'il faut être soi-même avant tout. » (Denis)

De plus, chez tous les participants est mise en lumière la présence d'une perception de réciprocité de vécu, de souffrances, entre les victimes et les contrevenants. Une telle perception est très présente et paraît significative chez les interviewés.

Denis par exemple, se reconnaît dans le vécu et l'histoire des victimes, ce qui l'amène à s'identifier à ces dernières. Il semble donc qu'un tel sentiment d'identification, de réciprocité, ait un impact émotionnel chez ce dernier puisqu'il l'amène à être plus réceptif.

« Pis ce petit gars-là je me suis dit que, il me ressemblait. Moi je suis pas mort, lui il est mort, pis il a une maman pis elle est pas beaucoup différente de la mienne. Fait que je me suis reconnu au travers de cette histoire-là, pis j'ai reconnu des membres de ma famille, faque le lien était puissant. » (Denis)

De même, Bertrand se reconnaît dans le vécu, mais également dans la souffrance des victimes : « ...*il y avait quand même beaucoup de similitude entre moi agresseur et les victimes, par rapport à tout le vécu, l'enfance, par rapport à la souffrance, qui eux les a amené à être victimes et moi agresseur.* »

Bertrand précise en ce sens que sa première expérience de JR, un RDV, a été pour lui moins significative à cause de la trop grande différence de profil entre la victime et sa fille. Une trop grosse différence d'âge était en effet présente. Le face-à-face réalisé ultérieurement, de par une plus grande similitude entre le profil de la victime et celui de sa fille, l'a émotionnellement plus touché et lui a apporté plus de réponses, de réflexions et d'introspection.

Si les participants paraissent dans un premier temps un peu surpris d'une telle perception et d'un tel sentiment de réciprocité de vécu et de souffrances avec les victimes, une telle souffrance est par la suite fédératrice de réunion, d'union et de liens profonds : « ...c'est la souffrance qui nous a réunie. » (Alain).

Marc souligne la nécessité que représente une telle réunion et libération de souffrance :

« ...la criminalité au-delà du mal que ça pose, ça génère beaucoup de souffrance et il faut pouvoir travailler cette souffrance-là avec les gens. Parce que s'ils peuvent pas en parler, ils vont développer des maux physiques et psychologiques. Il faut qu'ils soient capables de se libérer de cette souffrance-là. » (Marc)

Enfin, Marc met aussi l'accent sur la nécessité d'un rapport d'égalité et de respect entre les participants à l'expérience, afin de pouvoir établir un tel lien significatif :

« Pis il faut beaucoup de respect, le respect de personne au-delà de leur statut. Il faut que tout le monde soit égal dedans pour que ça fonctionne, parce que si les victimes se considèrent sur un piédestal par rapport aux agresseurs, ça fonctionnera pas parce qu'il y a trop de distance. Et il faut qu'ils soient capables de créer une proximité entre eux, un lien qui soit significatif. » (Marc)

Il ressort que l'établissement d'un tel lien de confiance apparaît véritablement significatif pour les participants puisqu'il crée une réelle proximité humaine et émotionnelle entre eux. Ces éléments favorisent l'émergence de changements émotionnels conséquents pour chacun d'eux.

iii) Une expérience productrice de changements émotionnels significatifs

Il semble qu'un tel échange émotionnel et l'instauration d'un tel lien de confiance amènent les participants à des changements émotionnels significatifs. *« Ça m'intéressait d'aller voir ça, mais c'était sans savoir l'impact que ça l'aurait sur ma vie pis tout ce qui s'est passé là. »* (Alain)

Il paraît donc y avoir un lien entre intensité émotionnelle de l'échange, instauration d'un lien de confiance et amorce de changements significatifs.

Par exemple, vivre une telle expérience amène les participants à un changement de perception à l'égard des victimes, notamment une meilleure connaissance et compréhension de leur vécu et de leurs ressentis émotionnels. *« ...je lui ai dit, tu sais le mal que ce geste-là a provoqué en toi, ça guérira pas ton mal. Mais ça va guérir la hargne que tu entretiens par rapport à ce mal là. »* (Marc parlant à une victime d'une expérience de JR)

La souffrance qui semblait les opposer au début de l'expérience, ne les divise plus, mais les réunit, un changement de perception s'opère à l'égard de ce partage de souffrance. Ils se découvrent des motivations semblables.

« On était là pour les mêmes raisons, le désir de transcender ce mal de vivre, pis d'arriver peut-être à passer par-dessus. On était juste des humains qui voulaient partager ce qu'ils avaient en dedans et aller plus loin là-dedans pour comprendre ce qui est arrivé. » (Alain)

L'échange émotionnel avec les victimes amène également à une prise de conscience accrue et sentie des conséquences criminelles subies. Il semblerait donc qu'une réelle prise de conscience des conséquences soit effectivement liée au ressenti émotionnel vécu par les participants.

«...la première personne qui est venue comme me confirmer indirectement toute l'ampleur, mais en émotion, pas en mots. » ; «...pis tout le lien avec le dommage, toute la souffrance. (...) Les personnes qui ont subi mon geste, je dis les personnes parce qu'il y a pas juste ma victime, y a tout l'indirect de mon geste, autant la mère de ma fille que ma conjointe. » (Bertrand, à propos d'une victime lors d'un face-à-face)

Pour Alain, condamné pour un double homicide, une des victimes qui a eu le plus d'impact quant à sa prise de conscience au regard des conséquences criminelles engendrées, fut Jean (nom fictif), victime de vol par effraction. *«Tsé parce que moi des vols par effraction c'est pas violent. Faque je le savais pas l'impact, mais Jean me l'a vraiment fait sentir l'impact là. »* (Alain)

De même, chez Denis qui n'avait pas encore rencontré de victime, l'expérience de RDV, en tant que rencontre émotionnelle, lui a permis de développer ses aptitudes empathiques. Son travail précédent l'avait amené à *« comprendre et analyser »* ce qu'était l'empathie et en quoi elle faisait défaut chez lui : *« C'était quelque chose de bien comprendre, de bien analyser de quoi, et puis sans plus »*, mais cette expérience de JR lui a véritablement permis de :

« ...ressentir ce que les autres vont ressentir quand tu fais des actes » ; « ça s'est vraiment concrétisé à partir du moment où y a eu des rencontres avec la justice réparatrice, c'est vraiment ce qui a appuyé l'empathie dans mon cas, se sentir concerné par les conséquences... »

Être empathique, c'est pour Denis *« pouvoir se mettre dans la peau de la personne »*. L'empathie est selon lui une faculté à la fois cognitive, mais également une faculté émotionnelle, et cette dernière dimension faisait défaut chez lui : *« l'empathie c'est pouvoir comprendre et pouvoir ressentir (...). »* (Denis)

Ce changement empathique a permis à Denis de prendre concrètement conscience de l'ampleur des conséquences de ses agissements sur une vie, sur de nombreuses vies. Il adopte une attitude responsable vis-à-vis de ses agissements puisqu'il se considère comme étant un criminel ayant fait des victimes au sens large, même s'il n'a pas directement commis d'homicide. Il prend conscience des graves impacts et conséquences de l'institution criminelle dans laquelle il opérait et dirigeait, les Rocks Machine. *« Tout le monde est touché par ça, mais il n'y a pas de victime directe, c'est vraiment la société la victime ou les citoyens, la population qui est victime des actes que je faisais. »*

Au regard de l'exemple de Bertrand et de Denis, il semblerait que l'émotion échangée et vécue agisse tel un vecteur de prise de conscience des actes commis, conduisant à une responsabilisation des participants vis-à-vis de leurs agissements. Il ressort des entretiens

et des exemples précédents, que l'émotion qui semble être le plus vecteur de prise de conscience et de responsabilisation au sein des expériences, chez les contrevenants, soit l'empathie. Au regard des différents exemples exposés précédemment, nous émettons une hypothèse explicative à ce sujet. Un tel échange émotionnel de vécu et de souffrance entre les participants, engendre un lien de confiance significatif où se développe un sentiment d'identification, au vécu et à la souffrance de l'autre, de la victime. Ceci aurait un fort impact émotionnel chez les contrevenants, développant leur réceptivité émotionnelle et leur faculté empathique. Ces éléments joueraient alors un rôle d'importance dans l'émergence de changements cognitifs et émotionnels significatifs chez les participants, telle que leur responsabilisation vis-à-vis de leurs agissements.

iv) L'émotion : un vecteur de « réparation » et de « transformation » au sein de l'expérience de JR

L'expérience, avec tous les changements émotionnels significatifs engendrés, apparaît comme étant synonyme de cheminement et de réparation chez les participants, tant vis-à-vis d'eux-mêmes, que des victimes. De tels changements réparateurs semblent révéler la présence d'un point tournant émotionnel chez les interviewés.

Particulièrement par exemple, le contact et le regard de la victime, soit le partage de sa colère et de sa souffrance, ont permis à Bertrand de cheminer plus profondément : « ...c'est la première personne qui avait en mots mon propre regard sur moi-même. C'est comme nommer ce que j'avais en dedans, fait que ça m'aide à en parler. »

Pour certains, le contact avec la victime est perçu comme un indicateur de leur propre réparation et cheminement.

« Pis de voir dans les yeux d'une victime de voir que quand je parle, ce que je suis aujourd'hui dans les yeux d'une victime, je me vois dans la bonne direction, ça me donne le goût de continuer et d'être à l'écoute de moi-même. » (Bertrand)

Dans une telle optique, Marc souligne que selon lui, pour être réparatrice, la rencontre de JR doit être basée sur la *volonté* de guérir réciproquement les victimes et les

agresseurs, notamment en faisant prendre conscience à ces derniers du mal qu'ils ont fait. En ce sens, Alain ajoute :

« Pis ce que j'ai compris de ce concept-là, la justice réparatrice, c'est que tu peux pas isoler les victimes des agresseurs, parce que si tu te positionnes en victimes, tu vas faire des victimes aussi nécessairement. C'est pour ça qu'il faut qu'il y ait réparation sur les deux bords, pour que le mal arrête à quelque part là. » (Alain)

Il ressort aussi au sein des résultats, que pour être réparatrice, l'expérience doit être bâtie sur des motivations « sincères et authentiques ». Ce qui signifie que les participants doivent être prêts à accueillir les propos et les émotions des victimes, en toute sincérité et authenticité : *« Faut que tu aies une ouverture à entendre ce que tu as à entendre, à recevoir, une ouverture de cœur pour arriver là, pis te livrer complètement dans le cercle. (...) Sinon ça peut faire l'effet inverse. » (Alain)*

De plus, Marc précise : *« La vision que j'ai de moi-même, elle se modifie par rapport au regard que les autres posent sur moi. »* Ce qui sous-entend qu'un changement de perception de soi peut être introduit à travers la perception de l'autre sur soi. En effet, au regard des exemples précédemment fournis, il semble que la perception de la victime ait un impact tout particulier vis-à-vis de la perception des contrevenants vis-à-vis d'eux-mêmes et de leurs actes.

La question du pardon présente chez Alain, Marc et Bertrand au sein de l'expérience de JR, permet d'illustrer particulièrement cette hypothèse.

Ces derniers précisent avoir ressenti « un pardon » au cours de leur expérience. *« ...d'être en face à face avec des victimes, juste des victimes, pis qu'on peut parler cœur à cœur, ben je sentais un peu de pardon ou de baume ».* (Bertrand, à propos des expériences de face-à-face)

Pour Marc, le pardon signifie : *« ...ce n'est pas d'oublier quelque chose, mais c'est d'apprendre à vivre avec nos blessures. »* Chez ce dernier la question du pardon est fondamentale, il est en quête du pardon de ses victimes, de celui de sa belle-sœur et de sa

nièce. Cette question du pardon est en lien avec son sentiment de culpabilité. Cette dernière a diminué suite à la rencontre avec sa belle-sœur.

« Elle m'a dit je te pardonne ce que tu as fait. (...) Ça m'a confirmé que ma sœur m'avait vraiment pardonné le geste que j'avais posé et qu'elle était capable de vivre avec ça de façon sereine aujourd'hui. » (Marc)

Mais cette culpabilité est cependant toujours présente aujourd'hui pour Marc. Il ressort de son discours que la culpabilité qu'il ressent le freine dans sa capacité à se pardonner son geste. Il précise culpabiliser fortement vis-à-vis de sa nièce (petite fille de sa victime), n'ayant pas encore réalisé de « réparation directe » avec elle vu son jeune âge, et ne sachant donc pas si elle pourra un jour lui pardonner son geste. Il semblerait que son propre pardon, et celui de ses victimes (sa belle-sœur et sa nièce), soient directement en lien avec son sentiment de culpabilité. Il y aurait un lien entre diminution de son sentiment de culpabilité et pardon de la part de ses victimes, lui permettant alors de cheminer un peu plus sur la voie de son propre pardon, de sa propre réparation.

L'exemple du pardon semble mettre en lumière que réparation du contrevenant et réparation de la victime paraissent intrinsèquement liées. *« ...j'ai senti que j'ai fait du bien, je pense, à chacune des victimes, pis chacune d'elle avait des besoins particuliers ».* (Bertrand, à propos de ses différentes expériences de JR)

Dans cette même idée, chez Alain avant l'expérience de JR, était présent un fort sentiment de culpabilité et d'injustice par rapport au fait qu'il commençait à aller bien dans sa vie : *« J'arrive là comme un imposteur » ; « C'est tu juste envers les gestes que j'ai posé d'aller ben, d'essayer de s'en sortir, d'avoir de l'espoir, pendant qu'il y a encore des personnes qui souffrent de ce que j'ai fait ? »*

Cette culpabilité et ce dénigrement de soi étaient associés chez Alain à un sentiment d'impuissance, à l'impossibilité de réparer : *« J'ai un double meurtre. (...) Je valais pas la peine de ben aller parce que je peux pas rien faire, je peux pas réparer directement ce que j'ai fait. » (Alain)*

Cette émotion contradictoire est également chez lui, associée au pardon : «...*quand je suis arrivé là (en justice réparatrice) il y avait cette contradiction parce que j'étais pas arrivé au pardon, à me pardonner.* » (Alain)

L'expérience de JR, à travers le lien de confiance significatif établi, a permis d'opérer un changement radical chez Alain. Elle l'a conduit à se pardonner, à se libérer du poids de sa culpabilité. Elle l'a donc amené à cheminer un peu plus sur la voie de sa propre réparation. Un changement émotionnel et cognitif profond, se réalise donc chez Alain.

« À un moment donné, je sais pas ce qui s'est passé, à un moment donné j'ai senti quelque chose en dedans de moi m'envahir. Pis ça a fait, le pardon il est fait. Tout le poids de ça, tout le poids que j'avais de me sentir, c'est injuste je vais ben pis tout, ça a fini dans ma tête. Ça a fait ostie, ne serait-ce que pour les personnes que j'ai tuées, je suis obligé d'aller ben. Je suis pas une victime moi là. Fait que moi ça a vraiment été au niveau du pardon, ça m'a libéré de tout ça. » (Alain)

Dans la littérature, la question du pardon est principalement abordée en fonction de ses potentiels effets réparateurs à l'égard de la victime (diminution des risques de revictimination), et moins vis-à-vis de ceux du contrevenant (Gehm, 1998 ; Doak 2011). S'il est souligné que le pardon possède un rôle expiatoire à l'égard du contrevenant, il est surtout mis l'accent sur son rôle « *cathartique*⁸³ » pour la victime, en ce qu'il permet de dissiper les sentiments de *haine, de colère*, les ressentiments, le sentiment de *culpabilité et de haine/dégoût envers soi-même*, éprouvés chez de nombreuses victimes, notamment celles d'inceste et d'agressions sexuelles (Doak, 2011). Dans cette recherche, nous insistons sur l'importance du pardon, du côté du contrevenant, en ayant toutefois mis en évidence que pardon de la victime et du contrevenant paraissent intrinsèquement liés.

Cheminer avec la victime dans le cadre d'une expérience de JR, apparaît ainsi chez certains comme une étape fondamentale et nécessaires au sein de leur cheminement, permettant de « fermer la boucle » dudit cheminement.

«...les expériences de justice réparatrice, ont une très grande place, parce que ça vient comme fermer la boucle avec le cheminement, avec mon crime, la victime. C'est remettre en vrai, donc ça vient fermer la boucle avec la victime, parce que le contact

⁸³ Doak, 2011, citation page 449.

puis lorsque tu partages ton vécu avec une victime y a quelque chose de différent (...). » (Bertrand)

Cheminer avec une victime est révélateur d'un cheminement réciproque où le chemin de la victime et celui du contrevenant paraissent donc intrinsèquement liés. « *Tsé faire un bout de chemin avec des victimes, je fais un petit peu partie de leur chemin puis inversement.* » (Bertrand)

Si *cheminer* est synonyme de *réparation* pour les contrevenants et que leur réparation et celle de la victime sont intrinsèquement liées, alors l'expérience de JR apparaît comme une étape d'importance voire fondamentale en matière de réparation, au sein du cheminement émotionnel des contrevenants.

Une forme de réparation symbolique vis-à-vis d'eux-mêmes, induite par l'échange émotionnel, la perception et l'attitude des victimes, semble en effet très présente chez les participants au cours des expériences. Cette réparation symbolique prend la forme d'apaisement et de soulagement de leur culpabilité vis-à-vis d'eux-mêmes, des gestes commis. Chez Marc et Alain, cela fait référence à la question du pardon, chez Bertrand il semble s'agir aussi du pardon, qu'il décrit comme un « baume » :

« Pis y a comme un baume qui se met sur tout le côté sombre de mon crime, tsé de voir qu'une victime fait un bout du chemin avec moi, que je réussi, moi, à apporter quelque chose même en ayant commis un crime aussi horrible. Pis j'apporte quelque chose à une victime de mon crime, même si c'est pas ma propre victime. »

En résumé, il ressort des propos des participants que l'expérience de JR à travers l'intensité des échanges émotionnels produits, apparaît comme un vecteur de changements cognitifs/émotionnels significatifs, et donc comme un point tournant en matière de réparation. Au sein de cette expérience, il ressort que les victimes auraient un impact vraiment particulier et significatif quant au cheminement, à la réparation des contrevenants. Du discours des contrevenants, il ressort un certain cheminement émotionnel opéré au sein de ladite l'expérience. Avant cette dernière, il est présent chez eux un fort sentiment de culpabilité. Grâce à la rencontre, ce sentiment a diminué et s'est transformé en pardon pour la majorité. Aussi, les facultés empathiques des participants ont été développées. Ce développement

d'empathie a permis d'engendrer un changement de perception vis-à-vis de leurs agissements criminels et de leurs conséquences, les amenant à se responsabiliser au regard de leurs actes. Ainsi, Il ressort de l'analyse des résultats que l'expérience de JR a été vécue tel changement « total » de « l'être ». Cet aspect ressort explicitement à travers les propos de Marc :

«...c'est pas juste on va changer une chose, (...) la justice réparatrice c'est quelque chose où c'est la totalité de l'être qui change parce que c'est le regard qu'on a, c'est la façon dont on perçoit les choses, c'est la façon dont on les vit, dont on les ressent...Donc c'est de tout changer ça en même temps. C'est pour ça que (...) c'est un long processus. » (Marc)

Il est parfois mis l'accent au sein de l'expérience de JR, sur l'éveil d'une « honte réintégrative » qui se veut réparatrice. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, la littérature scientifique, dans le contexte de la justice réparatrice, a été fortement influencée par la théorie de la « honte réintégrative » de Braithwaite (Sherman, 2003). Selon Braithwaite (1989, 2002) la honte se définit comme tout processus social de désapprobation ayant l'intention, ou l'effet, d'induire des remords chez la personne, sur laquelle elle est éprouvée⁸⁴. Pour l'auteur, les conférences de JR sont le plus susceptibles de favoriser une telle honte réintégrative et ainsi de réparer les liens brisés par le crime (en comparaison au système traditionnel de justice). Or, il ressort ici que l'expérience ne favorise pas l'expression d'un sentiment de honte voire de culpabilité chez les contrevenants, au contraire, elle permet majoritairement de les libérer d'un tel « poids », ce changement se voulant réparateur.

De tels changements émotionnels semblent rejoindre une analyse réalisée par Rossner (2011). Cette dernière, à travers une analyse micro-sociologique d'une conférence de JR, conclut au caractère émotionnellement transformateur de l'expérience. Au sein de la rencontre, les émotions négatives (honte, anxiété, haine, peur, hostilité) présentes au départ, laissent place à des émotions plus positives (solidarité, empathie, confiance). D'ailleurs, Rossner (2011) oppose la production d'un sentiment collectif de solidarité et de cohésion avec la production de honte réintégrative. En ce sens, nous considérons de même, que l'expérience

⁸⁴ La honte devient « réintégrative » quand une distinction est faite au regard de l'acte de discrédit, qui se porte seulement sur l'infraction commise et non sur l'individu lui-même. Selon Braithwaite (1989, 2002) le processus de la honte réintégrative se veut respectueux de la personne, puisque même si la réprobation envers l'acte criminel est exprimé, il est donné au contrevenant l'opportunité de se repentir et ainsi d'être à nouveau accueilli dans la communauté. Braithwaite (2002) soutient que la honte réintégrative maintient ou renforce les liens sociaux, en favorisant le rôle d'un contrôle social informel, ce qui fait baisser le taux de criminalité.

de JR a été « émotionnellement transformative » pour les participants, puisque les émotions d'anxiété, de peur et de culpabilité majoritairement présentes au départ, ont fait place à l'empathie, à des sentiments de solidarité et de confiance, au cours de l'expérience. De ce cheminement émotionnel résulte une transformation émotionnelle et cognitive, soit une réparation, tant chez la victime que chez le contrevenant.

« ...l'outil le plus puissant que j'ai eu a porté de main, c'est la justice réparatrice. » (Denis)

4.4 État émotionnel actuel des participants : un cheminement qui continue

Le présent chapitre se termine avec la présentation de l'état émotionnel actuel des participants. Un tel choix est directement en lien avec la volonté des participants d'avoir terminé leur entrevue ainsi. Cela permet de mettre en lumière que le cheminement émotionnel de ces derniers continue, qu'il s'agit du travail de toute une vie.

« ...je travaille là-dessus puis c'est le travail de toute une vie. (...) La souffrance elle va revenir. Après je pense que c'est important de ramener les gens toujours à dire bon, y a tu des choses qui restent encore à travailler ? (...) Je pense pas que même si quelqu'un dit je suis rendu là, pis qu'elle participe à un RDV, que c'est fini après. » (Marc)

Également, cela permettra une mise en perspective entre leur état émotionnel initial de fermeture et leur état d'ouverture émotionnelle actuel.

Après la réalisation d'expériences de JR, les participants continuent à cheminer. Ils estiment que tout le cheminement effectué, les a amené à s'ouvrir et à se libérer émotionnellement. *« Avant j'étais quand même pas très vieux dans ma tête. Aujourd'hui, j'ai cheminé, je me sens comme un adulte, capable de penser comme un adulte pis de partager ce que je ressens. » (Bertrand)*

Ils sont conscients que leur perception a radicalement changé et qu'un tel changement favorise leur cheminement. Leur état émotionnel, cognitif et comportemental actuel est en lien avec un tel changement de perception.

« Je pense que c'est avec mon nouveau regard aujourd'hui que je suis en mesure de voir toutes les belles choses que le cheminement m'apporte » ; « Aujourd'hui suis

capable de voir que toutes les personnes que j'ai rencontrées, que je rencontre, elles m'ont toutes apporté quelque chose de différent. » (Bertrand)

i) Présence d'émotions divergentes

Ce changement de perception conduit les participants à ressentir, encore aujourd'hui des émotions qui peuvent paraître divergentes.

L'état émotionnel actuel chez tous les participants est caractérisé tout d'abord, par la présence et le vécu d'émotions positives. Il peut s'agir par exemple d'émotions positives à l'égard d'eux-mêmes comme de la fierté. *« C'est pas facile de cheminer, mais je suis content quand même, ah ouin, non fière de moi, d'être rendu où est-ce que je suis rendu. » (Bertrand)*

Également, il peut s'agir d'un sentiment de bien-être, d'apaisement et de paix. Alain ressent par exemple un sentiment de bien-être. Il est aussi, de manière générale, très positif et confiant.

« Je me sens ben. Même quand j'ai de la peine je me sens ben. Même quand j'ai une rupture ou comme présentement je paye deux loyers, là dans ma tête ça fait, ça va s'arranger. Tu sais, tout s'arrange. J'ai confiance et quand j'ai confiance tout s'arrange, la vie s'occupe ben de moi en ostie. » (Alain)

Marc se dira plus « en paix ». Il décrit une forme d'apaisement : *« Avant oh oui je trainais un poids, une poche qui était extrêmement pesante là. Aujourd'hui je traîne encore une poche, mais elle est beaucoup plus légère. » (Marc)*

Il peut aussi s'agir d'émotions relatives à un sentiment profond de liberté, présent chez Denis, Bertrand et Alain. *« Aujourd'hui je suis libre, pas seulement du milieu carcéral, mais par rapport à tout. » (Bertrand)*

D'autre part, la majorité des interviewés précisent être aujourd'hui capables de percevoir et de transformer en force, en « qualité », ce qu'ils voyaient avant chez eux comme une faiblesse, « un défaut ». Par exemple Bertrand précise que pour avoir été capable de commettre de tels agissements sur sa fille, il était certes *« très à l'écoute et très sensible, mais pas de la bonne manière »*. Aujourd'hui il estime se servir de sa sensibilité de manière plus

adéquate. Il estime que c'est grâce à cette sensibilité qu'il est « *véritablement en mesure d'écouter les victimes* ». Il précise aussi, en soulignant tout le cheminement accompli, que son sentiment d'infériorité est toujours présent, mais qu'il lui permet aujourd'hui de « *rester connecté* » à lui-même, agissant ainsi tel un indicateur émotionnel.

Également, est présente chez les participants une plus grande tolérance et acceptation de soi. « *...on n'a le droit de pas être tout le temps bon, de pas être ce que les autres attendent de nous, et c'est d'accepter ça.* » (Bertrand)

Chez tous les interviewés il ressort l'idée d'un cheminement orienté vers des rapports plus « authentiques » envers eux-mêmes et les autres, orientés davantage vers « l'être » que le « paraître ». Bertrand remarque par exemple qu'à travers son propre changement est apparu dans sa famille des rapports totalement différents. Ces derniers sont selon lui plus « authentiques » alors qu'ils étaient auparavant basés sur la fermeture et le secret, comme cela est parfois le cas au sein de famille en lien avec une problématique d'inceste.

Être en mesure de voir du positif en soi apparaît comme un besoin chez les participants. Ces derniers semblent récolter les fruits de leur changement, changement qui rayonne dans leur sphère relationnelle directe.

Cependant, sont également et toujours présentes des émotions plus négatives chez tous les participants, tel un « poids » émotionnel qui a diminué, mais qui est toujours actuel. Il s'agit notamment de la présence de culpabilité, de remords. Chez Alain, il s'agit aussi de la honte : « *la honte elle y est encore, la honte elle est toujours là.* »

De tels sentiments sont encore très présents chez tous, et particulièrement au sein du discours de Marc. Chez ce dernier, ils prennent expressément la forme d'une impossibilité actuelle de pouvoir se pardonner.

« J'ai enlevé la vie à quelqu'un fait qu'il y a pas de limite je pense dans le cheminement. Est-ce qu'un jour je vais me pardonner à moi-même le geste que j'ai posé ? Je ne sais pas, je ne suis pas encore rendu là. Pis je sais pas si je vais y arriver un jour. » (Marc)

Parallèlement à ces sentiments, il ressort chez tous les participants, un champ lexical et des propos axé sur un sentiment profond de responsabilité vis-à-vis des actes commis, « mes gestes, mon acte, ma victime ». *« Y a des choses que je fais plus, y a plein de choses que j'ai décidé que je ferai plus jamais. Y a des conséquences à ça, y a quelqu'un d'autre peut-être qui va vivre ça et qui va être détruit par rapport à ça. »* (Denis)

« Il faut jamais oublier que Marc c'est un écœurant qui a enlevé la vie à quelqu'un. C'est la vision que j'ai de moi-même. J'oublie jamais ça, ça fait partie de mon quotidien. Y a pas une journée où je pense pas à cet homme-là. » (Propos de Marc, dénotant un sentiment de responsabilité envers le geste posé et une forte conscience du préjudice causé)

De plus, au-delà de ce constat, il ressort, une forme de « responsabilité élargie » chez les participants, soit une conscience de responsabilité sociale.

« ...t'as toujours une certaine responsabilité face à ce qui se passe autour de toi (...). Tu peux pas être hors la loi et faire des bonnes choses. Y aura forcément un impact socialement. C'est prendre conscience de ça. Tu le prends ou tu le prends pas, mais y a un impact, y a un impact dans chaque chose. » (Denis)

Afin de vivre mieux avec leurs émotions, les participants mettent en œuvre certaines stratégies émotionnelles. Ces stratégies font écho à celles présentées à la fin du chapitre 3. Ces dernières avaient été mises en œuvre en contexte carcéral, en marge des programmes. Il convient de souligner la continuité des stratégies mises en place par les participants, à l'intérieur et à l'extérieur du milieu carcéral.

ii) Mise en place de stratégies personnelles : rester connecté à soi et se ressourcer

Pour les participants « cheminer » signifie aujourd'hui « essayer d'apprendre à se connaître », « prendre conscience » d'eux-mêmes et de ce qui les entoure afin de pouvoir être « en relation avec soi », pour pouvoir « établir une relation » avec autrui. Il s'agit aussi d' « être connecté » et de « rester connecté » à soi, à ses émotions.

Bertrand est le participant qui décrit le plus explicitement ce qu'il entend par « prendre conscience de soi », « être connecté à soi ». Il s'agit selon lui de « prendre conscience de ses émotions, de sa peur, de son stress, de son sentiment d'infériorité » ce qui lui permet alors de prendre conscience des émotions des autres. Cela lui permet également de

« rester en communication avec les gens », et d'être « à l'écoute des autres ». C'est « être authentique, être sensible, puis se sentir » et c'est « accepter l'émotion qui vient en parallèle. C'est ça de rester connecté. (...) C'est une habitude de vie, une habitude de comment je veux être avec moi pour le restant de mes jours. »

Il souligne ainsi l'importance pour lui d'accueillir et d'être sensible à ses émotions, de pouvoir les exprimer et les partager. Il décrit cela comme un véritable besoin.

« ...de dire quand je suis nerveux ou que je me sens pas bon. Ces des choses que je ne me permettais pas de dire avant et pourtant ça fait partie de moi, puis j'ai besoin de le partager. » ; « Je prends conscience que c'est en prenant soin de moi que je peux éviter que "ça" se reproduise. » (Bertrand, parlant de ses agissements)

Chez les autres participants également, pouvoir rester connectés à leurs émotions apparaît tel un véritable besoin ainsi qu'une routine quotidienne. Pour cela, chacun a mis en place diverses « stratégies », c'est-à-dire « divers moyens pour se ressourcer, s'apaiser », « des moyens pour se libérer de nos choses, de notre poids » (Marc), ou bien encore pour « prendre le temps de vivre le moment présent », pour « prendre conscience de ses émotions », pour pouvoir « rester connecter à soi ». (Alain)

Ainsi, chez tous les participants, indépendamment de la stratégie utilisée, il ressort la volonté et la conscience de la nécessité pour eux de prendre du temps pour soi, d'être à l'écoute d'eux-mêmes et de leurs émotions.

Chez tous, une forme d' « auto-observation » et de contemplation est présente, indépendamment de la forme utilisée. Pour Bertrand et Marc par exemple, le jardinage est perçu comme un moyen de ressourcement profond. Il y ressort une forme de « contemplation » méditative vis-à-vis de la nature : « *Jardiner, ça m'apaise beaucoup (...). Mon conjoint me dit tout le temps, qu'est-ce que tu fais le matin à 6h dans le jardin ? Puis je réponds toujours la même chose, je regarde les fleurs pousser.* » (Marc)

Alain a recourt à la méditation et à l'écriture : « *Des fois je remarque que je vivrais pas encore mes émotions, c'est sûr que j'emmagasine pas autant qu'avant, mais je me remets tout de suite là. Ça m'arrive pas souvent parce que j'écris. Tous les jours j'écris pour me voir.* » Alain précise qu'écrire et méditer lui permettent véritablement de rester en contact avec lui-même. Quand il perd « ce contact-là » il ajoute qu'il redevient « insécure », que « la vie est plus dure », et que sa « paix part un peu ».

Pour Denis, il s'agit du sport et de la « discipline » que cela entraîne : *« Moi c'est l'outil que j'ai trouvé, le sport, c'est quelque chose de fort. C'est l'outil que j'ai trouvé pour pouvoir décrocher. »*

En l'espèce il ne s'agit plus de stratégies utilisées pour bloquer leurs émotions, comme au début du troisième chapitre, mais bien de stratégies pour rester ouvert, connecté et vivre sereinement leurs émotions.

La mise en place de ces stratégies permet aussi de répondre à leurs besoins d'une manière plus adéquate socialement. *«...j'ai toujours les mêmes valeurs, j'ai toujours besoin d'adrénaline, mais je vais la chercher ailleurs, plus dans le crime ».* (Denis)

Comparativement à leur état de cheminement initial, les participants semblent aujourd'hui davantage se connaître, être plus connectés et conscients de leurs émotions, mais également de valeurs et de leurs besoins. Cet élément occupe une place d'importance dans leur discours. Il ressort plus ou moins directement au sein de tous les discours, le besoin de trouver un milieu d'appartenance, de se pardonner, de voir du bon en soi, de rester connecté à soi, de prendre du temps pour soi et de se ressourcer, de réaliser un travail qui correspond à ses valeurs, ainsi que de trouver des sources de valorisation/reconnaissance. Certains de ces besoins représentent chez les participants, les motivations sous-jacentes de leur forte implication actuelle au sein de certains milieux.

iii) Présence d'une forte implication des participants

Au sein du milieu carcéral, les participants ont fait part d'une forte motivation et participation pour diverses activités (fin du chapitre 3). À l'extérieur, un tel aspect est toujours présent. Les participants sont tous engagés au sein du réseau de JR ; certains s'impliquent beaucoup dans leur travail comme Alain et Marc qui sont intervenants ; d'autres auprès d'œuvres caritatives et sportives comme Denis. Un tel engagement est le reflet chez les participants de différentes motivations.

L'envie de s'impliquer semble faire directement suite à la réalisation par les participants de l'expérience de JR : « ça m'a donné le goût de m'impliquer ». (Bertrand, sur les expériences de JR)

Cet élément fait écho aux propos de Collins (2004), qui considère que les sentiments de solidarité morale seraient spécifiquement générateurs d'actes d'altruisme et d'amour.

Également, une telle implication paraît directement faire référence à l'expression de leurs besoins et valeurs.

Il ressort chez tous l'idée de devoir « redonner », apparaissant comme un besoin pour eux, une nécessité faisant partie inhérente de leur cheminement. Certains ont plutôt le sentiment, comme Alain et Bertrand, d'avoir reçu beaucoup d'aide et de soutien et ont l'envie, le sentiment de devoir redonner. D'autres comme Denis et Marc, ont plutôt le sentiment d'avoir « pris » et ont l'impression de devoir « rendre » en conséquence. « *J'ai un dû social fasse à ce que j'ai pris. J'ai l'impression de devoir redonner une partie de ce que j'ai pris, parce que j'en ai pris beaucoup.* » (Denis) ; « *La liberté que je vis aujourd'hui elle va avec la responsabilité par contre de rendre la main.* » (Alain)

Chez Denis et Marc, ce sentiment de devoir « redonner » laisse transparaître la présence d'un fort sentiment de culpabilité. Cette culpabilité semble les inciter à s'impliquer. « *Il faut que je fasse ben du positif parce que du négatif y en a un gros paquet. Il faut que je donne encore beaucoup de positif pour essayer de compenser la balance, je pense pas y arriver à équilibrer les plateaux là* ». (Marc)

Également, chez tous transparait l'idée sous-jacente de répondre à un besoin de « reconnaissance » et de « gratitude ».

L'action de s'impliquer apparaît même chez certains comme une forme de réparation envers eux-mêmes : « *Je sais que quand j'aide, ça m'aide des fois plus.* » (Alain)

L'étude des différentes motivations chez les participants, semble faire ressortir en filigrane la question du pardon. Si par exemple comme chez Alain, le fait de donner l'amène « à réparer » et surtout à « se réparer », il amène aussi Marc à un peu plus se pardonner et à atténuer un sentiment de culpabilité.

iv) Un cheminement qui continue sur la voie du pardon

Chez tous les participants, une dimension de pardon est fortement présente. Elle revêt une place d'importance pour tous : « ...*le besoin de me pardonner* ». (Bertrand)

Il y a en parallèle deux formes de pardon : celui qui est donné et celui qui est reçu. Il y a le pardon que les participants se font à eux-mêmes, et celui qu'ils obtiennent des autres, de leur(s) ou d'une victime(s). Chez Bertrand est également le présent le pardon qu'il réalise envers sa mère et son père, parallèlement à son propre pardon.

Du discours des participants, il ressort un lien entre leur cheminement de pardon et l'amour qu'ils se portent, le regard qu'ils posent sur eux-mêmes. Bertrand précisera en ce sens que durant les six derniers mois de sa sentence, il a commencé un cheminement de pardon sur lui-même, ce qui l'a amené à s'aimer un peu plus. « *J'ai commencé à me pardonner sur ce que j'ai fait et depuis, je commence tranquillement à m'aimer et à voir que j'ai pas juste mon tas de merde là, j'ai d'autres choses à côté.* » (Bertrand)

Il semble qu'éveil de pardon envers soi, éveil du sentiment d'amour envers soi et perception plus positive envers soi-même soient intrinsèquement liés. Cette hypothèse semble se vérifier à travers l'exemple *a contrario* de Marc. En effet, chez ce dernier un fort sentiment de culpabilité est toujours présent, ainsi qu'une perception très négative de soi. Il « *regrette toujours amèrement* » son geste. Il n'a toujours pas réussi à se pardonner et espère qu'il en sera un jour capable, même s'il émet de forts doutes à ce sujet.

Il convient aussi de préciser que le pardon émis par les victimes durant les expériences de JR, a permis aux participants de continuer un peu plus loin sur la route de leur propre cheminement et de leur pardon.

BILAN DU CHAPITRE IV

Au sein du quatrième chapitre, nous avons décrit et examiné la manière dont les interviewés ont vécu leur cheminement émotionnel en état d'ouverture émotionnelle.

Il ressort que cet état d'ouverture des participants se caractérise dans un premier temps, par une ouverture émotionnelle vis-à-vis d'eux-mêmes et des gestes qu'ils ont posés. Leur réparation se concentre avant tout sur eux, sur leur propre souffrance et situation carcérale. Ensuite, chez tous les participants, émerge une volonté de cheminer dans l'optique d'une réparation envers les victimes, à la suite d'une première forte sensibilisation (de manière directe ou indirecte) avec leur/une victime. Une ouverture émotionnelle, à la perspective et au vécu de celle-ci, s'amorce. Elle s'accompagne de changements émotionnels et cognitifs (éveil et développement d'empathie, de culpabilité et une perception de soi qui se modifie) chez les interviewés, principalement chez les deux participants qui ont directement rencontré une/leur victime.

Cette ouverture les amène à réaliser une expérience de JR qu'ils décrivent comme étant une rencontre riche en fortes émotions, et créatrice d'un lien de confiance significatif entre les participants. L'expérience a été vécue tel un point tournant, en ce qu'elle a engendré des changements émotionnels significatifs, vecteurs pour eux de réparation voire de « transformation ». Avant la rencontre, étaient en effet présent chez les contrevenants un fort sentiment de culpabilité, ce dernier au cours de l'expérience a diminué et s'est transformé en pardon, pour la majorité. Il ressort également que les participants ont changé de perception vis-à-vis de leurs agissements criminels et de leurs conséquences, notamment grâce au développement de leurs facultés empathiques au cours de l'expérience.

Le chapitre se conclut par une présentation de l'état émotionnel actuel des participants pour qui le cheminement continue, œuvre de toute une vie.

Chapitre V – Étude des « points tournants émotionnels » (PTE), clé de voûte du cheminement réparateur

Ce dernier chapitre se présente sous la forme d'une discussion analytique. Les précédents résultats analysés, au sein des chapitres trois et quatre, nous ont permis de faire ressortir le concept de « point tournant émotionnel ». L'étude des données empiriques fait ressortir la place et le rôle fondamental de ce concept à l'égard de deux aspects principalement : d'une part vis-à-vis de la question d'un *préalable émotionnel en JR*, et d'autre part au regard d'une *dimension émotionnelle* constitutive des *effets réparateurs*. La notion de PTE apparaît comme la clé de voûte du cheminement réparateur des participants en ce qu'elle constitue à la fois le préalable émotionnel pour une expérience de JR et à la fois le point de repère des effets réparateurs (soit les changements émotionnels significatifs) de ladite expérience. Toutefois, il convient avant tout de présenter en quoi au sein de notre étude, le concept de PTE apparaît à la fois comme un point tournant *à part entière* et un point tournant *particulier*. À cette fin, nous exposerons ses éléments constitutifs relatifs à sa nature et à ses caractéristiques.

5.1 Les éléments constitutifs du « processus de changement émotionnel »

Rappelons qu'il ressort explicitement chez tous les participants que deux moments ont été vécus comme des PTE. Il s'agit du passage d'un état de fermeture à un état d'ouverture émotionnelle (amorçant leur cheminement émotionnel), ainsi que de l'expérience de JR. L'étude de ces PTE fait ressortir deux aspects qui seraient propres à un PTE. D'un côté, des éléments apparaissent comme des *préalables* favorisant l'amorce de PTE (une ouverture préalable requise, l'établissement d'un lien de confiance, le critère d'une intensité émotionnelle) ; de l'autre des composantes paraissent être les *critères constitutifs* d'un PTE (l'émergence de changements émotionnels significatifs). En l'absence de tels changements, l'événement ou la situation ne sera pas considéré, *a posteriori*, comme un PTE.

Ces précisions permettent de faire ressortir les dimensions « processus », « changement », et l'aspect « processus de changement », présents au sein d'un PTE.

Une telle perspective diffère du concept de point tournant développé par Laub et Sampson (1993). Ces derniers l'abordent de manière dichotomique, en mettant en relief son aspect « continu » ou « discontinu » dans la trajectoire criminelle de jeunes contrevenants. Abbott (2009) dans un effort de conceptualisation de la notion de point tournant, décrit la théorie de Laub et Sampson (1993) comme étant construite sur la notion de points tournants « convergents » ou « aléatoires ». Les points tournants conduisant à un comportement « adapté », amenant le contrevenant à « sortir de sa trajectoire criminelle », sont de nature convergente. À l'inverse, ceux qui maintiennent les individus au sein de trajectoires criminelles seraient de nature aléatoire.

Il ressort ainsi que le concept de point tournant construit par Laub et Sampson (1993) diffère de notre perspective qui met en lumière une dimension « processus de changement ». Un PTE constitue en effet un processus à part entière qui se compose d'éléments préalables au changement, ainsi que de composantes constitutives du changement. Un PTE comporte donc une dynamique propre au sein du cheminement des participants. Notre perspective rejoint ce que Abbott (2009) appelle un « point tournant contingent » qu'il décrit comme étant « un point tournant dont l'issue dépend de la séquence de ses événements internes », et au sein duquel « les effets varient en fonction de la nature des événements qui les constituent »⁸⁵. Une telle optique permet de mettre en évidence à la fois l'importance de chaque élément et à la fois leur mise en relation, au sein du processus de changement duquel résulte un PTE. Notre approche rejoint en ce sens une perspective traditionnelle dans la littérature sociologique sur les parcours de vie, au sein de laquelle les auteurs ont souvent défini les points tournants comme des « processus » (Abbott, 2009). Par exemple, Hareven et Masaoka (1988) précisent que « sous certaines conditions, les transitions sont perçues et ressenties comme des points tournants dans le parcours de vie, comme des processus qui continuent d'avoir, sous des formes variées, une influence sur les événements ultérieurs (...). Un point tournant n'est pas un événement isolé de courte durée. Il n'a pas non plus pour conséquence le passage instantané d'une phase à une autre. Un point tournant est un processus qui entraîne l'altération du cours de la vie, une correction de son cours »⁸⁶.

⁸⁵ Abbott, 2009, citation page 198.

⁸⁶ Hareven et Masaoka, 1988, page 274.

Il convient donc de revenir sur la manière dont nos éléments (préalables et constitutifs) se coordonnent dans l'émergence des PTE.

i) Les éléments constitutifs préalables aux PTE

Il transparaît tout d'abord, au sein du vécu et du discours des interviewés, la nécessité d'une certaine *ouverture émotionnelle préalable*. Cette « ouverture » prend un sens différent en fonction des PTE. Pour le premier PTE, une telle « ouverture » émotionnelle préalable prend le sens d'une ouverture émotionnelle consécutive à soi et aux autres. Elle est consécutive à un dégel émotionnel global et significatif chez les participants. Elle fait également suite à une première forme de dégel qui a occasionné une première ouverture à soi minimale, mais qui n'a pas été assez consécutive pour permettre chez les participants l'amorce de changements significatifs. Pour le second PTE, par « ouverture » émotionnelle préalable est entendue une ouverture émotionnelle à soi, ainsi qu'une ouverture émotionnelle minimale au vécu et à la perspective de la victime.

Il convient de souligner toute la particularité de ce premier élément constitutif, au regard des autres composantes d'un PTE. Concernant le premier PTE, l'étude a démontré que si le participant ne fait pas état d'un certain degré d'ouverture émotionnelle préalable (par exemple en l'absence de « dégel » émotionnel consécutif), l'instauration d'une relation de confiance aura peu d'impact dans le cheminement émotionnel du participant, c'est-à-dire qu'elle ne produira pas de changements émotionnels significatifs. Cet aspect transparaît expressément au sein des discours d'Alain et de Bertrand. De même, si le participant ne fait pas état d'une ouverture émotionnelle consécutive préalable, la réalisation d'une expérience de JR paraît compromise. Un état émotionnel d'ouverture apparaît donc comme un prérequis vis-à-vis des autres critères de PTE. Elle constitue en ce sens une condition préalable à l'émergence d'un PTE. Il s'agit d'une condition fondamentale et nécessaire, devant toutefois s'inscrire au sein d'une relation de confiance afin de permettre l'émergence de changements significatifs.

Ensuite, *l'établissement d'un lien de confiance* est apparu chez les participants comme un *élément déclencheur* qui a conduit les interviewés à changer de manière

conséquente. Pour le premier PTE, il s'agit de l'instauration d'une relation aidante et de confiance. Il s'agit du premier lien vécu de manière significative. Pour Alain il s'agit de la relation avec les A.A-N.A, pour Bertrand, de son premier thérapeute privé, pour Denis, de son agent correctionnel, pour Marc, d'une psychologue. « *Tu sais l'avoir su d'aller, d'avoir été là, que je serai aussi heureux après, je pense que dans ce temps j'y serai jamais retourné. Parce qu'à partir de là ma vie elle a complètement changé.* » ; « *De voir que ça a marché où est-ce que rien n'a marché avant.* » (Alain, à propos des A.A-N.A) Cette relation constitue l'élément déclencheur du premier PTE, soit le passage d'un état de fermeture à un état d'ouverture émotionnelle. Elle est l'élément déclencheur du cheminement émotionnel des participants. Aussi, au sein de l'expérience de JR, il s'est établi un lien de confiance entre les participants. La rencontre est vécue comme étant « réparatrice » voire « transformatrice », et déclenche le second PTE. Au sein du premier comme du second PTE, un tel lien a pu se créer parce que les participants ont perçu certains éléments les amenant à considérer la relation comme potentiellement de confiance.

Enfin, il est également apparu au sein de l'analyse des résultats, le critère d'une certaine *intensité émotionnelle*. Cette dernière est caractéristique de la manière dont les liens de confiance, déclencheurs des PTE, ont été vécus par les participants. Par intensité émotionnelle est par exemple entendu le vécu d'une forte charge émotionnelle. Les propos d'Alain à ce sujet permettent de mieux appréhender cette idée. Ce dernier décrit la manière dont il a vécu le passage d'un état de fermeture émotionnelle à un état d'ouverture émotionnelle en termes de « libération intérieure incroyable », « renaissance », « libération » de ses « troubles anxieux » et de la « haine qu'il avait envers lui-même ». Il convient de souligner que les participants qui présentaient initialement un degré de fermeture émotionnelle plus conséquent, ont vécu avec plus d'intensité le passage à un état d'ouverture émotionnelle. Si la nature et le degré d'intensité émotionnelle vécus diffèrent d'un participant à l'autre, il est cependant possible de faire ressortir que l'expérience de JR, a été vécue par tous les participants comme un moment émotionnellement fort. À travers les résultats et malgré les divergences de vécu, un lien semble pouvoir être réalisé entre le caractère plus ou moins significatif des changements opérés et le degré d'intensité émotionnelle vécue lors de l'événement déclencheur. Un tel lien pourrait expliquer pourquoi la rencontre chargée

émotionnellement entre Bertrand, Alain et une/leur(s) victime(s) (avant l'expérience de JR), a pu opérer chez eux des changements significatifs, un point tournant émotionnel. Alors que pour Denis et Marc qui n'ont pas vécu une telle rencontre, de tels changements ne furent pas relevés. Il semble donc que la présence d'une charge/intensité émotionnelle joue un rôle favorable dans l'émergence de changements émotionnels significatifs chez les participants. Cet élément rejoint l'approche de Rossner (2011) qui développe en quoi une certaine *charge émotionnelle* peut jouer un rôle *transformateur* au sein d'une conférence de JR⁸⁷.

ii) Des changements émotionnels significatifs consécutifs : éléments constitutifs des PTE

Il ressort au sein de la littérature un consensus autour du caractère fondamental de la notion de *changement*, en ce qu'un point tournant produit des changements de direction au sein des trajectoires de vie (Laub et Sampson, 1993 ; Abbott, 2009). Il s'agit de changements fondamentaux, vécus de manière « déterminante », dans le sens où ils orientent « la structure générale du parcours de vie parce qu'ils en modifient les paramètres »⁸⁸. Notre étude des PTE rejoint une telle perspective du changement. En ce sens, les participants parlent majoritairement en termes de « changement radical » au sein de leur vie : « ma vie elle a radicalement changé », « y a eu un changement radical », (la JR) « un événement qui a fait basculer ma vie ». Toutefois, nous nous démarquons de la majorité des recherches qui étudient les points tournants, au regard de la coloration émotionnelle des PTE à l'étude, révélatrice de leur particularité. La question est de savoir ce que nous entendons particulièrement par « changement ».

Tout d'abord, ce critère de *changement* est primordial au sein de notre recherche, comme au sein de la littérature. En l'absence de *changements significatifs émotionnels* (c'est-à-dire tant sur la dimension émotionnelle, cognitive que comportementale),

⁸⁷ Une intensité émotionnelle est présente durant ce qu'elle considère comme étant la « troisième étape » de la conférence de JR analysée. Il s'agit d'un moment qu'elle qualifie de « point tournant » au sein de l'expérience en ce qu'il est porteur d'« un haut degré interactionnel et émotionnel ». Il s'agit d'un moment caractérisé par de forts échanges émotionnels, créant une plus forte intensité d'attention entre les participants. Ceci qui permet de générer chez les participants de profondes transformations au sein de leurs interactions. Postérieurement à un tel point tournant, elle constate qu'une transformation émotionnelle s'est produite entre les participants (émotions collectives négatives -*honte, anxiété, haine, peur, hostilité*-, transformées en émotions collectives positives -*solidarité, empathie, confiance*-).

⁸⁸ Abbott, 2009, page 197.

l'évènement en question ne sera pas vécu et considéré, *a posteriori*, tel un PTE par les participants. Cet élément apparaît comme un indicateur de la présence d'un PTE. De ce critère constitutif de changement, il ressort alors toute l'importance de la *dimension temporelle* entourant un PTE. D'une part, cet aspect temporel est nécessaire afin que puissent être « diagnostiqués » les PTE, d'autre part, une certaine *durée* a dû être présente, pour permettre la réalisation des tels changements significatifs chez les participants. Un aspect temporel, paraît en effet nécessaire pour différencier les évènements annonciateurs de changements qui ont été vécus de manière non significative par les interviewés, de ceux amenant à des changements significatifs propres aux PTE. Cette hypothèse rejoint l'approche développée par Abbott (2009). Ce dernier, au sein de sa conceptualisation de la notion de point tournant, précise que le critère de « temporalité » joue un rôle fondamental afin d'appréhender le concept. Selon Abbott (2009), l'établissement d'un point tournant est nécessairement réalisé *a posteriori*, dans le but de le différencier des autres éléments qui n'ont pas été considérés comme un point tournant. Cela suppose qu'un « temps suffisamment long se soit écoulé dans la nouvelle orientation, au point qu'il soit devenu clair que la trajectoire a véritablement changé.⁸⁹ » Il convient donc de considérer cette *dimension temporelle* comme étant un *élément constitutif* d'un PTE.

Néanmoins, l'étude se démarque du reste de la littérature puisqu'elle propose une redéfinition émotionnelle du concept de point tournant et de la notion de changement qui en résulte. Par *changements émotionnels significatifs* est entendu *un changement durable du participant sur trois composantes : les émotions au sens strict, la dimension cognition/perception (le rapport à soi-même, aux autres, à la victime, au délit), et l'aspect comportemental (vis-à-vis de soi-même, du délit, des autres, de la victime)*. Il s'agit de l'ensemble des répercussions émotionnelles significatives qui *émergent* suite à la *réunion des critères préalables* précédemment développés. Ces changements sont dits *constitutifs* d'un PTE chez les interviewés.

Il ressort donc que le concept de PTE est fortement coloré par l'aspect « processus de changement », apparaissant comme un élément fondamental car doublement présent dans notre théorie. D'une part les éléments préalables et constitutifs dénotent une

⁸⁹ Abbot, 2009, citation page 192.

dimension « processus de changement » ; d'autre part les changements émotionnels significatifs produits sont le fruit d'un certain « processus émotionnel de changement » (cognitif/émotionnel/comportemental). Il convient donc de considérer aussi ce critère de *processus de changement* comme *constitutif* de la notion de PTE.

La caractéristique *processus de changement* fait écho à la *dimension temporelle*. Un PTE apparaît donc comme une notion subtile devant être appréhendée sur un *continuum* entre *rupture* (marquée par un changement de régime émotionnel) et *continuité* (un processus du changement qui s'étend dans le temps) et non de manière dichotomique comme une rupture ou une continuité, tel qu'abordé par Laub et Sampson (1993). À ce sujet, précisons que majoritairement, les PTE ont été vécus en termes de changements plutôt radicaux/déterminants (rupture), et dont les effets se sont étendus dans le temps (continuité). Une telle particularité semble pouvoir être expliquée au regard de la coloration émotionnelle, particulière des PTE. Marc dira en ce sens qu'il s'agit de « vrais » changements, d'un changement « total de l'être », qui sous-entend une synergie de changements cognitifs/comportementaux/émotionnels. Ceci permet de comprendre en quoi un PTE peut être alors vécu à la fois en terme de *rupture* et de *continuité*. « Je pense que les vrais changements c'est des choses qui prennent du temps. Parce que premièrement faut que ça soit compris, faut que ça soit intégré et faut que ça soit mis en pratique. » (Marc)

Ainsi, au sein de notre étude, la manière dont a été considérée la dimension *changement* au sein des PTE est importante. Il a été mis en lumière deux aspects du changement, qui nous ont permis de répondre à nos objectifs de recherche. Nous nous sommes particulièrement intéressés *au sens du changement émotionnel* pour les participants inscrits dans un processus réparateur (dimension subjective) ainsi qu'à la manière dont ce changement est *survenu* (dimension structurelle abordée en fonction des trois aspects émotionnels : cognitif/émotions/comportement).

Comme pour Laub et Sampson (1993), il ressort ainsi un aspect « structurel » de l'étude des points tournants et du changement. Nous abordons l'étude du *changement émotionnel* sous un aspect *structurel*, puisque nous considérons les PTE comme étant inscrits au sein d'un « processus du changement », insinuant qu'il y a des schémas, des configurations durant la vie qui font que le changement (émotionnel) apparaît (Laub et Sampson, 1993). Nous nous inscrivons donc dans une perspective différente de Abbott (2009) qui considère qu'il ne

faut pas nécessairement concevoir les points tournants comme « organisés et connectés par un processus qui leur serait sous-jacent ou qui les engloberait »⁹⁰. Toutefois, nous ne circonscrivons pas l'étude du processus du changement émotionnel des participants à son aspect structurel et formel. Nous lions cette perspective à une stratégie analytique principalement axée sur subjectivité des acteurs, à la manière de Laub et Sampson (1993) et à la différence de Abbott (2009). Les PTE ont en effet été vécus et/ou interprétés par les participants comme des changements significatifs et marquants au sein de leur cheminement. La *dimension subjective* entourant l'émergence d'un PTE apparaît donc également comme un *élément constitutif*. L'expérience de JR est vécue et décrite par les participants tel un événement déclencheur de changements significatifs, modifiant perceptions, croyances, émotions et comportements chez eux. Ainsi, un PTE n'a été considéré de la sorte, que s'il satisfaisait à la fois au *critère subjectif* et *structurel/tridimensionnel émotionnel*, et s'il emportait consensus entre les interviewés. Nous avons en ce sens considéré seulement deux PTE, mais nous aurions pu également considérer que ces derniers constituent deux PTE *majeurs* (*critères subjectif et structurel/tridimensionnel émotionnel réunis*) parmi un ensemble de PTE *mineurs* (*critères subjectif et/ou structurel/tridimensionnel émotionnel non réunis*).

De cette étude sur les éléments qui favorisent et qui constituent un PTE, il ressort que le concept possède une dynamique propre au sein du cheminement des participants. Les aspects « processus de changement » et « temporel », nous amènent à aborder la question d'un préalable émotionnel, dans l'optique de réaliser une expérience de JR. Il ressort des résultats que le premier PTE est vécu et abordé par les participants tel un préalable nécessaire à la réalisation de ladite expérience, second PTE. Ces éléments vont être considérés dans la partie suivante.

5.2 PTE et réparation

À partir des résultats obtenus et analysés des expériences de JR, il est possible d'émettre l'hypothèse que les PTE constituent à la fois un indice de la concrétisation des *effets*

⁹⁰ Abbott, 2009, citation page 207.

réparateurs des rencontres (s'il y a eu un PTE, il y a eu réparation), ainsi qu'un *préalable* à ces dernières. Les deux questions sont intrinsèquement liées.

5.2.1 PTE : indicateurs de réparation et effets réparateurs

Les changements émotionnels significatifs au sein de l'expérience de JR ont été vécus par les participants comme étant *réparateurs*, voire *transformateurs*, ce qui a généré un PTE au sein de leur cheminement. Ce PTE est donc révélateur des *effets/résultats* de l'expérience, il représente les *effets réparateurs/transformateurs* de la rencontre. Pour être *réparatrice*, l'expérience devrait ainsi être caractérisée par des changements émotionnels significatifs chez les participants, soit constituer un PTE. Les termes *changements émotionnels significatifs/PTE* et *effets réparateurs* sont en ce sens synonymes. Un PTE apparaît donc comme un *élément constitutif et substantiel, souhaitable* d'une expérience de JR. En ce sens, il peut être considéré à la fois comme un *outil d'évaluation/indicateur* des effets réparateurs et les *effets réparateurs* eux-mêmes. Cette approche est cohérente avec la théorie développée au sein du premier chapitre, précisant que les émotions constituent à la fois les *outils/indicateurs/moyens évaluatifs* des effets réparateurs ainsi que les *effets réparateurs* eux-mêmes. Au sein de la littérature, la dimension émotionnelle apparaissait comme étant un élément constitutif et substantiel, tant au sein du paradigme de JR en général, qu'auprès de la victime et du contrevenant. Également, la recension des écrits effectuée a révélé que de nombreuses questions sont soulevées quant à l'efficacité des expériences de JR. Si certains chercheurs mettent en lumière l'importance de la présence émotionnelle (Rossner 2008, 2009, Sherman 2003) et celle de l'intensité émotionnelle au sein des expériences de JR (Rossner 2011) ils précisent également que ces éléments ne suffisent pas à expliquer totalement ce qui se cache derrière la « réussite » des expériences de JR. Nous proposons d'amener une première hypothèse explicative à ce sujet. Si un PTE est par essence constitutif de changements émotionnels significatifs et donc de *réparation* alors il semble pertinent d'aborder les PTE comme pouvant être des *éléments explicatifs* de l'*efficacité* des expériences de JR. Sous cet angle, l'émergence de changements émotionnels significatifs chez les participants serait synonyme de « réussite » des expériences.

5.2.2 PTE et empathie

L'analyse des données empiriques sur les principaux *effets réparateurs* des expériences de JR, révèle que l'émotion qui joue un rôle principal en tant que vecteur de changements émotionnels significatifs au sein de l'expérience de JR est l'*empathie*. Il s'agit d'ailleurs d'une faculté/aptitude émotionnelle et non d'une émotion au sens strict (Favre et coll., 2005)⁹¹. L'analyse des résultats en la matière met en évidence sa place et son rôle fondamental en tant que vecteur de changements cognitifs, émotionnels, et comportementaux sur plusieurs aspects.

Tout d'abord nous avons abordé l'expérience comme étant caractérisée par un *échange émotionnel* entre les participants, se composant d'une *forte charge émotionnelle*. La description de cette étape fait écho dans la littérature à ce que Favre et coll. (2005) nomme « la contagion émotionnelle »⁹². Nous avons ensuite vu qu'un tel *dialogue émotionnel* a pu favoriser entre les participants la création d'un *lien de confiance significatif*, au sein duquel se sont développés un sentiment d'identification et/ou une compréhension du vécu, de la souffrance de la victime. Ceci aurait eu un fort impact émotionnel chez les contrevenants, développant leur *réceptivité émotionnelle/cognitive*, soit leur *faculté empathique*, à l'égard de la perception et du vécu de la victime. La description réalisée renvoie à la définition de l'*empathie* proposée par Favre et coll. (2005) proposée ci-dessus, ce qui nous permet d'avancer que les rencontres étaient en l'espèce composées d'*échanges empathiques*.

De plus, au sein de l'expérience l'*empathie* paraît jouer un rôle d'importance dans *l'émergence de changements cognitifs/émotionnels significatifs*, au regard de la réparation qui émerge au sein de la relation victime-contrevenant. Son rôle apparaît concrètement à l'égard de quatre éléments : *le pardon, la culpabilité, la motivation des participants, et une responsabilisation vis-à-vis des agissements commis*. Trois participants, à travers la compréhension de la perception, du vécu et de l'attitude des victimes, ont pu

⁹¹ « L'empathie apparaît comme une *capacité* acquise au cours de la psychogénèse de se représenter ce que ressent ou pense l'autre ou les autres, tout en le distinguant de ce que l'on ressent et de ce que l'on pense soi-même » (Favre et coll., 2005, citation page 376).

⁹² Selon Favre et coll. (2005) la contagion émotionnelle est une composante de l'empathie. Il s'agit d'une composante préalable et automatique de cette dernière, au sein de laquelle toutefois, n'apparaît pas une forte dimension cognitive. « Il s'agit l'aptitude à se laisser envahir, happer par les émotions d'autrui, caractérisant les états qui précèdent l'empathie » (citation page 376). Dans ce cas, il n'est plus possible de se représenter distinctement ses propres intentions et ressentis de ceux d'autrui, ce qui peut engendrer une projection.

développer leur propre pardon, ce qui a permis de faire baisser leur sentiment de culpabilité. Comment cela aurait-il pu être possible en l'absence de faculté empathique ? Un tel changement émotionnel sous-entend en effet que les participants ont été en mesure de recevoir et d'accueillir l'émotion, la perception de la victime. Il ressort aussi explicitement chez les interviewés que leur développement empathique à l'égard de la victime, a engendré chez eux un changement de perception vis-à-vis de leurs agissements criminels et de leurs conséquences, développant leur responsabilisation à l'égard des actes commis. À ce sujet, nos résultats vont cependant à l'encontre de ceux principalement présentés au sein de la littérature. Si certains placent l'empathie au sein d'un processus réparateur à la « première place » (Pepinsky, 1998⁹³ ; Harris et coll., 2004⁹⁴), ils sont toutefois minoritaires. La majorité des recherches empiriques en la matière, a démontré que les individus expérimentant un sentiment de culpabilité sont plus susceptibles de développer une réponse empathique (Jackson, 2009 ; Tangney, 1991 ; Tangney et Dearing, 2002)⁹⁵. Cependant, il convient de souligner que les auteurs s'accordent pour attribuer au développement d'une réponse empathique, un rôle fondamental concernant la réparation et la « guérison », tant dans le rapport avec soi-même qu'avec les autres, même s'ils soutiennent que la culpabilité occupe une place prépondérante ou fondamentale en tant que vecteur d'empathie (Tangney, 1991)⁹⁶. Nous n'avancons pas que la culpabilité ne joue aucun rôle au sein du cheminement, seulement nous subordonnons son rôle *réparateur* au développement empathique des participants. Nous avons vu que la culpabilité apparaît assez tôt au sein de leur cheminement émotionnel, durant leur « dégel émotionnel global », caractérisé par une ouverture à soi. Cette ouverture s'accompagne chez tous les participants d'un changement de perception, soit par *une conscientisation à l'égard de leurs actes* et du « mal » engendré. De cette conscientisation émerge une perception de soi très dénigrante et négative, associée à une émotion de culpabilité/remords en lien avec les actes commis. Cette culpabilité/remords émerge au sein de ce stade émotionnel de prise de

⁹³ Pepinsky (1998) étudiant le rôle de l'empathie au sein de la réhabilitation des contrevenants, précise que sans empathie, les contrevenants ne seront pas en mesure de vraiment comprendre l'impact de leur comportement, ni en mesure de développer l'élan nécessaire pour réparer leur relation avec la victime ou la communauté.

⁹⁴ Harris et coll. (2004) soutiennent que les individus doivent avant tout avoir développé leur empathie avant de pouvoir expérimenter une « honte-culpabilité ».

⁹⁵ Ces divergences et résultats contradictoires en matière d'empathie, amènent Favre et coll. (2005) à penser que les échelles d'empathie comme celle mise au point par Mehrabian et coll., sont peut-être insuffisamment précises, les questionnaires mêlant des items relevant tant de *contagion émotionnelle* que de la *sympathie* et ne permettant pas d'évaluer les attitudes de défense comme la *coupure par rapport aux émotions*.

⁹⁶ Conclusions de Tangney (2011) dans une étude portant sur le rôle de l'empathie au sein de la réhabilitation du contrevenant.

conscience, et est présente tout au long du cheminement des participants, jusqu'au moment de notre entretien. Nous associons donc l'émotion de *culpabilité* à une première phase de *conscientisation* vis-à-vis de l'acte commis. Cependant, il convient de préciser que si la *conscientisation* précède la *responsabilisation*, seule une conscientisation corroborée par une attitude de responsabilisation, nous apparaît comme étant *réparatrice*. Or, il ressort des résultats, qu'une première forme de responsabilisation à l'égard des actes commis, ressort chez les participants à travers l'émergence et le développement de la *motivation à réparer*, au sein de laquelle l'empathie joue un rôle fondamental. La motivation à réparer est ainsi associée à une première forme de responsabilisation à l'égard des actes commis. Déjà, les partisans de l'approche cognitiviste de l'émotion avaient souligné l'importance du rôle de l'émotion en matière d'organisation, de motivation et de poursuite de l'action (Izard 1977, Frijda, 1986). Aussi, nos résultats rejoignent ceux de Pepinsky (1998) qui précise que les contrevenants sans empathie ne seront pas en mesure de développer l'élan nécessaire pour réparer, puisque nous avançons l'hypothèse que l'empathie joue aussi un rôle fondamental dans le développement de la *motivation à réparer des contrevenants*. En effet, chez les participants, une certaine « ouverture émotionnelle » à la victime est engendrée suite à une rencontre « directe ou indirecte » de cette dernière (avant l'expérience de JR), et un des principaux changements est d'ordre motivationnel, développant leur volonté de « réparer ou de se réparer ». Il convient aussi de souligner que durant l'expérience de JR il ressort explicitement du discours de Denis et Alain que la compréhension de la perception, du vécu, des émotions des victimes, joue un rôle d'importance concernant leur prise de conscience de l'impact des gestes commis. L'empathie durant l'expérience joue donc également un rôle en matière de *conscientisation* à l'égard de l'acte criminel et de ses conséquences.

Indépendamment du rapport que l'aspect motivationnel peut entretenir avec l'empathie, et à côté de son rôle en matière de responsabilisation, il convient de souligner que cette dimension motivationnelle apparaît fondamentale, au sein du processus réparateur, sur deux autres aspects.

Tout d'abord, chez les participants, elle prend le sens d'une condition préalable nécessaire en vue de l'expérience. Les intentions doivent être « sincères », « authentiques » et orientées vers la réparation (sa propre réparation ou la réparation de l'autre). Ensuite, les interviewés font un lien entre les potentiels effets réparateurs de l'expérience et la motivation à

s'engager dans un processus réparateur. L'absence de motivation « sincère et authentique » est en effet perçue comme pouvant produire les « effets inverses » (Alain) de la réparation souhaitée chez les victimes. Cette hypothèse rejoint les résultats de certaines recherches qui précisent que si l'offenseur n'est pas sincère, ne fait pas preuve de remords, l'expérience risque d'être traumatique pour la victime, portant un risque de revictimisation (Presser et Lowenkamp, 1999). De par ce double aspect, il semble que la question de la motivation peut être abordée telle une *condition émotionnelle préalable* nécessaire en vue de la réalisation d'une expérience de JR, précisément dans le rôle préalable qu'elle joue au sein de l'établissement d'un lien de confiance significatif, ainsi qu'en tant qu'outil/moyen d'évaluation des effets réparateurs potentiels.

5.2.3 La faculté empathique et la question d'un préalable émotionnel

La faculté empathique à l'égard de la réalisation de l'expérience, apparaît également comme un préalable émotionnel chez tous les participants. Nous l'avons en effet analysée comme étant le principal vecteur émotionnel de changements significatifs en matière de réparation, tant avant que durant l'expérience de JR. À travers les changements de perceptions/émotions/comportements des participants qu'elle insuffle, elle joue un rôle tant vis-à-vis de leur motivation, de leur culpabilité, du pardon, de leur prise de conscience des impacts des agissements criminels que de leur responsabilisation au regard de l'acte commis. Or, afin que de tels changements réparateurs puissent s'opérer, il semble logique que les participants disposent au préalable de certaines facultés empathiques.

En nous positionnant à l'égard de facultés émotionnelles préalables chez le contrevenant en vue de la réalisation d'une expérience de JR, nous nous inscrivons dans la même perspective que la plupart des recherches en la matière. Ces dernières soulignent l'importance des caractéristiques émotionnelles du contrevenant vis-à-vis de la réponse de réparation fournie quant à l'acte, aux dommages commis, ainsi qu'au regard de la conscientisation de l'acte (Jackson 2009 ; Tangney et Dearing, 2002 ; Tangney, 1991). Cependant, nous nous démarquons de la majorité de ces recherches en émettant l'hypothèse que la faculté empathique est la principale caractéristique émotionnelle préalable devant être

considérée. Nous appuyons cette hypothèse au soutien de nos données empiriques d'une part, ainsi qu'à l'égard de certaines références littéraires, d'autre part.

Il ressort un consensus auprès des participants, autour de la question d'un préalable émotionnel à une expérience de JR. Ils sont unanimes : un tel cheminement leur apparaît comme une condition nécessaire et préalable en vue de ladite expérience. «...j'ai fait comme un parcours avant de faire justice réparatrice. Au début de ta sentence tu peux pas dire O.K, m'en vais faire un RDV...» (Alain)

Les participants estiment qu'au début de leur sentence, ils « ne sont pas prêts », qu'ils ne sont pas encore « rendus là ». À ce stade, ils sont en effet fermés de manière conséquente, émotionnellement et cognitivement, tant vis-à-vis d'eux-mêmes, des autres que des victimes. Or, ils considèrent que pour participer à une expérience de JR, il faut pouvoir être à l'écoute, sensible et réceptif au vécu, aux émotions de la victime, à sa réalité et à sa souffrance, soit ouvert à elle. À travers la description de ce qu'ils considèrent comme être un préalable pour réaliser une expérience, les participants décrivent en fait, avec leurs propres mots et sans pour autant le nommer, ce que signifie pour eux « être empathique ».

Cette perspective rejoint les propos de Tangney (1991). Selon l'auteur, l'empathie peut être conceptualisée à travers une dimension qui met l'accent sur une *réponse émotionnelle partagée* entre un observateur et une personne *stimulus*. D'après Tangney (1991), une telle définition exige que l'individu possède la *capacité cognitive* de prendre le point de vue d'une autre personne en considération, et qu'il ait la *capacité cognitive* de lire correctement les indices en matière d'expérience émotionnelle particulière à l'égard de cette dernière. Or, comment un individu émotionnellement fermé de manière conséquente, pourrait-il éprouver une telle capacité cognitive considérée comme un préalable en matière d'empathie⁹⁷ ?

⁹⁷ La notion de « personne stimulus » développée par Tangney (1991) fait écho à la définition d'« élément déclencheur émotionnel » présentée au sein du premier chapitre, où l'événement/la situation à l'origine du déclenchement du processus émotionnel, représente le « stimulus ». Une situation « X » sera considérée comme un *stimulus*, seulement si elle entraîne une réponse émotionnelle. L'approche de Tangney (1991) met donc en évidence que pour qu'une personne/situation puisse être un stimulus/un élément déclencheur du processus émotionnel, une certaine faculté empathique est requise. Cet élément nous permet d'apporter une explication à l'égard de nos données. Concernant la « première relation de confiance significative », elle n'a pu engendrer de changements émotionnels significatifs chez les participants que s'ils étaient un « minimum ouvert émotionnellement ». À travers l'approche proposée par Tangney (1991) être un « minimum ouvert émotionnellement » apparaît synonyme de faire preuve d'un « minimum de faculté empathique », afin que la relation/situation puisse

Afin qu'une telle sensibilité empathique à l'autre soit présente, il ressort au soutien des résultats, que les participants ont dû avant tout sortir de cet état de fermeture émotionnelle, s'ouvrir/être connecté à eux-mêmes, c'est-à-dire, être à l'écoute, en connaissance et en compréhension de leurs propres émotions (*phase du dégel émotionnel*).

Cet aspect peut être éclairé grâce au travail de conceptualisation autour de la notion d'empathie réalisé par Favre et coll. (2005). Ce qui a été décrit dans notre étude par « gel/blocage émotionnel » est appréhendé par Favre et coll. (2005) en termes de « coupure par rapport aux émotions ». Il s'agit d'un processus utilisé pour se couper d'émotions redoutées pour la perte de contrôle ou la souffrance qu'elles peuvent engendrer. Il s'agit d'une absence quasiment totale de la capacité à reconnaître, identifier ses propres émotions dans certaines situations. Ils décrivent ce processus comme étant opposé à l'empathie envers autrui ou envers soi, puisque « celui qui est coupé de ses émotions peut exercer toutes sortes de sévices sur autrui car les manifestations d'inconfort, de détresse ou de souffrances d'autrui ne le touchent pas ou peu »⁹⁸. Ils précisent que les difficultés de régulation que le sujet peut avoir avec ses propres émotions, peut l'amener à les faire taire, à s'en couper voire à refuser leur existence (nous avons parlé en ce sens de *gel comportemental, cognitif et émotionnel*). L'empathie est alors refoulée au même titre que les émotions. Ces précisions permettent de mettre en relief pourquoi le premier PTE (passage d'un état de fermeture à un état d'ouverture émotionnelle) a joué chez les participants un rôle crucial en matière d'empathie.

Favre et coll. (2005) apportent un élément explicatif concernant la nécessité préalable chez les interviewés, d'avoir développé une connaissance et compréhension de leurs propres émotions pour le développement de leurs facultés empathiques. Ils précisent qu'au sein de l'empathie, une composante cognitive est présente et que celle-ci permet d'engendrer une différenciation entre soi et l'autre. Or, sans travail préalable sur la reconnaissance et la compréhension de leurs propres émotions, comment les participants auraient-ils pu opérer une telle différenciation cognitive et émotionnelle ? Les auteurs distinguent en ce sens l'empathie

être vécue comme un stimulus. Par extension, afin que l'événement « expérience de JR » puisse être un stimulus, un minimum de faculté empathique chez les participants semble donc aussi requis.

⁹⁸ Favre et coll. (2005) citation page 376. Précision apportée par les auteurs à propos tant des personnes auteurs que victimes de violence.

de la simple « contagion émotionnelle », qui, si elle est un préalable à l'empathie, ne permet pas de se représenter distinctement les intentions et ressentis d'autrui. Sa dimension automatique la rend étrangère à la dimension cognitive. À travers une simple « contagion émotionnelle », comment des changements émotionnels significatifs auraient-ils pu se produire ?

Aussi, il est mis en évidence dans les discours, que les participants ont dû ne plus être exclusivement centrés sur eux, sur leur malheur. Pour cela, ils ont dû accueillir leur souffrance, parfois la dépasser, afin de pouvoir accueillir celle de la victime, laisser la place au vécu de l'autre. « *Au début de ma sentence, tu m'aurais parlé de ça, (de JR) je t'aurais envoyé chier câline. J'aurais pas été ouvert à l'entente des victimes. C'était moi le mal chanceux de la vie, c'était pas eux. Mais regarde-moi, ma vie là ! Tout l'égoïsme là. Tout moi.* » (Alain)

Enfin, les résultats font apparaître que les participants ont adopté au préalable une attitude responsable à l'égard de leurs agissements, une certaine motivation ainsi qu'une ouverture minimale à la considération de la victime.

Un certain cheminement émotionnel, soit un travail préalable sur leur propre réparation/« guérison » a donc semblé nécessaire afin qu'ils puissent développer des facultés empathiques, vu qu'ils sont initialement fermés émotionnellement, et que grâce à ces facultés il leur est possible de se concentrer sur la réparation symbolique de leurs agissements lors de l'expérience de JR. Nos résultats rejoignent en ce sens les recherches en matière de *réhabilitation* d'agresseurs sexuels, au sein desquelles le développement de l'empathie est souvent considéré comme la pierre angulaire des programmes de traitement des délinquants sexuels, ces derniers octroyant une place d'importance à la représentation de la victime (Roseman, et coll., 2009). Toutefois, nos résultats, en ce qu'ils concernent deux participants ayant commis un homicide, un membre du crime organisé et un père incestueux, permettent de soulever des questions vis-à-vis de la pertinence des catégorisations, par profil de contrevenant, utilisées en matière de réhabilitation.

Il ressort donc que le premier PTE doit être abordé comme un préalable au second PTE, l'expérience de JR. Ce premier PTE a en effet constitué un élément fondamental pour permettre l'émergence et le développement de facultés empathiques chez les contrevenants, principal vecteur de changements émotionnels significatifs. De plus, ces changements (second PTE) ont également été considérés comme les effets réparateurs de l'expérience. Les PTE apparaissent donc en ce sens, comme la clé de voûte des cheminements émotionnels étudiés, d'anciens contrevenants engagés dans un processus réparateur.

Il apparaît ainsi que les expériences de JR s'inscrivent au sein d'un long processus émotionnel. Si la rencontre de JR a été décrite comme un PTE particulier, elle a également été considérée comme un PTE parmi d'autres. En ce sens, il serait pertinent d'aborder l'expérience de JR en considérant le cheminement émotionnel préalable des participants. Ce dernier pourrait en ce sens être considéré comme étant lui-même un facteur explicatif quant à la « réussite » des expériences de JR. Cette hypothèse apporte au paradigme de JR un aspect « processuel », où la notion de « réparation » serait redéfinie en fonction du cheminement émotionnel accompli des contrevenants. Le processus de JR serait alors caractérisé par plusieurs « réparations », soit plusieurs PTE. En ce sens, il conviendrait de ne plus parler d'expérience de JR au sens strict, mais plutôt de « processus réparateur ».

DISCUSSION CONCLUSIVE

L'objectif général de notre étude était d'explorer et de décrire le cheminement émotionnel d'anciens contrevenants engagés dans un processus réparateur.

Afin d'y répondre nous avons dans un premier temps décrit et examiné le matériel émotionnel, impliqué dans le cheminement des participants, à travers l'étude de trois dimensions émotionnelles (cognition/émotions au sens stricte/comportement). L'analyse systématique des résultats relatifs à ces trois dimensions a permis de faire émerger deux périodes émotionnelles distinctes, au sein des trajectoires de vie des participants.

La première période est caractérisée par une fermeture émotionnelle chez les interviewés vis-à-vis d'eux-mêmes, des autres et de leur agissements criminels. Elle est mue par une dynamique émotionnelle propre. Initialement, les participants sont fermés de manière substantielle. Il s'agit d'une fermeture cognitive, comportementale et émotionnelle, ces trois dimensions s'autoalimentent mutuellement. Les participants sont emprisonnés dans une structure de défense émotionnelle-cognitive et comportementale rigide. L'absorption de drogues et/ou d'alcool et l'entretien de pensées, valeurs, croyances déviantes/inadéquates fortes, apparaissent comme étant les principaux facteurs jouant un rôle dans le maintien de ce « cercle vicieux émotionnel » de fermeture. Ce schéma engendre et entretient déni, fuite au regard de la réalité des agissements criminels et de ses conséquences chez les interviewés.

La seconde période est caractérisée par une ouverture émotionnelle des participants, d'abord vis-à-vis d'eux-mêmes, de leurs agissements criminels, puis des autres et de leur/une victime. Cette période se caractérise par un « cercle vertueux émotionnel ». En effet, une fois que les contrevenants se sont ouverts émotionnellement de manière conséquente vis-à-vis d'eux-mêmes et de leurs agissements, ils éprouvent la motivation et le besoin de continuer à s'ouvrir et d'agir dans l'optique de leur propre réparation puis celle de l'autre. Cette période émotionnelle se caractérise ainsi par des changements émotionnels, cognitifs et comportementaux importants (éveil d'empathie, de culpabilité, d'une perception de soi qui se modifie...). Cette ouverture graduelle amène les participants à réaliser une expérience de JR. Cette expérience a engendré chez eux des changements émotionnels significatifs, vecteurs pour eux de réparation voire de « transformation ».

Quel pourrait être l'impact de tels résultats en pratique et quelle contribution théorique apportent-ils ?

À travers l'étude des états de fermeture et d'ouverture émotionnelles des participants, nous constatons de manière substantielle que si le contrevenant/ex-contrevenant est émotionnellement fermé, les diverses prises en charge et programmes qui lui sont offerts, n'auront que peu ou pas d'influence sur lui en matière de changement. Cet élément semble fondamental pour mieux comprendre le cheminement émotionnel de contrevenants, qu'ils soient ou non engagés dans un processus réparateur, afin de leur fournir un meilleur accompagnement. Il nous apparaît donc nécessaire, que les praticiens travaillant avec une telle population soient conscients de la potentielle réalité de cet état de fermeture émotionnelle et des obstacles qu'il révèle, afin d'être, le cas échéant, capables de l'évaluer.

Il paraît en ce sens pertinent de posséder une connaissance du fonctionnement propre de cet état de fermeture émotionnelle. Notre étude a particulièrement analysé différents éléments permettant l'entretien ou la déstabilisation de cette état émotionnel, afin d'en améliorer sa compréhension. Il semble toutefois que d'avantage d'étude sur ces aspects soient nécessaires.

Un autre apport indéniable de notre travail se cristallise autour de l'étude menée en profondeur, des différents éléments composant le cheminement des participants en état de fermeture et d'ouverture, à travers une perspective exclusivement émotionnelle. Une telle approche nous a véritablement permis d'examiner les trois dimensions émotionnelles (cognition/comportements/émotions), de comprendre comment ces dernières étaient intrinsèquement liées au sein de chaque état émotionnel et leur rôle en matière de changement. Nous avons ainsi constaté la place et le rôle fondamental de ces dernières en ce qui concerne l'aspect « processus de changement ». Nous avons pu remarquer le rôle fondamental de la dimension *comportement* quant au déclenchement du changement. En effet, ce dernier avant d'être cognitif et émotionnel, a d'abord été strictement comportemental (arrêt de drogues/alcool, emprisonnement, se dénoncer aux services de police pour un proche). Ainsi, l'analyse met en lumière l'importance de la dimension comportementale concernant le morcèlement du « cercle vicieux émotionnel » qui annonce l'amorce du changement. En psychologie, il est admis de considérer ces trois sphères (cognition/émotions/comportements) comme étant intrinsèquement liées en matière de changement, dans le sens où modifier une

sphère peut entraîner un changement sur les autres. Ces dernières années au sein du service correctionnel du Canada, il est possible de constater une multiplication des programmes d'inspiration cognitiviste (Quirion et D'Addese, 2011).

Or, nous avons pu remarquer que lorsqu'un contrevenant est émotionnellement fermé, l'amorce du changement est difficile à se manifester. Compte tenu de ce constat, nous recommandons l'instauration de programmes (d'intervention et réparateurs) davantage axés sur l'amorce de changement comportemental puis émotionnel au sens stricte (dimensions alors plus faciles d'accès que celle cognitive).

Aussi, l'étude de l'état d'ouverture émotionnelle des participants nous a permis de mettre en lumière différents éléments importants. Nous avons relevé la question de la *motivation* (et la manière dont celle-ci a pu évoluer étant émotionnellement influencée), les différentes stratégies personnelles et émotionnelles mises en place par les interviewés (autorégulation de leur émotions), le développement de l'empathie et l'existence d'*aptitudes émotionnelles intra et interpersonnelles* (intrinsèquement liées). Toutes ces dimensions émotionnelles rentrant en compte au sein d'un processus réparateur, rappellent différents éléments de définition du concept d'intelligence émotionnelle (notamment ceux relatifs aux approches des modèles intégrés et mixtes)⁹⁹.

En lien avec ce concept, nous pourrions considérer qu'un individu émotionnellement fermé serait doté d'une faible intelligence émotionnelle, et qu'un individu émotionnellement ouvert serait au contraire doté d'une plus haute intelligence émotionnelle. Les individus devraient alors être dotés d'un certain degré d'intelligence émotionnelle pour réaliser une expérience de JR, afin que cette dernière ait une portée réparatrice. Cependant, à la différence des perspectives utilisant le concept d'intelligence émotionnelle, nous avons principalement étudié la dimension comportementale. De plus, penser en termes d'intelligence émotionnelle ne nous conduirait-il pas à considérer le cheminement émotionnel réparateur de chaque participant en termes d'exigence d'un certain degré d'intelligence émotionnelle ? N'y aurait-il pas un risque

⁹⁹ Les approches du modèle intégré impliquent par exemple la compréhension et la gestion du sujet quant à ses propres émotions et celles des autres, sa capacité à utiliser l'information afin de guider ses pensées et actions, ainsi que ses habiletés à distinguer ses propres émotions de celles des autres (King 2009). Le concept d'intelligence émotionnelle inclut ainsi les aspects clés de l'empathie, concernant la reconnaissance de ses propres émotions et celles des autres (Mayer et coll., 2008). Les approches des modèles mixtes lient divers attributs qui ne sont pas principalement axés sur le raisonnement émotionnel ou la connaissance émotionnelle. Il s'agit par exemple de l'affirmation de soi, du besoin de se réaliser, de la pensée créatrice (Mayer et coll., 2008).

inhérent quant à la mise en place de programmes qui sélectionnent, évaluent, excluent des participants à partir de ce concept ?

L'analyse en profondeur des changements cognitifs/émotionnels/comportementaux de ces deux périodes a permis, par ailleurs, de faire émerger un nouveau concept, celui de *point tournant émotionnel* (PTE).

Ce concept de PTE, cristallise les résultats relatifs à nos deuxième et troisième objectifs spécifiques.

En effet nous avons retracé, dans un deuxième temps, les trajectoires de vies émotionnelles des ex-contrevenants en mettant l'accent sur la « structure » émotionnelle, soit sur l'aspect « transitions émotionnelles » des trajectoires (deuxième objectif spécifique). Cette étude a permis de faire ressortir une période de « transition émotionnelle » fondamentale, celle relative au passage d'un état de fermeture émotionnelle à celui d'ouverture émotionnelle. Comme nous l'avons précisé précédemment, si un contrevenant est émotionnellement fermé, les programmes n'auront vraisemblablement que peu d'impact en matière de changement. Ceci révèle le caractère substantiel d'une telle transition émotionnelle. Il se pose alors l'importante question de savoir comment un tel « passage émotionnel » a pu s'opérer.

Suite à l'analyse des périodes de fermeture et d'ouverture émotionnelle nous avons pu déterminer la nature et le rôle des PTE en matière de réparation et de changement.

Deux événements ont particulièrement été vécus comme des PTE par les participants (le passage d'un état de fermeture émotionnelle à un état d'ouverture émotionnelle et l'expérience de JR). Les PTE se caractérisent par l'émergence de changements émotionnels significatifs chez les participants. Cela signifie qu'ils sont révélateurs de changements à la fois cognitifs, comportementaux et émotionnels.

Les résultats relatifs aux PTE, nous ont également permis de répondre au dernier sous objectif proposé. Ils nous ont en effet amené à explorer le lien, au sein des cheminements émotionnels à l'étude, entre la dimension émotionnelle et les effets réparateurs (troisième sous objectif). L'analyse de nos données révèle que cette notion de PTE, dans une perspective réparatrice, possède un rôle et une place fondamentale au sein du cheminement émotionnel d'ex-contrevenants, et ce, sur plusieurs aspects. D'une part, un point tournant émotionnel est

constitutif des effets réparateurs au sein des expériences de justice réparatrice. D'autre part il est également un préalable à la réalisation d'une expérience de justice réparatrice. Aussi, il a été mis en évidence toute la singularité de ce point tournant qui d'ailleurs s'apparente davantage à un « processus » qu'à un « point », compte tenu de sa coloration émotionnelle et des éléments qui le composent.

Quelle serait alors la contribution de tels constats, tant théoriquement qu'empiriquement ?

Tout d'abord, sur plusieurs points, nos résultats confirment que la dimension émotionnelle est au centre du processus réparateur. Dans la recension des écrits, nous avons précisé qu'auprès des individus, l'émotion possédait une place fondamentale au sein des expériences de JR, puisqu'elle constituait à la fois un outil/moyen pour évaluer les effets réparateurs des expériences, ainsi que les effets réparateurs eux-mêmes. Ces éléments sont confirmés par notre analyse. Nous démontrons qu'un PTE est *constitutif* des effets réparateurs au sein d'une expérience de JR et qu'il représente également l'*indicateur* que de tels effets sont survenus. Au sein de notre étude, l'aptitude émotionnelle considérée comme étant la plus vectrice de changements émotionnels significatifs chez les participants, et donc d'effets réparateurs et de PTE, est l'empathie. Ainsi, grâce au nouvel éclairage de notre analyse, nous amenons de véritables précisions sur ce qui est entendu par « réparation » et « effets réparateurs » au sein des pratiques.

L'étude de cette dimension émotionnelle réduite aux expériences de JR ne permet pas à elle seule d'expliquer ce qui « se cache » derrière l'efficacité des expériences de JR. Le concept de PTE permet en ce sens d'apporter des éléments explicatifs concernant la réussite des expériences, puisqu'il prend en compte le processus émotionnel précédant les pratiques, chez les participants. Un apport important de notre recherche, concerne cet aspect. En effet, le cheminement émotionnel des contrevenants s'est constitué d'une réparation préalable à la rencontre (premier PTE) ainsi que d'une réparation durant l'expérience de JR (deuxième PTE), qui d'ailleurs nous est apparue comme étant intrinsèquement liée à celle de la victime. En ce sens, la question d'un préalable émotionnel (et notamment du développement préalable de l'empathie), soit d'une certaine ouverture émotionnelle à soi, à ses agissements et aux autres, nous apparaît comme étant fondamentale pour mieux comprendre les effets et la

« réussite » de la justice réparatrice. Nous rejoignons à travers ce constat la majorité des études relatives à la question d'un préalable émotionnel chez le contrevenant dans une optique de réparation (Jackson, 2009 ; Harris et coll., 2004 ; Tangney et Dearing, 2002 ; Tangney, 1991). Précisons qu'en nous positionnant en faveur d'un développement préalable et prédominant de l'empathie (et non de la honte et/ou de la culpabilité), nous rejoignons une perspective qui est, encore à l'heure actuelle, plutôt minoritaire (Pepinsky, 1998 ; Harris et coll., 2004).

Au sein du premier PTE, nous avons pu constater l'éveil et le développement de l'empathie chez les participants envers eux-mêmes, au sein du second il s'agissait du développement de l'empathie envers une/leur victime.

En raison de ces différents éléments, nous considérons alors que le cheminement préalable des contrevenants devient un élément constitutif du « processus réparateur ». Une telle approche permettrait de mieux appréhender l'efficacité des expériences, amenant à remettre en perspective que celles-ci s'inscrivent au sein d'un long processus réparateur, constitué non plus d'une mais de plusieurs réparations.

De tels constats incitent à se questionner en pratique.

Avoir affiné ce qui est entendu par « réparation » et « effets réparateurs », nous permet de proposer des pistes pour améliorer pratiquement la manière dont est vécu le processus réparateur chez les participants. En effet, comment est-il possible d'envisager une telle amélioration, si les significations de « réparation » / « effets réparateurs » et de « réussite des expériences » paraissent nébuleuses ? Ainsi, comment est-il possible de préparer et de sélectionner adéquatement des participants pour une expérience dont le contenu et la portée paraissent parfois vagues et indécis ? Comment envisager une évaluation des pratiques de JR, de leur « réussite », si ce qui constitue les *effets réparateurs* des expériences est entendu de manière obscure et confuse ?

Un exercice de définition voire de redéfinition de ces termes s'est donc avéré nécessaire. Ceci n'a été possible que grâce à l'originalité de l'angle d'approche de cette recherche, qui s'est orientée sur l'étude du matériel émotionnel et de sa structure au sein des cheminements. C'est donc en adoptant « un regard neuf » vis-à-vis de la manière de concevoir la réparation et la justice réparatrice qu'un tel travail a pu être réalisé.

Les résultats de notre étude permettent de proposer des orientations et des pistes de réflexion concernant la sélection, la préparation des participants et l'évaluation des pratiques. Comme nous l'avons vu, un PTE peut être un indicateur des effets réparateurs, ce qui signifie qu'il pourrait alors constituer un outil d'évaluation des effets réparateurs, afin de déterminer dans une perspective réparatrice la réussite ou non des expériences. Également, comme nous l'avons vu, nous pourrions suggérer aux praticiens de prendre en considération l'état émotionnel dans lequel se trouve le participant, dans une optique de sélection et de préparation à une expérience de JR. Nous déconseillerions alors la sélection d'un éventuel participant en état de fermeture émotionnelle et proposerions de privilégier les potentiels participants ayant atteint un certain état d'ouverture émotionnelle (vis-à-vis d'eux-mêmes, des autres, de leur/une victime et de leurs agissements criminels). La sélection d'un participant suffisamment « ouvert » et « préparé » nous apparaît donc fondamentale. Certains contrevenants/ex-contrevenants pourraient nier leur responsabilité criminelle, n'avoir aucune empathie à l'égard des victimes. En ce qui concerne la préparation, même si nous avons précisé précédemment que si le contrevenant est émotionnellement fermé les programmes n'auraient qu'une influence nulle ou moindre, il convient toutefois et avant tout, de prendre en considération la nature et le degré de fermeture émotionnelle de ce dernier. Nos résultats démontrent en effet qu'un tel état peut être renforcé ou bien déstabilisé en fonction de la présence ou de l'absence de certains éléments (abus de drogues/alcool, forte présence de valeurs/pensées déviantes/inadéquates...). Ceci sous-entend que la fermeture émotionnelle des participants ne devraient pas être un critère d'exclusion des programmes réparateurs, puisqu'un tel état émotionnel n'est pas figé et stable. Il serait ainsi envisageable de mettre en place des programmes réparateurs adaptés à la nature et au degré de l'état émotionnel des participants, et prenant en compte les éléments endogènes et exogènes pouvant induire ou amoindrir un tel état.

En conséquence, il semblerait que ces diverses contributions nous amènent à reconsidérer la nature et la conception du paradigme de JR. Nous avons en effet proposé une approche émotionnelle du concept, la dimension émotionnelle étant présentée comme étant véritablement constitutive d'un cheminement réparateur (préalable émotionnel et effets réparateurs). Aussi, nous avons abordé le concept de réparation sous un aspect processuel, vu

qu'il n'y aurait non pas une mais deux réparations au sein du cheminement, et que la première serait considérée comme un préalable à la seconde. Cette recherche nous incite donc à ne plus concevoir l'expression empirique du paradigme comme étant limitée à diverses formes et expériences de JR. Au contraire, nous sommes conduits à considérer plutôt la JR tel un *processus réparateur*, au sein duquel le cheminement précédent les expériences est tout aussi important que celui réalisé au cours des dites pratiques.

Une telle coloration émotionnelle du processus réparateur, n'amène-t-elle pas finalement à proposer l'avènement d'un nouveau paradigme de justice ? N'est-il pas temps de dépasser les antagonismes primaires « réparation *versus* rétribution *versus* réhabilitation » ? De telles dichotomies n'entraînent-elles pas toute tentative d'innovation en JR ? Si selon Bachelard (1934), l'accès à la connaissance et l'histoire des sciences sont invariablement marqués par des « coupures épistémologiques », produire de la connaissance ne devient-elle donc pas synonyme de franchissement d'« obstacles/ ruptures épistémologiques » ? Afin d'y parvenir, les antagonismes paradigmatiques ne doivent-ils pas être dépassés et laisser place à l'avènement d'un nouveau paradigme, tant la place des émotions au sein du système de justice paraît fondamentale ? Une telle finalité n'apparaît-elle pas comme un impératif au regard des considérations humaines, qui nécessitent de placer l'Humain au cœur de la dynamique de la justice réparatrice et du système de justice ? Comme le disait Zehr (1995), « la Justice doit avant tout se vivre, et non simplement être prononcée et faite par d'autres »¹⁰⁰.

Notre approche rejoint la proposition de Sherman (2003) qui incite à l'introduction d'un nouveau paradigme de justice fondé sur le champ de l'émotion. Selon l'auteure, une telle divergence de perspective pourrait être transcendée à travers la dimension émotionnelle qui permettrait l'avènement d'un nouveau paradigme de criminologie/de JR et de justice, portant naissance à une « justice émotionnellement intelligente »¹⁰¹.

Seulement, en proposant une nouvelle approche, une approche émotionnelle de la JR, de la justice, ne sommes-nous pas conduits à redéfinir la notion de *crime* ? La manière de concevoir la notion de crime et celle de rendre justice ne sont-elles pas intrinsèquement liées ? De sorte que si ma perspective sur l'un des deux concepts change, cela ne doit-il pas m'inciter à revoir également mon optique sur l'autre ? Sur le fondement de nos résultats et de

¹⁰⁰Zehr, 1995, citation page 203.

¹⁰¹ Sherman, 2003, citation page 2.

notre approche, nous proposons en ce sens une nouvelle définition de la notion de *crime/conflit*. Un *crime/conflit* serait « une rupture des relations *intra* et *interpersonnelles*, envisagée sous une *dimension émotionnelle* (cognition/émotions/comportement) ». Au sein de la perspective réparatrice est déjà présent l'aspect interpersonnel, puisque l'on considère que l'acte dommageable, qu'il faut réparer, ne brise pas seulement la loi mais rompt également des relations humaines. Notre approche ajoute et met en lumière l'aspect *intra* personnel du conflit, du crime, à travers l'étude du cheminement émotionnel d'ex-contrevenants engagés dans un processus réparateur. Nous avons en effet précisé qu'avant de pouvoir réparer autrui, le contrevenant/ex-contrevenant doit avoir, au préalable, vécu sa propre réparation. Cette dimension met en perspective la nature double du conflit, à la fois *intra* et *interpersonnel*, et le fait que ces deux aspects apparaissent intrinsèquement liés. La réparation de ma victime dépendrait en ce sens de ma propre réparation. Seulement, dans un idéal de justice, il semblerait qu'une telle perspective comporte des limites. Si le *contexte individuel* du conflit est considéré (*intra* et interpersonnel), le *contexte social*, relatif au milieu de vie (ses particularités et limitations structurelles) et d'appartenance des individus est occulté. Or, dans un idéal de justice émotionnellement intelligente, il pourrait paraître essentiel de tenir compte des deux contextes, afin qu'une justice plus humaine soit rendue.

L'étude du champ de l'émotion semble donc renvoyer à l'humanité de chacun, à l'essence humaine présente en chacun de nous. Si nous ne tenons pas compte de nos émotions, si nous sommes « déconnectés » de nous-mêmes, alors ne risquons-nous pas de faire émerger peine et souffrance envers nous-mêmes et les autres ? L'émotion n'est-elle pas le miroir de l'*alter* et celui de mon humanité ? Pour Hegel, le fait d'être reconnu comme Homme par autrui ne s'ajoute pas à une humanité déjà pleinement constituée, mais permet au contraire de faire naître cette dernière. Je ne deviendrais humain qu'à travers l'humanité qu'autrui projette sur moi, le secret de ma dignité se trouverait donc dans le regard qu'autrui porte sur moi (Amyot et Bille, 2004). Comme le disait Bachelard « c'est par le regard de l'autre que l'humanité se réalise, le moi s'éveille par la grâce du « toi »¹⁰².

¹⁰² Amyot, Bille, 2004, citation page 136.

MÉDIAGRAPHIE

Abbott, A. (2009). À propos du concept de Turning Point, dans M. Grossetti et coll., *Bifurcations, Recherches, La Découverte, pages 187-211.*

Amyot, J. et Bille, M. (2004). *Vieillesse interdites*, L'Harmattan, Paris.

Anadon, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents, dans, *Recherches Qualitatives, volume 26, numéro 1, pages 5-31.*

Arnold, M. (1960). *Emotion and Personality*, Columbia University Press, New York.

Averill, J. (1980). A constructivist view of emotion, dans R., Plutchik et H., Hellerman, *Theory of emotion*, p. 305-340, New York, Academic Press.

Bazemore G. et Walgrave L. (1999). Restorative juvenile justice: In search of fundamentals and an outline for systemic reform. In *Restorative juvenile justice: Repairing the harm of youth crime*, ed. Gordon Bazemore and Lode Walgrave, pages 45-74. Criminal Justice Press, NY.

Bennet, C. (2006). Taking the Sincerity Out of Saying Sorry: Restorative Justice as Ritual, *Journal of Applied Philosophy, Volume 23, numéro 2, pages 127-143.*

Bachelard, G. (1934). *Le Nouvel Esprit scientifique*. Éditions Alcan, Paris.

Blanc, N. (2006). *Émotion et cognition, Quand l'émotion parle à la cognition*, édition In Press, Paris.

Blanchet, A. et Gotman, A. (1992). L'enquête et ses méthodes : l'entretien. Nathan Université, Paris.

Bloch, O., et Von Wartburg, W. (1986). Dictionnaire étymologique de la langue française, PUF, Paris.

Blumenfeld, L. (2002). Revenge. A story of hope. Simon and Schuster, N.Y.

Bottoms, A., Loraine G. et S., Rex. (2001). Concluding reflections. In A., Bottoms, L., Geslthorpe, and S., Rex, (eds.). Community Penalties: Change and Challenges. Willan Publishing, Cullompton, U.K.

Braithwaite, J. (1989). Crime, Shame and Reintegration, Cambridge University Press, Cambridge, UK.

Braithwaite, J. (2002). Restorative Justice and Responsive Regulation. Oxford University Press, New York.

Cario, R. (2010). Justice restaurative, principes et promesses. L'Harmattan, traité de sciences criminelles, Paris, France.

Cesaroni, C. (2002). Releasing Sex Offenders into the Community Through "Circles of Support", A Means of Reintegrating the "Worst of the Worst", *Journal of Offender Rehabilitation*, numéro 34, volume 2, pages 85-98.

Chabrol, H. et Callahan, S. (2013). Mécanismes de défense et coping, Dunod, Paris.

Christie, N. (2003). L'industrie de la punition : Prison et politique pénale en Occident, Autrement, Paris.

- Collins, R. (2004). *Interaction Ritual Chains*. Princeton University Press, Princeton.
- Cuin, C-H. (2001). Emotions et rationalité dans la sociologie classique : les cas de Weber et Durkheim. *Revue européenne des sciences sociales, Tome XXXIX, numéro 120, pages 77-100*.
- Daligand, L. (2006). La victime privée de procès en raison de l'irresponsabilité pénale pour trouble mental de son agresseur. *Les cahiers de Plaidoyer-Victimes, Antenne sur la victimologie, numéro 1, pages 32-35*.
- Darwin, C. (1872/2001). *L'expression des émotions chez l'homme et l'animal*. Edition Rivages, Paris.
- Denzin, N. (1984). *On understanding Emotion*, Josey Bass, San Francisco.
- Denzin, N.K et Y.S., Lincoln (1994). *Handbook of qualitative research*, Newbery Park, Sage.
- Dictionnaire français Larousse, site www.larousse.fr/dictionnaires, consulté le 20 novembre 2013.
- Dictionnaire du Moyen Français du Laboratoire ATILF du CNRS et de l'Université de Lorraine, site www.atilf.fr/dmf, consulté le 11 novembre 2013.
- Dictionnaire de la psychiatrie en ligne, des éditions du CILF : www.cilf.fr, consulté le 20 octobre 2014.
- Doak, J. (2011). Honing the stone: Refining restorative justice as a vehicle for emotional redress, *Contemporary Justice Review: Issues in Criminal, Social, and Restorative Justice, Volume 14, numéro 4, pages 439 – 456*.
- Duchesne, S. (2000). Pratique de l'entretien dit « non-directif », dans *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*,

Myriam Bachir dir., PUF, Paris, pages 9-30.

Dzur, A. (2003). Civic implications of restorative justice theory: Citizen participation and criminal justice policy. *Policy Sciences, volume 36, pages 279-306.*

Egan, G. et Forest, F. (1987). Communication dans la relation d'aide. Cahier d'exercices, acquisition des habilités, HRW, Montréal.

Egan, G. (2005). Communication dans la relation d'aide, Beauchemin, Canada.

Elder, G. (1985). « Perspectives of the Life Course », in ELDER GH. (dir.). *Life Course Dynamics, pages 23-49*, Cornell University Press, Ithaca.

Elder, G. et Giele, Z., eds. (1998). *Methods of Life Course Research: Qualitative and Quantitative Approaches*. Sage, CA.

Favre, D., Joly, J., Renaud, C. et L.L., Salvador. (2005). « Empathie, contagion émotionnelle et coupure par rapport aux émotions », *Enfance, Volume 57, pages 363-382*. Presses Universitaires de France.

Fiutak, T. (2009). *Le médiateur dans l'arène, réflexion sur l'art de la médiation*. Eres, Paris.

Frijda, N. H. (1986). *The emotions*, Cambridge University Press, Cambridge.

Gauthier, B. (2009). La médiation pénale : une pratique québécoise, *Nouvelles pratiques sociales, vol. 21, numéro 2, pages 77-92*.

Gehm, JR. (1998). Victim-Offender Mediation Programs: An Exploration of Practice and Theoretical Frameworks, *Western Criminology Review volume 1*, site <http://wcr.sonoma.edu/v1n1/gehm.html>, consulté le 13 novembre 2013.

Grand dictionnaire de la psychologie (2012). Sous la dir. de Henriette B., Chemama R., Dépret E., et coll. Larousse, Paris.

Gromet, D. (2012). Restoring the victim: Emotional reactions, justice beliefs, and support for reparation and punishment. *Critical Criminology Special Issue: Restorative Justice, Volume 20, pages 9 - 23.*

Groulx, L-H. (1997). Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale. Dans Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer et Pires, *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, (pp. 55-82) Gaetan Morin, Boucherville.

Hareven, T. et Masaoka, K. (1988). « Turning point and Transitions », *Journal of Family History, numéro 13, pages 271-289.*

Harris, N., Walgrave, L., Braithwaite, J. (2004). Emotional Dynamics in Restorative Conferences. *Theoretical Criminology, Volume 8, numéro 2, pages 190-210.*

Hagemann, O. (2003). Restorative justice in prison? , dans L. Walgrave (ed) *Repositioning Restorative Justice*, pages 221-236, Willan, Uk.

Hochschild, A. (1975). The sociology of feelings and emotion: selected possibilities, dans M. Millman et R. Kanter, *Another voice: Feminist perspective on social Life and Social Science*, Anchor, New York.

Izard, C. (1977). *Human emotion*, Plenum, New York.

Jaccoud, M. (2003). *Justice réparatrice et médiation pénale : convergences ou divergences ?* L'Harmattan, Paris.

Jaccoud, M. (2007). Innovations pénales et justice réparatrice, *revue française de*

criminologie, Champ pénal / Penal Field, volume 4, site <http://champpenal.revues.org/1269>, consulté le 13 novembre 2013.

Jackson, A. (2009). The impact of Restorative Justice on the Development of guilt, shame, and empathy among offenders. *Southwest Journal of Criminal Justice, Volume 5, numéro 3, pages 184-206.*

Kaden, J. (1998). Therapy for convicted sex offenders: Pursuing rehabilitation without incrimination. *Journal of Criminal Law and Criminology, volume 89, pages 347–368.*

Kemper, T.D. (1978). A social interactional theory of emotions, Wiley, New York.

Kenney, J-S., et Clairmont, D. (2009). *Journal of Contemporary Ethnography, Volume 38 pages 279-307.*

King, M. (2009). Restorative Justice, Therapeutic Jurisprudence and the Rise of Emotionally Intelligent Justice, *Monash University Faculty of Law Legal Studies Research Paper Numéro 2009/11.*

Laub, J. et Sampson, R. (1993). Turning point in the life course: why change matter to the study of crime. *Criminology, volume 31, numéro 3, pages 301-325.*

Laperrière, A. (1997). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives, dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pires (Eds.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, pages 365-389, Gaetan Morin, Boucherville.

Lazarsfeld, P. (1970). *Philosophie des sciences sociales*, Gallimard, Paris.

- Lazarus, R. S. (1991). *Emotion and Adaptation*, Oxford University Press, New York.
- Luminet, O. (2008). *La psychologie des émotions*. Éditions De Boeck Université, Bruxelles.
- Mackinnon, N. J. (1994). *Symbolic Interaction as Affect Control Theory*, State University of New York Press, New York.
- Mayer, J. D., Roberts, R.D, et Barsade, S.G. (2008). Human Abilities: Emotional Intelligence, *The Annual Review of Psychology*, numéro 59, pages 507-537.
- Mayer, J. D., Salovey, P. (1993). *The intelligence of Emotional Intelligence, Intelligence volume 17, issue 4, pages 433-442.*
- Mayer, J. D., Salovey, P. (1997) What Is Emotional Intelligence? , dans P. Salovey et D. J. Sluyter (eds), *Emotional Development and Emotional Intelligence*, Basic Books, New York.
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie, dans *Revue française de Sociologie, volume 16, pages 229-247.*
- Miller, SL. (2011). *After the crime: the power of restorative justice, dialogues between victims and violent offenders*, New York Press, New York.
- Montandon, C. (1992). La socialisation des émotions, un champ nouveau pour la sociologie de l'éducation. Dans *Revue française de pédagogie, volume 101, pages 105-122.*
- Morris, A. et Maxwell, G. (1998). Restorative Justice in New Zealand, family group conferences as a case study. *Western Criminology Review, Volume 1, numéro 1.*
- Oatley, K. et Jenkins, J.M. (1996). *Understanding emotions*. Cambridge, Blackwell.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Collin.

Pepinsky, H. (1998). Empathy works, obedience doesn't. *Criminal Justice Policy and Review*, volume 9, pages 141-167.

Picard, C. et Siltanen, J. (2013). Exploring the Significance of Emotion. *Conflict Resolution Quarterly*, vol. 31, numéro 1, pages 31-55.

Pires, A. P. (1997). De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales dans J. Poupart, J-P Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrrière, R. Mayers et A. Pires (Eds). *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, pages 3-54, Gaétan Morin, Montréal.

Pithers, W. (1997). Maintaining treatment integrity with sexual abusers. *Criminal Justice and Behavior*, volume 24, pages 34-51.

Portelance, C. (2009). Relation d'aide et amour de soi, Les éditions du Cram Inc., Montréal, Canada.

Presser, L. et Lowenkamp, C. (1999). Restorative Justice and offender screening, *Journal of Criminal Justice*, Volume 27, numéro 4, pages 333-343.

Punch, M. (1994). Politics and ethics in qualitative research. In N.K. Denzin & Y.S. Lincoln (Eds.), *Handbook of qualitative research*. Sage, Newbery Park.

Quirion, B. et D'Addese, L. (2011). De l'évaluation clinique au calcul de probabilité : le recours aux outils actuariels dans les pénitenciers canadiens, *Criminologie*, volume 44, numéro 2, pages 225-250.

Rey, A. (1992). Dictionnaire historique de la langue française, Dictionnaire Le Robert, Paris.

Rimé, B. (2009). Le partage social des émotions, presse universitaire de France, Paris.

Rogers, C. (1968). *Le développement de la personne (On becoming a person)*, traduit par E.L. Herbert, Dunod, Paris.

Roseman, C.P, Ritchie, M., et J.M., Laux. (2009). A Restorative Justice Approach to Empathy Development in Sex Offenders: An Exploratory Study. *Journal of Addictions & Offender Counseling, Volume 29, pages 96-109.*

Rossi, C. (2012). Les rencontres agresseurs-victimes dans le cas de crimes graves au Québec, dans R. Cario, (dir.), *Les rencontres détenus-victimes, L'humanité retrouvée*, L'Harmattan, Paris.

Rossner, M. (2008). Healing victims and offenders and reducing crime: A critical assessment of restorative justice practice and theory. *Sociology Compass, Volume 2, pages 1734 – 1749.*

Rossner, M. (2011). Emotions and interaction ritual: A micro-analysis of restorative justice. *British Journal of Criminology, Volume 51, pages 95 – 119.*

Rossner, M. (2012). Emotion across the lifecourse: the case for restorative justice with adults, dans *Restorative Justice: Adults and Emerging Practice, Sydney Institute of Criminology Monograph Series.*

Sampson, R. J. et J. H. Laub. (1993). *Crime in the Making: Pathways and Turning points through life*, Harvard University Press, Cambridge.

Schachter, S. (1964). The interaction of cognitive and physiological determinants of emotional state, dans L., Berkowitz, *Advances in experimental Social Psychology, Volume 1, pages 49-8*, Academic Press, New York.

Scherer, K., R. (1984). Emotion as a multicomponent process: A model and some cross-cultural data, in P., Shaver, *Review of Personality and social Psychology, Volume 5, pages 37-63*, Sage, Beverly Hills.

Sherman, L. (2003). Reason for Emotion: Reinventing Justice with Theories, Innovations and Research, *The American Society Of Criminology Presidential Address, In Criminology, Volume 41*.

Smith-Lovin, D., R. (1988). Analysing social interaction: Advances in affect control theory, Gordon&Breach, New York.

Stein, N.L., Trabasso, T., Liwag, M. (1993). The Rashomon phenomenon : Personal frames and future-oriented appraisals in memory for emotional events. In, Haith, M.M, Benson, J.B, Roberts, R.J (Eds.), *Future oriented processes (page 279-300)*, University of Chicago Press, Chicago.

Strang, H. (2002). Repair or Revenge: Victims and Restorative Justice, Oxford University Press, Oxford, UK.

Strang, H., et J., Braithwaite (2002). Restorative Justice and Family Violence. Cambridge University Press, Cambridge, UK.

Tangney, J. (1991). Moral affect: The good, the bad, and the ugly. *Journal of Personality and Social Psychologie, volume 61, pages 102-111*.

Tangney, J., et R., Dearing (2002). Shame and guilt. The Guilford Press, New York.

Thoits, P., A. (1985). Self-labeling process in mental illness: the role of emotional deviance, *American journal of Society, volume 91, pages 221-249*.

Umbreit, M., Coates, R., et Vos, B. (2002). *The Impact of Restorative Justice Conferencing: A Review of 63 Empirical Studies in 5 Countries*. Centre for Restorative Justice and Peacemaking, St. Paul.

De Villette, T. (2009). *Faire justice autrement, le défis des rencontres détenus et victimes*, Médiaspaul, Montréal.

Walgrave, L. (1994). *Au-delà de la rétribution ou de la réhabilitation, la réparation comme paradigme dominant sur l'intervention judiciaire contre la délinquance*. Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, Ministère de la Justice, Acres Publication, France.

Walgrave, L. (1999). *La justice restaurative: À la recherche d'une théorie et d'un programme*, dans M. Jaccoud, et Walgrave, L. (dir.), *La justice réparatrice. Revue Criminologie, volume 2, numéro 1, pages 7-29*.

Walgrave, L. (2003). *La justice restaurative et la perspective des victimes concrètes*, dans M. Jaccoud (dir.), *Justice réparatrice et médiation pénale, convergences ou divergences ?* Paris, L'Harmattan.

Ward, T., et Gannon, T.A. (2006). *Rehabilitation and self-regulation: The comprehensive good lives model of treatment for sexual offenders. Aggression and Violent Behaviour, Volume 11, pages 77-94*.

Ward, T., et Langlands, R. (2009). *Repairing the rupture: Restorative justice and the rehabilitation of offenders, Aggression and Violent Behavior, volume 14, Issue 4, p205-214*.

Wemmers, J-A. (2003). *Introduction à la victimologie*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

Wemmer, J-A. et Cyr, K. (2005). *Can mediation be therapeutic for crime victims? An*

evaluation of victims' experiences in mediations with young offenders. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, Volume 47, issue 3, pages 527-544.

Wexler, D. B et Winick, B. J. (1991). *Essays in Therapeutic Jurisprudence*, Carolina Academic Press, Durham, North Carolina.

Woolf, P. (2008). *The Damage done*, Bantam Press, London.

Woolf, P. et Riley, W. (2008). « How Restorative Justice Turned My life Around », Sunday Times, site www.timesonline.co.uk/tol/news/uk/crime/article3907255.ece, consulté le 1^{er} novembre 2013.

Zehr, H. (1995). *A new focus for crime and justice: Changing lenses*. Herald Press, Scottdale, PA.

Zehr, H. (1997). Restorative justice: The concept. *Corrections Today*, volume 7, numéro 59, pages 68-70.

Zeidner, M., Roberts, R. D et G., Matthews. (2008). The Science of Emotional Intelligence Current Consensus and Controversies, *European Psychologist*, Volume 13, numéro 1, pages 64-7.

ANNEXE I - FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : Place et rôle de l'émotion en justice réparatrice

Chercheuse : Céline Fantini, étudiante à la Maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal

Directrice de recherche : Mylène Jaccoud, professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

La présente étude s'intéresse à votre parcours de vie, et tout particulièrement à la manière dont vous avez vécu votre (vos) expérience(s) de justice réparatrice. Elle vise aussi à faire ressortir et à mieux comprendre quelles étaient vos émotions au sein de cette expérience.

2. Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consiste à :

- Participer à une entrevue d'environ 90 à 120 minutes portant sur votre parcours de vie et votre expérience en justice réparatrice.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à

la recherche se verra attribuer un numéro et seule la chercheuse aura la liste des participants et des numéros correspondants qui leur auront été attribués. De plus, les données seront conservées dans un lieu sûr. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Les enregistrements seront transcrits et seront détruits sept ans après la fin du projet. Également, toute information personnelle, tels que les questionnaires et les formulaires de consentement, sera détruite sept ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur l'étude des émotions en justice réparatrice. Votre participation à la recherche pourra également vous donner l'occasion de mieux vous connaître. Par contre, il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec la chercheuse. S'il y a lieu, l'agent de recherche pourra vous référer à une personne-ressource.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec la chercheuse, au numéro de téléphone indiqué à la dernière page (page 3) de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

6. Indemnité

Aucune.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée : Oui Non

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous

pouvez communiquer avec Céline Fantini, par téléphone au _____ ou à l'adresse courriel _____.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, par téléphone au (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca.

L'ombudsman accepte les appels à frais virés.

Un exemplaire du formulaire de consentement signé doit être remis au participant.

ANNEXE II – FICHE SIGNALÉTIQUE

1) Entrevue

Identification de l'interviewé :

Numéro de l'enregistrement :

Date et heure de l'entrevue :

Lieu de l'entrevue :

Durée de l'entrevue :

2) Données sociodémographiques du participant

Âge :

Sexe :

Citoyenneté :

Scolarité / formation(s) :

Occupation(s) actuelle(s) et passée(s) :

Statut familial (célibataire/marié/divorcé/conjoint de fait) :

Enfants :

Croyance, préciser :

Pratiquant :

Lieu de résidence :

3) Données judiciaires

Dénomination de la dernière condamnation :

Victime(s) connue(s), si oui préciser la nature du lien :

Année de la dernière condamnation :

Peine(s) purgée(s) :

Condamnation(s) antérieure(s), préciser :

Victime(s) connue(s) :

Année(s) de(s) dernière(s) condamnation(s) :

Peine(s) purgée(s) :

Situation judiciaire actuelle :

4) Expériences au sein de programmes correctionnels et autres

Programme(s) correctionnel(s) :

Année(s) :

Durée :

Fréquence :

Programme(s) communautaire(s) :

Année(s) :

Durée :

Fréquence :

Groupe(s) d'aide/de soutien :

Année(s) :

Durée :

Fréquence :

Autre(s) (soutien psychologique/thérapeutique en milieu carcéral et hors milieu carcéral par exemple) :

Année(s) :

Durée :

Fréquence :

5) Expérience en justice réparatrice

Expérience(s) réalisée(s) :

Année(s) :

Organisme(s) :

Nombre de fois :

Préparation en vue de(s) l'expérience(s) :

